



**MINISTÈRE
DU BUDGET**

CADRE BUDGÉTAIRE A MOYEN TERME

2025 - 2027

Doc.n°7

Kinshasa
Septembre 2024

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES.....	3
RESUME ANALYTIQUE	3
O. INTRODUCTION.....	6
I. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE RECENT	8
I.1 Développement économique récent 2021-2023.....	8
I.1.1 Secteur réel.....	8
I.1.2 Secteur extérieur.....	11
I.2 Développement budgétaire récent 2021-2023	14
I.2.1 Politique fiscale.....	14
I.2.2 Evolution des recettes propres et des dons	15
I.2.3 Evolution des dépenses.....	16
I.2.4 Evolution du solde budgétaire et du financement.....	18
I.3 Situation de la dette publique.....	19
II. PERSPECTIVES ECONOMIQUES	21
II.1 Perspectives internationales	21
II.2 Perspectives nationales	22
II.2.1 Secteur réel.....	22
II.2.2 Secteur extérieur.....	24
III. ORIENTATION DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE ET ACTIONS DES POLITIQUES SECTORIELLES 2025-2027.....	25
III.1 En matière des recettes.....	26
III.2 Politique en matière des dépenses.....	27
III.3 Politique d'endettement	29
III.4 Partenariat Public-Privé	30
III.5 Principales actions sectorielles.....	30
III.5.1 Secteurs productifs et des infrastructures	30
III.5.2 Secteurs sociaux	45
III.5.3 Secteur de souveraineté.....	54
IV. PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2025-2027.....	58
IV.1 Evolution des dépenses.....	58
IV.1.1 Evolution des dépenses du Pouvoir Central	58
IV.1.2 Evolution des dépenses des Provinces	58
IV.1.3 Evolution des dépenses des Entités Territoriales Décentralisées.....	61

IV.2	Evolution des recettes	62
IV.2.1	Evolution des recettes du Pouvoir Central	62
IV.2.2	Evolution des recettes des provinces	64
IV.2.3	Evolution des recettes des Entités Territoriales Décentralisées	65
IV.3	Evolution du solde budgétaire et de son financement	66
IV.4	Allocations sectorielles 2025-2027	67
V.	COMPARAISON CBMT 2025-2027 ET CBMT 2024-2026	68
V.1	Rappel du Cadre Budgétaire à Moyen Terme 2024-2026	68
V.2	Analyse des écarts CBMT 2025-2027/2024-2026	69
VI.	LES RISQUES BUDGETAIRES	70
VII.	CONCLUSION	76

LISTE DES ACRONYMES

CAPSA	: Centre d'Adaptation et de Multiplication des Semences Améliorées
CBMT	: Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CDMT	: Cadres des Dépenses à Moyen Terme
CIS	: Centre d'Impôts Synthétiques
CISM	: Centres Intégrés des Services Multisectoriels
CPRDC	: Commission Permanente de Réforme du Droit Congolais
CPCM	: Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique
CPRK	: Centre Pénitentiaire et de Rééducation de Kinshasa
CSU	: Couverture Santé Universelle
DGPPB	: Direction Générale des Politiques et Programmation Budgétaire
DRB	: Déclaration des Risques Budgétaires
EPST	: Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
ETD	: Entité Territoriale Décentralisée
FMI	: Fonds Monétaire International
IBP	: Impôts sur les Bénéfices et Profits
IFME	: Institut de Formation aux Métiers Educatifs
INERA	: Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomique
LF	: Loi de finances
LOFIP	: Loi relative aux finances publiques
NTIC	: Nouvelle Technologie de l'Information et de Communication
OVG	: Observatoire Volcanologique de Goma
PIP	: Programme d'Investissement Public
PIMA	: Public Investment Management Assessment
PNSD	: Plan National Stratégique de Développement
RVF	: Régie des Voies Fluviales
RVM	: Régie des Voies Maritimes
SENAFIC	: Service National des Fertilisants et Intrants Connexes
SENAMA	: Service National de Mécanisations Agricoles
SENASEM	: Service National des Semences
SNVA	: Service National de Vulgarisation Agricole

RESUME ANALYTIQUE

Le développement économique et budgétaire des trois dernières années a fait preuve d'une résilience, après le choc de la COVID-19 et de la guerre à l'Ukraine. Les mesures de relance prises par le Gouvernement, la politique budgétaire menée sur la période et l'entrée en programme avec le FMI en 2021, dans le cadre de Facilité élargie de crédit, ont permis de booster la croissance et d'entraîner un bon comportement des finances publiques.

En effet, la croissance du PIB réel est passée de **1,7%** en 2020 à **6,2%** en 2021, à **8,9%** en 2022 et à **8,6%** en 2023. La pression fiscale qui était de **7,8%** en 2020, s'est située à **12,1%** en moyenne sur cette période.

En dépit de l'accroissement des dépenses à **16,2%** du PIB en moyenne sur la période, les opérations financières du pouvoir central se sont soldées avec des déficits autour de **1,6%** du PIB, financés par les emprunts projets et programmes dans le cadre notamment du programme avec le FMI et par la levée de fonds sur le marché des titres publics local.

Concernant les perspectives économiques, la croissance mondiale devrait connaître une stabilité à **3,2%** en 2024 et 2025 et devrait se situer à **3,1%** pendant les cinq prochaines années.

Au niveau national, selon les projections du CPCPM, il est attendu, entre 2025 et 2027 un ralentissement de la croissance du PIB réel, de suite principalement au ralentissement de l'activité minière qui se situerait en moyenne à **4,1%** contre **16,7%** l'an au cours de la période 2021-2023.

Le taux de croissance se situerait à **6,4%** en moyenne entre 2025 et 2027 contre **7,9%** observé les trois dernières années. En 2025, la croissance du PIB réel s'établirait à **5,7%**. En 2026 et 2027, elle devrait se situer respectivement à **6,5%** et à **6,9%**.

Pour la période 2025-2027, les perspectives budgétaires s'alignent sur le Programme d'Actions du Gouvernement 2024-2028.

La politique budgétaire en recette restera orientée vers la poursuite de la mise en œuvre des réformes fiscales et douanières. Ainsi, les recettes globales du CBMT (hors emprunts) se situeraient à **166.153,9 milliards de FC**. Celles du Pouvoir central (hors emprunts) se situeraient à **137.862,7 milliards de FC**, dont **44.089,0 milliards de FC** pour l'exercice 2025.

En matière des dépenses, le Gouvernement entend poursuivre une politique budgétaire prudente, capable de concourir à la stabilité macroéconomique et renforcer la transparence et l'orthodoxie dans la gestion des finances publiques et orientée vers le financement des grands projets de développement, notamment la Santé, l'Education, les Infrastructures, l'Agriculture et vers le maintien de la paix.

En effet, la programmation budgétaire 2025-2027 situe les dépenses totales du Pouvoir central (hors dettes) à **153.856,3 milliards de FC** dont **48.171,3 milliards de FC** pour 2025.

Prenant en compte les dépenses des Provinces et des ETD, les dépenses globales (hors dettes) se situeraient à **182.156,4 milliards de FC** au cours de la période, ce qui dégagerait un déficit global moyen de **5.334,2 milliards de FC** sur la période et de **4.082,4 milliards de FC** pour 2025, imputable au Pouvoir central. Son financement serait assuré par des emprunts des partenaires, notamment la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement. Ces ressources extérieures supplémentaires non prises dans le Programme du Gouvernement créent l'écart entre le CBMT 2025-2027 et les trois prochaines années de ce programme.

Dans la perspective de la définition des règles budgétaires en matière des dépenses en vue de renforcer la discipline budgétaire et d'éviter une politique procyclique, la programmation budgétaire 2025-2027 renseigne également sur le solde budgétaire hors mines qui se situerait à **-22.015,2 milliards de FC** l'an sur la période et à **-18.931,5 milliards de FC** en 2025.

Comparé au CBMT 2024-2026, il ressort que les recettes projetées (hors emprunts) pour les années 2025 et 2026 dans le CBMT 2025-2027 accusent des accroissements respectifs de **15,5%** et **4,5%**. Les dépenses projetées (hors dettes), quant à elles, accusent des accroissements de **14,6%** en 2025 et **12,0%** en 2026.

O. INTRODUCTION

Ce document contient la programmation budgétaire de la période 2025-2027, conformément à l'article 13 de la loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques (LOFIP).

Il fixe le profil de ressources et de dépenses susceptibles d'être mobilisées et engagées sur la période 2025-2027 compatibles avec les objectifs macro-économiques de la période et le Programme d'Actions du Gouvernement 2024-2028 approuvé le 11 juin 2024 par l'Assemblée Nationale. Il indique également les niveaux des soldes budgétaires cohérents avec les différents engagements pris par le pays et avec l'objectif de soutenabilité ainsi que leur modalité de financement.

En effet, les objectifs macro-économiques postulent une croissance de l'activité économique de **5,7%** en 2025 et une moyenne de **6,4%** entre 2025-2027. Le programme du Gouvernement quant à lui, adossé au PNSD 2024-2028 en cours de finalisation, est structuré autour de 6 piliers, 56 axes et 326 actions ayant pour leitmotiv l'accélération du développement économique et social du pays.

A cet effet, ces piliers devront concourir à la restauration de la paix à l'Est du pays, à la poursuite de la mise en œuvre de grands projets de développement comme la gratuité de l'enseignement de base, la Couverture santé universelle et le Projet de développement local à la base (PDL 145-Territoires). Ils devront également concourir à la création d'emplois, à l'accès des populations aux services sociaux de base, à la promotion du capital humain, à la diversification de l'économie et à la réforme de l'Administration publique.

La programmation budgétaire 2025-2027 fixe les ressources nécessaires au financement de ces politiques, conformément à la volonté du Gouvernement d'élargir l'espace budgétaire par notamment la mise en œuvre des réformes fiscales et douanières, la lutte contre la fraude fiscale et l'intensification des contrôles.

Elle tient également compte des ressources provenant du Contrat chinois revisité (SICOMINES), de la levée des fonds à contracter sur le marché financier local au titre d'obligations du Trésor, des prêts et des dons des partenaires bi et multilatéraux ainsi que des appuis budgétaires.

Dans la perspective de la définition des règles budgétaires en matière des dépenses en vue de renforcer la discipline budgétaire et d'éviter une politique pro-cyclique, la programmation budgétaire 2025-2027 renseigne sur le solde budgétaire hors mines, en plus des autres soldes généralement indiqués.

Après avoir pris en compte les principales observations soulevées lors des consultations pré-budgétaires et les arbitrages opérés sur les besoins des sectoriels exprimés lors des conférences budgétaires de l'exercice 2025, le présent Cadrage budgétaire 2025-2027 a pour vocation d'accompagner le projet de Loi de finances de l'exercice 2025 au Parlement qui est sa première tranche et ce, conformément aux dispositions de la Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques.

Hormis l'introduction et la conclusion, ce document s'organise autour de cinq chapitres et comprend quatre annexes. Le premier chapitre décrit le développement économique et budgétaire récent, le deuxième décline les perspectives économiques et budgétaires à moyen terme. Le troisième présente la politique budgétaire et les principales actions des politiques sectorielles envisagées sur la période 2025-2027. La programmation budgétaire 2025-2027 proprement dite fait l'objet du chapitre 4. Et sa comparaison avec celle de la période précédente constitue le chapitre 5.

Les annexes au nombre de quatre sont constituées : (i) du cadrage macroéconomique 2025-2027, (ii) du cadrage budgétaire 2025-2027, (iii) du cadrage des dépenses sectorielles 2025-2027 et (iv) des détails du cadrage budgétaire 2025-2027 des provinces.

I. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE RECENT

Après les chocs négatifs de la COVID-19 et de la guerre en Ukraine, l'économie et les finances du pays ont fait preuve d'une résilience au cours de la période 2021-2023. Les mesures de relance prises par le Gouvernement notamment dans le cadre de PMUAIC-19, la politique budgétaire menée sur la période et l'entrée en programme en 2021 avec le FMI dans le cadre de Facilité Elargie de Crédit ont, d'une part, boosté la croissance et, d'autre part, permis un bon comportement des finances publiques.

I.1 Développement économique récent 2021-2023

I.1.1 Secteur réel

- Evolution de l'activité économique

De **1,7%** en 2020, l'activité économique a fortement progressé à **6,2%** en 2021, à **8,9%** en 2022 et à **8,6%** en 2023.

Du côté de l'offre, cette croissance a été globalement tirée par le secteur primaire dont la contribution a été de **3,41 points** de pourcentage en 2021, de **7,18 points** en 2022 et de **6,64 points** en 2023, et ce, grâce au dynamisme de l'industrie extractive. Après le secteur primaire, la croissance a été également tirée par le secteur tertiaire, grâce à la branche « Transports et Communications », dont la contribution à la croissance a été respectivement de **1,22 point** de pourcentage en 2021, de **0,59 point** en 2022 et **0,54 point** en 2023. Le secteur secondaire, quant à lui, a faiblement contribué à la croissance en 2021 et en 2022. Sa contribution à la croissance en 2023 (0,85 point contre 0,45 point en 2022 et 0,5 point en 2021) est imputable à la branche « Bâtiments et travaux publics » suite notamment aux grands projets amorcés par le Gouvernement et livrés en 2023 principalement le PDL-145 territoires qui a permis au pays d'acquérir au 31 décembre 2023, **113** centres de santé, **192** écoles et **12** bâtiments administratifs.

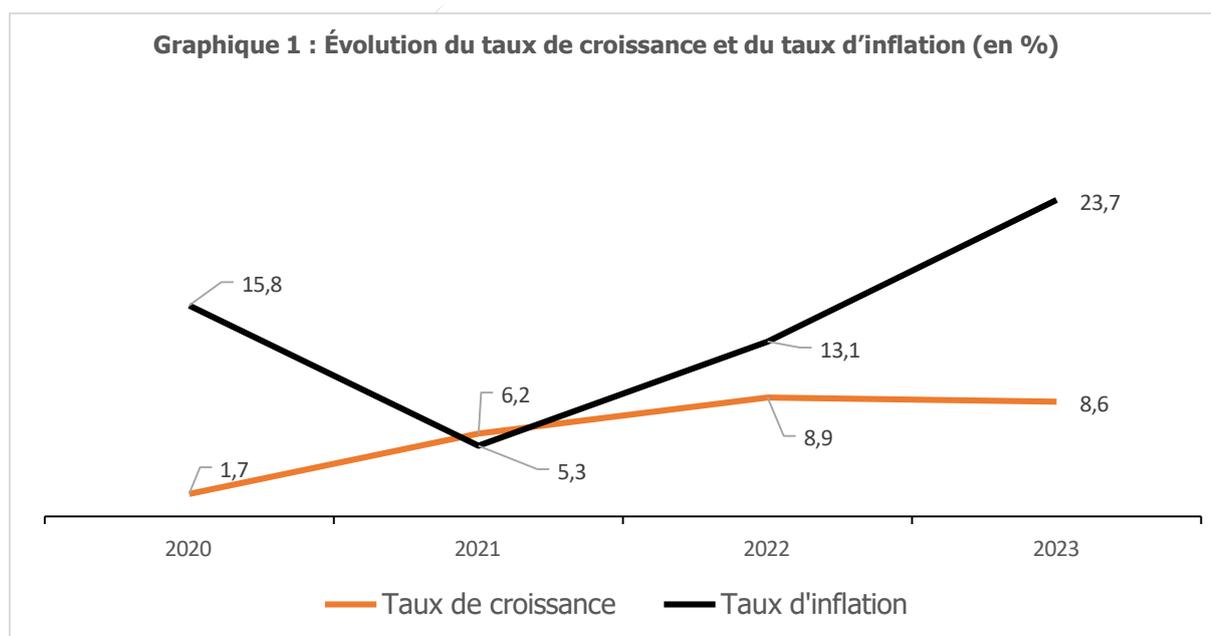
Du point de vue de la demande, la croissance au cours de la période 2021-2023 a été tirée principalement par les investissements. Après une croissance de **5,8%** en 2020, les investissements ont accru de **50,2%** en 2021 et de **97,7%** en 2023. Les investissements publics ont accru beaucoup plus vite que ceux du secteur privé en 2021 et 2022, contrairement en 2023.

Tableau 1 : Contributions sectorielles de 2021 à 2023

Secteurs	2021	2022	2023
Secteur primaire	3,41	7,18	6,64
Agriculture, Chasse, Sylviculture et Pêche	0,37	0,36	0,31
Industrie extractive	3,04	6,82	6,32
Secteur secondaire	0,5	0,42	0,85
Industries manufacturières	0,43	0,25	0,25
Electricité, gaz et eau	0,02	0,02	0,03
Batiments et Travaux publics	0,05	0,15	0,57
Secteur tertiaire	2,11	1,24	1,09
Transports et communications	1,22	0,59	0,54
Transports	0,27	0,17	0,09
Communications	0,95	0,42	0,45
Commerce de gros et de détail	0,54	0,37	0,25
Services marchands	0,3	0,25	0,3
Services non marchands	0,07	0,06	0,03
Education	0	0	0
santé	0	0	0
Autres services non marchands	0,06	0,06	0,03
SIFIM	-0,02	-0,04	-0,04
PIB au coût des facteurs	6,02	8,84	8,58
Droits et Taxes à l'importation	0,18	0,09	0,03
PIB aux prix du marché	6,2	8,92	8,61

Source : Comité Permanent du Cadrage Macroéconomique "CPCM"

S'agissant du rythme de formation des prix intérieurs, après une inflation de **15,8%** en 2020, celle-ci a significativement baissé en 2021 pour atteindre **5,3%** à la faveur d'une bonne coordination des politiques budgétaire et monétaire. La forte demande des biens intermédiaires en 2023, notamment des produits pétroliers dont le prix international a été instable, a fléchi l'inflation à **23,7%** au cours de cette année.



Source : DGPPB, Ministère du Budget, sur base des données CPCM

- **Evolution récente de la production minière et pétrolière de 2021 à 2023**

La production du cuivre a atteint **2.842.022 tonnes** en 2023 venant de **1.796.034 tonnes** en 2021. Elle a progressé de **21,4%** l'an de 2021 à 2023, à la faveur de l'entrée en phase de production de certaines entreprises.

Le cours du cuivre sur le marché international a évolué de façon baissière. A fin 2021, il s'est négocié autour de **9.552,84 dollars** américains la tonne et a atteint **8.361,47 dollars** en 2022 avant de remonter légèrement à **8.403,65 dollars américains** à fin 2023.

Pour ce qui concerne le cobalt, sa production s'est située à **93.144 tonnes** en 2021, puis à **115.371,31 tonnes** en 2022, avant de se situer à **139.840 tonnes** en 2023, soit une production supplémentaire annuelle de **50,1%**. Son cours a enregistré une baisse sur la période. Après son niveau de **51.094,1 dollars** la tonne en 2021, le cours de cobalt a atteint en moyenne **63.591,46 dollars** la tonne en 2022, puis **34.118,27 dollars** la tonne en 2023, soit une baisse de **33,2%**.

Quant à la production de l'or, elle s'est située à **33.056 kg** en 2021, avant de chuter à **28.306 kg** en 2022. En 2023, elle a atteint **34.526 kg**. Son cours s'est accru sur la période, passant de **1.801,86 dollars** en 2021, l'once d'or a atteint **1.942,22 dollars** en 2023.

S'agissant de la production du diamant, elle est passée de **14.021 carats** en 2021 à **15.863 carats** en 2022 avant de chuter à **8.306 carats** en 2023, soit une régression de **59,3%** par rapport à 2021.

Par ailleurs, la production du pétrole brut s'est établie à **9,1 millions de barils** en 2021. En 2022, elle a connu une légère baisse de **7,6%** pour se situer à **8,4 millions de barils**. En 2023, elle a atteint **7,6 millions de barils**, soit une régression de **14,5%** par rapport à 2021.

Tableau 2 : Evolution de la production minière et pétrolière de 2020 à 2023

(en tonne métrique, sauf indication contraire)

Produits/année	2020	2021	2022	2023
Cuivre	1 601 233	1 796 034	2 394 630	2 842 022
Cobalt	86 591	93 144	115 371	139 840
ZINC	12 400	16 079	13 578	11 321
Or artisanal et industriel (en kilogramme)	29 955	33 026	28 306	34 526
Diamant (en carat)	10 522	14 021	15 863	8 306
Pétrole (en baril)	8 960 750	9 125 000	8 430 422	7 568 819

Source : CTCPM

I.1.2 Secteur extérieur

Entre 2021 et 2023, les opérations extérieures se sont soldées globalement par des soldes excédentaires. En effet, après un déficit de **0,3%** du PIB en 2020, ce solde a atteint **5,0%** en 2021, **2,5%** en 2022 et **1,5%** en 2023, résultant des soldes excédentaires du compte en capital et financier sur cette période.

La balance des transactions courantes a enregistré des déficits. En effet, de **-1,1%** du PIB en 2021, le déficit s'est creusé à **6,4%** en 2023, imputables au comportement des balances de services et de revenus dont les déficits se sont aggravés sur la période 2021-2023, alors que la balance commerciale a été excédentaire.

Le solde excédentaire de la Balance commerciale a progressé à **7,1%** du PIB en 2021, contre **3,9%** en 2020, en lien avec une plus forte croissance des exportations des produits miniers après la période Post-Covid avec la reprise des échanges commerciaux (**+72,9%**). En 2022 et 2023, ce solde s'est situé à moins de **3,0%** du PIB dû à l'accroissement plus rapide des importations par rapport aux exportations.

Le déficit du compte des services a atteint **6,8%** du PIB en 2021, après son niveau de **5,2%** en 2020. Il est ensuite passé à **7,5%** du PIB en 2022 puis à **8,0%** en 2023, en relation avec la croissance des exportations et la reprise des voyages dans un contexte de post Covid.

Le compte de revenu a vu également son déficit se creuser légèrement. De **-2,6%** du PIB en 2020, le solde de la balance des revenus s'est situé à **-3,6%** du PIB en 2021, à **-3,8%** du PIB en 2022 et à **-2,9%** du PIB en 2023, suite notamment au paiement des intérêts dus à une augmentation du passif financier vis-à-vis de l'étranger.

Quant au compte des transferts courants, après son niveau de **1,7%** du PIB en 2020, sa balance a progressé légèrement pour se situer à **2,2%** du PIB en 2021, puis à **3,5%** du PIB en 2022 avant de chuter à **2,6%** du PIB. Les niveaux de 2021 et 2022 sont dus à la croissance des transferts des travailleurs immigrés au cours de ces années (**119,2%** en 2021 et **131,4%** en 2022) dans un contexte de post-Covid. En 2023 par contre, la baisse des aides officielles (**-20,7%**) et un accroissement plus faible des transferts des travailleurs immigrés justifient cette chute.

Le compte en capital et financier a enregistré des soldes excédentaires notamment grâce à la croissance des dons et emprunts projets et au soutien aux investissements privés. En effet, en 2021, il s'est situé à **1,8%** du PIB contre **1,5%** en 2020, et il a atteint **4,7%** et **6,3%** du PIB, respectivement en 2022 et en 2023.

S'agissant du marché de change, grâce aux mesures des politiques monétaire et budgétaire, notamment le renforcement du rapatriement des devises qui a permis la consolidation des réserves de change et la suppression des paiements aux guichets de la Banque Centrale, le franc congolais a connu une faible dépréciation par rapport au dollar américain en 2021 et 2022. Celle-ci a été respectivement de **1,4%** et de **0,8%**, contrairement en 2020 où elle était de **15,2%**.

En 2023 cependant, la forte croissance de l'indice de prix à la consommation notamment a joué sur la dépréciation du franc congolais de près de **24,6%**, le situant ainsi à **2.673,5 FC** pour 1 dollar américain.

Quant aux réserves de change, elles avaient atteint **3.468,3 millions de USD** en 2021 (soit **1,88 mois d'importations**), avant de se situer à **5.099,85 millions de USD en 2022**, soit un taux d'accroissement de **20,4%**. En 2023, celles-ci avaient atteint **6.086,48 millions de USD**, soit **1,93 mois d'importations**.

Tableau 3 : Evolution récente de quelques indicateurs macroéconomiques 2021-2023

Indicateurs	2021	2022	2023
Taux de croissance du PIB	6,2%	8,9%	8,6%
Déflateur PIB	8,1	8,9	10,1
Taux d'inflation moyen	7,1%	1,1%	16,0%
Taux d'inflation fin période	5,4%	13,1%	23,7%
Taux de change moyen (CDF/USD)	1 985,90	2 008,90	2 329,10
Taux de change fin période (CDF/USD)	2 000,00	2 016,90	2 673,50
Solde global balance de paiement (en milliards de FC)	5 480,90	3 277,00	2 297,94
Solde compte courant (en milliards de FC)	-1 167,00	-6 504,00	-9 742,37
Solde compte de capital et financier (en milliards de FC)	2 031,00	6 162,00	9 600,36
Réserves de change (en millions de dollars USD)	3 468,3	5 099,85	6 086,48
PIB nominal (en milliards de CDF)	110 114,7	132 063,7	151 553,4

Source : CPCM

I.1.3. Secteur monétaire

La masse monétaire a évolué de façon croissante entre 2021 et 2023. En 2021, elle s'est accrue de **39%** pour se situer à **26.774,4 milliards de FC**. En 2022, elle a atteint **27.070 milliards de FC**, soit un accroissement de **1,1%** et en 2023, elle s'est accrue de **18,2%**, pour se situer à **31.998,9 milliards de FC**. Cet accroissement est en lien avec l'accroissement de la circulation fiduciaire et des dépôts bancaires sur la période.

S'agissant de la contrepartie de la masse monétaire, les avoirs extérieurs nets ont évolué en dents de scie au cours de la période 2021-2023, du fait du comportement de la balance commerciale. Ils ont atteint **17.374, 8 milliards de FC** en 2021, soit un accroissement de **77,3%** par rapport à 2020. En 2022, ils ont baissé de **9,4%** pour se situer à **15.739,8 milliards de FC** et en 2023, ils ont augmenté de **6,6%** pour atteindre **16.793,8 milliards de FC**.

Quant au crédit intérieur, il a accusé un accroissement sur la période, sous l'impulsion du crédit au secteur privé et aux entreprises publiques. En 2021, il s'est situé à **10.886,8 milliards de FC**, soit un accroissement de **36%**. En 2022, il a augmenté légèrement de **2,1%** avant d'accroître plus vite en 2023 de **51%**, pour atteindre **16.787,1 milliards de FC**.

Tableau 4 : Principaux indicateurs du secteur monétaire 2019-2023 (en milliards de FC)

Indicateurs	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
Avoirs extérieurs nets	4 416,6	9 801,9	17 374,8	15739,8	16 793,8
Avoirs intérieurs nets	8 310,9	9 453,7	9 399,6	11 330,2	15 205,1
<i>Crédit intérieur</i>	<i>6 392,9</i>	<i>8 012,6</i>	<i>10 886,8</i>	<i>11 118,1</i>	<i>16 787,1</i>
Crédits nets à l'Etat	994,7	1 259,3	2 978,0	289,4	475,8
Créances sur le secteur privé	4 907,4	6 194,9	7 282,3	10040,0	14 903,8
Créances sur les entreprises publiques	490,9	558,4	626,5	788,7	1 407,5
Créances sur le reste du monde	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
<i>Autres postes nets</i>	<i>1 918,0</i>	<i>1 441,1</i>	<i>-1 487,1</i>	<i>212,1</i>	<i>-1 582,1</i>
Masse monétaire (M2)	12 727,5	19 255,6	26 774,4	27 070,0	31 998,9
<i>Monnaie (M1)</i>	<i>2 812,8</i>	<i>3 638,7</i>	<i>5 664,8</i>	<i>7 027,6</i>	<i>7 416,6</i>
Circulation fiduciaire	1 772,9	2 230,6	2 803,2	3542,4	3 819,2
Dépôts à vue	1 039,8	1 408,2	2 861,6	3485,2	3 597,3
<i>Quasi-monnaie</i>	<i>9 914,7</i>	<i>15 616,8</i>	<i>21 109,6</i>	<i>20 042,4</i>	<i>24 582,2</i>
Dépôts à terme en monnaie nationale	66,2	96,5	755,1	371,9	286,1
Dépôts en devises	9 770,8	15 436,8	20 134,7	19507,9	24 180,3
Provisions pour importations	77,7	83,5	219,8	162,7	115,8
TOTAL AVOIRS	12 727,5	19 255,6	26 774,4	27 070,0	31 998,9
TOTAL ENGAGEMENTS	12 727,5	19 255,6	26 774,4	27 070,0	31 998,9

Source : CPCPM

I.2 Développement budgétaire récent 2021-2023

Après le choc de la Covid-19 observé sur les finances publiques en 2020, les recettes propres ont connu une embellie sur la période 2021-2023. La pression fiscale qui était de **7,8%** en 2020 s'est située à **12,1%** sur cette période, soit un bond de **4,3 points** de pourcentage, grâce à la politique fiscale envisagée par le Gouvernement. Ajouté les dons, les recettes ont atteint **14,6%** du PIB sur la période.

Avec un niveau des dépenses de **16,2%** du PIB, les opérations financières du pouvoir central se sont soldées avec des déficits autour de **1,6%** du PIB, financés par les emprunts projets et programmes dans le cadre notamment du programme avec le FMI et par la levée de fonds sur le marché local au titre des bons et obligations du Trésor.

I.2.1 Politique fiscale

Les mesures de politique fiscale et douanière et les réformes mises en œuvre par le Gouvernement ont permis la résilience des finances publiques après 2020 et ont contribué à la réalisation des objectifs fixés par le programme conclu avec le FMI dans le cadre de la Facilité élargie de crédit.

Dans le cadre de la fiscalité intérieure, les principales mesures ont concerné :

- 1) La modification de certains textes juridiques des recettes fiscales, notamment :
 - L'alinéa 2 de l'article 94 de la Loi n°004/2003 du 13 mars 2003 portant réforme des procédures fiscales sur la déclaration ne devant pas servir pour le calcul de l'impôt ;
 - L'alinéa 2 de l'article 25 de l'ordonnance-Loi n°69/009 du 10 février 1969 relative aux impôts cédulaires sur les revenus sur le délai de déduction des sociétés étrangères.
- 2) La modification de certains textes juridiques des recettes non fiscales, notamment :
 - l'Ordonnance-loi n°13/003 du 23 février 2013 portant réforme des procédures relatives à l'assiette, au contrôle et aux modalités de recouvrement des recettes non fiscales, introduisant un article (112 bis) qui oblige désormais le versement intégral au compte du Trésor public des excédents réalisés par les établissements publics. Par ailleurs, la même ordonnance introduit un autre article (112 ter) qui oblige les entreprises minières ayant cédé leurs actions à l'Etat de verser à ce dernier les dividendes qui lui sont dus.

- l'alinéa 2 de l'article 79 bis de l'Ordonnance-loi n° 13/003 du 23 février 2013 portant réforme des procédures relatives à l'assiette, au contrôle et aux modalités de recouvrement des recettes non-fiscales est modifié et complété, de telle sorte d'autoriser l'administration des recettes non fiscales d'exercer son droit de contrôle ou de rappel sur un exercice déjà prescrit, lorsqu'il a été révélé l'existence de la fraude.

En ce qui concerne la fiscalité de porte, il s'agit de :

1. La mise en œuvre effective du contrat SICPA ;
2. L'imposition des articles et ouvrages en matières plastiques ;
3. Le renforcement du dispositif de lutte contre la fraude par (i) la mise en œuvre de la réforme de suivi et traçabilité de produits soumis aux droits d'accises et (ii) La numérisation des procédures douanières dans l'effort de mobilisation des recettes (informatisation des bureaux de douane) ;
4. La mise en œuvre du système de traçabilité des produits soumis au droit d'accises ;
5. L'implémentation de la solution d'évaluation des véhicules de « cars value africa » en interaction avec Sydonia World ;
6. Le relèvement des montants de pénalités consécutif à l'évolution du taux de change.

I.2.2 Evolution des recettes propres et des dons

Les recettes propres ont connu un accroissement annuel nominal de **43,7%** entre 2021 et 2023. De **7.055 milliards de FC** en 2021, elles ont atteint **11.606 milliards de FC** en 2022, puis **19.831,9 milliards de FC** en 2023.

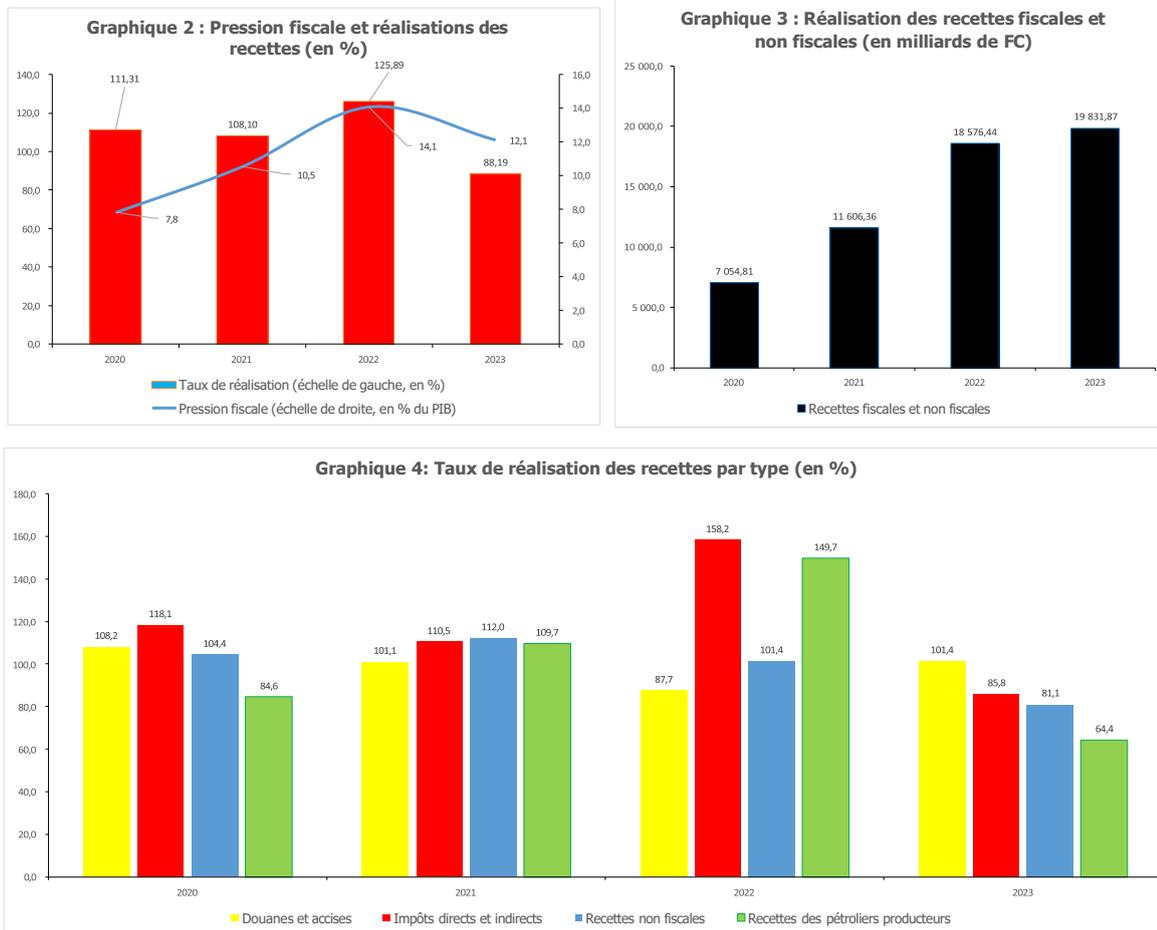
La pression fiscale est passée de **7,8%** en 2020 à **10,5%** en 2021, puis à **14,1%** en 2022 avant de chuter à **12,1%** en 2023. Les niveaux de mobilisation des recettes se sont situés à **108,1%** en 2021, **125%** en 2022 et à **88,2%** en 2023.

Cette évolution est tributaire à un effort global de mobilisation des recettes impulsé par le regain de l'activité économique, les mesures mises en œuvre au cours de la période notamment dans le cadre de PMUAIC et les différentes réformes dans la fiscalité.

En effet, les recettes fiscales ont connu une croissance annuelle de **45,9%** résultant de la croissance des recettes des douanes et accises (**35,7%**) et des impôts (**52%**). De **9.404 milliards de FC** en 2021, elles ont atteint **16.683 milliards de FC** en 2023.

Les recettes non fiscales, quant à elles, sont passées de **2.202 milliards de FC** en 2021 à **3.084 milliards de FC** en 2023 et accusent un accroissement annuel de **33,6%**.

Quant aux dons, ils passent de **1.622 milliards de FC** en 2020 à **1.282 milliards de FC** en 2021, soit une contraction de **20,9%**. En 2022, ils se situent à **4.510 milliards de FC** et accusent une augmentation de **251,7%** avant de chuter à **3.741 milliards de FC** en 2023. Ces dons proviennent notamment du FMI au titre d'appui budgétaire dans le cadre de Facilité Elargie de crédit.



Source : DGPPB, à partir des TOFE 2020, 2021, 2022 et 2023

I.2.3 Evolution des dépenses

Les dépenses ont connu un accroissement de **48,6%** entre 2021 et 2023. De **9.447 milliards de FC** en 2020, elles se sont situées à **12.988 milliards de FC** en 2021 et ont fléchi à **28.783 milliards de FC** en 2023, soit **11,8%** du PIB en 2021, **19,1%** du PIB en 2022 et **17,7%** du PIB en 2023.

Cet accroissement des dépenses est fait dans un contexte de la persistance de la guerre dans l'Est du pays et des conflits inter ethniques, mais aussi dans un contexte de mise en œuvre des grands projets d'investissement, notamment le PDL 145 territoires.

Les dépenses courantes ont atteint **8,7%** du PIB en 2021, **10,2%** du PIB en 2022 et **8,6%** du PIB en 2023 et accusent un accroissement annuel de **26,3%** du PIB sur la période.

Ces dépenses comprennent en grande partie les rémunérations qui sont contenues autour de **4,8%** du PIB dans le respect des cibles du programme avec le FMI. Dans un contexte de grogne socio-professionnelle qui a prévalu au cours de la période, elles ont concerné notamment la poursuite de la mécanisation des enseignants non payés et des enseignants nouvelles unités, la mécanisation des autres catégories d'employés ainsi que la poursuite de la prise en charge des médecins à la prime de risque.

Bien que la structure de dépenses ait été dominée par les dépenses courantes, les dépenses en capital ont connu des niveaux importants en vue de soutenir la croissance et booster le développement. Elles ont atteint plus de **6%** du PIB en 2022 et 2023. Celles financées sur ressources propres ont enregistré un accroissement de **500%** en 2021, de **200%** en 2022 et de **123%** en 2023.

Les principaux investissements dans quelques secteurs concernent :

- la mise en œuvre du projet PDL 145 territoires (constructions des forages et des bornes fontaines, constructions et réhabilitation des écoles et centres de santé, Réhabilitation des centres de Santé de référence dans les territoires, construction et équipements des bâtiments administratifs, réhabilitation et réfection des routes et ponts, etc.) ;
- la réhabilitation des routes (tronçon Boma-Tshela ; asphaltage de l'avenue Mundji à Mbandaka, réhabilitation du Boulevard L.D. Kabila dans la Ville de Mbuji-Mayi, etc.) ;
- la réhabilitation et entretien des voiries de Kinshasa (avenue Elengesa, Tronçon Mariano - Makala le Destin ; avenues des Ecoliers, Poko et Central Kinshasa-Kauka ;
- la construction des hôpitaux généraux de référence en province (Haut-Katanga, etc.) ;
- la réhabilitation des institutions d'enseignement supérieur et universitaire (Bâtiment administratif ISTM-KIN, etc.) ;
- la construction (stade Omnisport dans la Ville de Gemena) et réhabilitation des Stades (Tata Raphael, Kenge, Lumumba, Martyrs) ;
- l'acquisition des équipements agricoles, éducatifs, culturels et sportifs ;
- la réhabilitation des routes de dessertes agricoles et des pistes rurales et l'électrification rurale.

Les investissements financés sur ressources extérieures ont accru de **121,4%** en 2021, de **992,4%** en 2022 mais ont baissé à **26,3%** en 2023.

Les principaux projets dans quelques secteurs sont :

- la construction d'un atelier mécanique agricole à Kananga ;
- la construction des centres de santé dans différents territoires ;
- la Réhabilitation des hôpitaux généraux de référence et centres de santé ;
- l'aménagement de la route Tshikapa-Mbuji-mayi, section Tshikapa-Kamuesha) ;

- la réhabilitation de la route nationale numéro 1 (entre Batshamba et Tshikapa section Pont Lovua-Tshikapa, et Tshikapa-Mbuji Mayi) et de la voirie de Goma ;
- l'aménagement de la route nationale numéro 2 (Bukavu-Goma) ;
- la construction de micro centrales solaires (Ngungu et Rubaya) et des micro- centrales hydro-électriques.

Tableau 5 : Evolution des dépenses 2021-2023 (en milliards de FC)

	2021	2022	2023
TOTAL DEPENSES	12 988,1	25 187,8	28 783,3
DEPENSES COURANTES	9 613,6	13 456,0	14 030,7
Salaires	5 454,0	6 578,0	7 131,5
Civils	4 716,5	5 804,8	6 245,3
Armée et police	737,5	773,2	886,2
Biens et services	2 690,0	4 482,9	4 525,6
Subventions et Transferts	1 405,0	2 276,3	2 132,5
Interventions économiques	425,8	709,0	883,9
Organismes Auxiliaires	27,2	33,2	33,6
Transferts aux provinces	244,7	319,2	253,6
Rétrocession aux régies financiers	707,3	987,3	961,5
TVA remboursable	0,1	227,7	-
Intérêts sur la dette dus	64,6	118,9	241,1
intérêts sur la dette extérieure	40,6	46,9	80,7
intérêts sur la dette intérieure	24,0	71,9	160,4
DEPENSES EN CAPITAL	2 993,7	8 543,7	9 766,8
Financement intérieur	1 138,4	3 107,0	2 289,7
Investissement du gouvernement central	284,4	3 107,0	2 289,7
Investissement des provinces	854,0		
Financement extérieur	1 855,2	5 436,7	7 477,1
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	380,8	3 188,1	4 985,8
Financement intérieur	380,8	3 188,1	4 985,8
Financement extérieur	-	-	-
RESERVES POUR CALAMITES ET SINISTRES	-	-	-

Source : TOFE 2021,2022 et 2023

I.2.4 Evolution du solde budgétaire et du financement

Les opérations budgétaires se sont soldées globalement par des déficits qui se sont creusés en 2022 et en 2023, du fait de l'accroissement des dépenses. En 2021, le solde global était de **-0,2%** du PIB (**-250 milliards de FC**) et il a atteint **-3,8%** du PIB en 2023 (**-6.163 milliards de FC**). Le solde intérieur par contre a accusé un excédent en 2021 de **0,3%** du PIB traduisant l'effort du Gouvernement à financer des dépenses propres par les ressources internes.

En 2022 et en 2023, bien qu'il ait été déficitaire (respectivement **-2%** du PIB et **-1,4%** du PIB), ils ne s'écartent pas significativement du critère quantitatif convenu avec le FMI dans le cadre de facilité élargie de crédit.

Ces déficits ont été financés principalement par les emprunts projets et programmes et par les produits des emprunts intérieurs.

Tableau 6 : Solde budgétaire et financement
(en milliards de FC)

Agrégats budgétaires	2020	2021	2022	2023
Recettes fiscales et non fiscales	7 054,8	11 606,4	18 576,4	19 767,7
Dons	1 621,5	1 282,2	4 509,7	3 740,8
Dépenses	9 446,8	12 988,1	25 187,8	28 783,3
Solde intérieur (base caisse)	-711,3	-363,5	-2 623,2	-2 345,8
Solde global (base caisse)	-1 073,2	-250,1	-3 597,1	-6 162,8
Financement extérieur	877,5	405,5	3 754,1	3 754,1
Amortissement de la dette	-215,5	-508,9	-530,2	-405,4
Emprunts projets	339,8	775,1	1 830,0	3 774,8
Emprunts programmes	753,2	139,3	256,0	1 420,1
Financement intérieur	301,5	-192,4	2 041,1	1 304,2

Source : TOFE

I.3 Situation de la dette publique

A fin 2021, l'encours de la dette était de **7,4 milliards de USD**, dont **4,9 milliards de USD** pour la dette extérieure et **2,5 milliards de USD** pour la dette intérieure. Globalement, il représentait **14,9%** du PIB. Le service de la dette s'est situé à **537,7 millions de USD**.

En 2022, le stock de la dette publique de l'Administration centrale de la RDC était évalué à **9,5 milliards de USD**, soit **16%** du PIB. Il s'est observé une hausse de l'ordre de **2,1 milliards de USD**, justifiée par la prise en compte au niveau intérieur de la créance BCC sur le Gouvernement et au niveau extérieur par d'importants décaissements effectués notamment par la Banque Mondiale (IDA) et le FMI dans le cadre de la FEC en 2022.

Le stock de la dette extérieure en 2022 était constitué exclusivement de la dette contractée directement par l'Administration centrale représentant **59,6%** de la dette publique et **9,5%** du PIB. La dette courante s'élevait à **5,5 milliards de USD** et les arriérés techniques à **0,2 milliard de USD**.

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette publique s'est situé à **10,6 milliards de USD** dont **6,8 milliards de USD** de dette extérieure et **3,8 milliards de USD** de dette intérieure.

Au cours de la même année, le service de la dette publique était évalué à **60,61 millions de USD** dont **54,93 millions de USD** pour la dette extérieure et **5,69 millions de USD** pour la dette intérieure.

Tableau 7 : Evolution de la dette publique de 2019 à 2023 en milliard de dollars USD

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
Dette publique	5,6	6,2	7,4	9,5	10,6
Dette publique en % du PIB	11,80%	12,88%	14,91%	16,02%	17,81%
Dette Extérieure	3,7	4,3	4,9	5,7	6,8
Dont arriérés techniques	0,15	0,19	0,16	0,16	0,16
Dette extérieure en % du PIB	7,14%	8,84%	9,83%	9,54%	11,55%
Dette extérieure en % du total	65,63%	68,60%	65,27%	59,57%	64,84%

Source : DGDP, Bulletin trimestriel de la Dette Publique de la RDC, quatrième trimestre 2023, page 2.

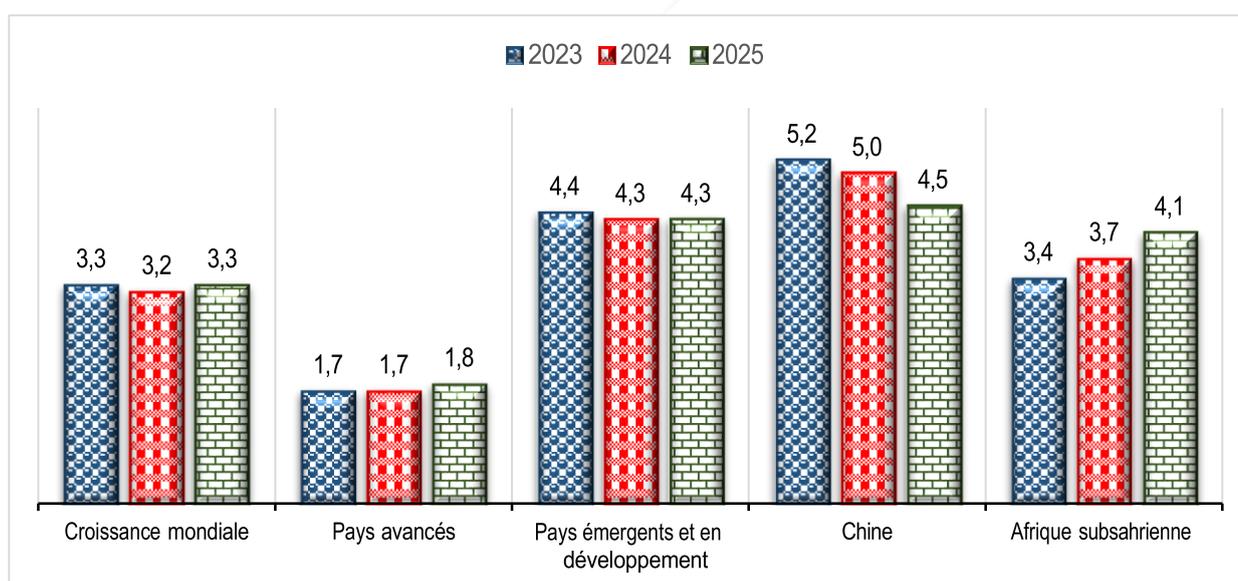
II. PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Ce chapitre donne un aperçu des perspectives économiques internationales et nationales sous-tendant la programmation budgétaire 2025-2027.

II.1 Perspectives internationales

Suivant les Perspectives de l'Economie Mondiale (PEM) du Fonds Monétaire International de juillet 2024, la croissance mondiale devrait se ralentir à **3,2 %** en 2024 contre **3,3 %** estimée en 2023. Elle devrait s'accélérer à **3,3 %** en 2025. Elle devra se situer à **3,1%** pendant les cinq prochaines années. Cette situation serait justifiée principalement, à court terme, par les coûts encore élevés de l'emprunt et les effets à plus long terme liés à la COVID-19 ainsi que l'invasion de l'Ukraine par la Russie, une faible croissance de la productivité et une fragmentation géoéconomique plus marquée. En outre, les risques d'accélération de l'inflation liés à une désinflation insuffisante dans le secteur des services et de pressions sur les prix émanant d'un regain des tensions commerciales ou géopolitiques ont pesé sur la croissance mondiale à court terme.

Graphique 5: Evolution de la croissance économique mondiale (en %)



Source : Perspectives de l'Economie Mondiale du FMI, juillet 2024

Dans les pays avancés, après une croissance estimée à **1,7 %** en 2023, celle-ci devrait se maintenir à **1,7 %** en 2024 puis augmenter légèrement à **1,8 %** en 2025. Dans les pays émergents et ceux en développement, l'activité économique devrait légèrement baisser en 2024 et en 2025 pour se situer à **4,3 %**, contre **4,4 %** en 2023.

En Chine, la prévision de croissance est révisée à la hausse, à un taux de **5,0 %** en 2024 contre **5,2 %** en 2023, principalement en raison d'un rebond de la consommation privée et de la vigueur des exportations au premier trimestre. En 2025, le PIB devrait ralentir à **4,5 %**.

En Afrique subsaharienne, la croissance devrait s'accélérer en 2024 et 2025, passant d'un taux estimé de **3,4 %** en 2023 pour atteindre **3,7 %** en 2024 et **4,1 %** en 2025, suite au dynamisme de la croissance économique dans les pays exportateurs des produits de base.

Par ailleurs, les mêmes perspectives renseignent que l'inflation mondiale devrait passer d'une moyenne annuelle de **6,7 %** en 2023 à **5,9 %** en 2024, puis à **4,4 %** en 2025, en raison de l'évolution favorable de l'offre mondiale et du maintien du resserrement de la politique monétaire, suite essentiellement à l'accélération de l'inflation séquentielle aux États-Unis au cours du premier trimestre 2024.

II.2 Perspectives nationales

Les perspectives de l'économie congolaise sur la période 2025-2027 devraient se relever dans un contexte marqué par la détérioration des cours des matières premières à moyen terme, ainsi que par la nécessité d'une bonne coordination des politiques budgétaire et monétaire qui devra permettre la maîtrise de l'inflation et l'accroissement des investissements publics.

II.2.1 Secteur réel

Selon les projections du Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique (CPCM), il est attendu, au cours de trois prochaines années un ralentissement de l'activité minière dû à la baisse des cours des matières premières d'exportation du pays et de la croissance économique mondiale, principalement la Chine.

Les objectifs macroéconomiques du Gouvernement pour les trois prochaines années devraient se fonder sur des sources sectorielles pouvant booster la croissance, avec un accent particulier sur la productivité agricole.

En effet, le taux de croissance se situerait à **6,4%** en moyenne au cours de la période sous analyse contre **7,9%** observé les trois dernières années, soit une baisse de **1,5 point** de pourcentage. En 2025, la croissance s'établirait à **5,7%**. Le PIB-mines afficherait une croissance de **5,3%** contre **8,8%** estimé en 2024 et **21,9%** réalisé en 2023. En 2026 et 2027, elle devrait se situer respectivement à **3,7%** et à **3,3%**.

II.2.2 Secteur extérieur

Entre 2025 et 2027, le solde global de la balance des paiements projeté devrait se situer à **837,8 milliards de FC**, représentant **0,5%** du PIB. Cette tendance serait consécutive au bon comportement du compte en capital et financier qui devrait se situer en moyenne à **9.757,8 milliards de FC** au cours de la période.

Au cours de la période 2025-2027, le compte courant devrait connaître un déficit de **9.254,8 milliards de FC** en moyenne. Le mauvais comportement du compte courant sur la période serait tributaire notamment de la baisse des exportations des principales matières premières du pays dont les cours mondiaux seraient en baisse.

Quant aux réserves de change, l'objectif est d'atteindre **6 mois** d'importations, conformément aux critères de convergence. Pour la période 2025-2027, les réserves de change devront se situer en moyenne à **2,5 mois** d'importations des biens et services.

Le tableau 8 ci-dessous donne des détails sur l'ensemble des indicateurs macroéconomiques.

Tableau 8 : Principaux indicateurs du secteur extérieur 2025-2027

Indicateurs	2023	2024		2025	2026	2027
	Historique	Initial	Estimation	Projection	Projection	Projection
Taux de croissance du PIB	8,9%	6,4%	5,4%	5,7%	6,5%	6,9%
Déflateur du PIB	10,1	10,6	11,8	11,84	12,5	12,6
Taux inflation moyen	20,2%	10,9%	17,5%	10,3%	8,1%	7,0%
Taux d'inflation fin période	23,7%	10,4%	11,3%	9,2%	7,0%	7,0%
Taux de change moyen (FC/USD)	2 329,1	2 518,3	2 802,8	2 954,4	2 997,3	3 037,0
Taux de change fin période (FC/USD)	2 673,5	2 535,5	2 932,1	2 976,6	3 018,0	3 056,0
PIB nominal (en milliards de FC)	163 777,4	179 338,3	201 905,2	213 544,4	240 013,1	257 814,7
Taux de croissance mines	21,9%	4,9%	8,8%	5,3%	3,7%	3,3%
Réserves de change (mois d'importation)	2,2	2,3	2,4	2,4	2,4	2,8

Source : Note de cadrage 2024-2027, Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique, juin 2024.

III. ORIENTATION DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE ET ACTIONS DES POLITIQUES SECTORIELLES 2025-2027

Ce chapitre présente l'orientation de la politique budgétaire envisagée sur la période 2025-2027 et les principales actions de politiques sectorielles qui en découlent à mettre en œuvre sur la même période. La politique budgétaire et les politiques sectorielles proposées dans ce document sont le reflet de celles préconisées par le Gouvernement, et approuvées par l'Assemblée Nationale le 11 juin 2024 à travers son programme d'actions 2024-2028.

En effet, ce programme d'actions contient 6 piliers qui s'inscrivent sur la droite ligne de la poursuite de la mise en œuvre des grands projets amorcés tels que le Programme de Développement Local à la Base de 145 Territoires (PDL-145T), la Couverture Santé Universelle et la gratuité de l'enseignement primaire. Il s'aligne également sur des cadres programmatiques du pays, principalement le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2024-2028.

Pour rappel, ces piliers sont :

- 1) Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages ;
- 2) Protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs biens ;
- 3) Aménager le territoire national en vue d'une connectivité maximale ;
- 4) Garantir l'accès aux services sociaux de base ;
- 5) Renforcer les capacités des services publics et ;
- 6) Gérer durablement et de manière responsable l'écosystème face aux changements.

Le financement des politiques incarnées dans ces piliers devra être assuré par le Pouvoir central, les Provinces et les ETD. Ce qui appelle à l'élargissement de l'espace budgétaire, lequel devra passer notamment par la lutte contre la corruption et la fraude, la poursuite de la mise en œuvre des réformes notamment la digitalisation des procédures fiscales et douanières, l'intensification des contrôles et les économies dégagées par la rationalisation des dépenses.

Ce financement intègre également le recours aux emprunts auprès des partenaires bi et multi latéraux et les appuis budgétaires, notamment du FMI et la Banque mondiale ainsi que le recours au PPP.

III.1 En matière des recettes

L'élargissement de l'espace budgétaire s'avère nécessaire pour le financement des politiques publiques retenues au cours de la période 2025-2027. Celui-ci devra passer par le maintien de l'effort dans l'amélioration du niveau des recettes domestiques pour amener la pression fiscale au niveau des pays de la sous-région.

La politique fiscale restera orientée vers la poursuite de la mise en œuvre des mesures fiscales définies dans la Loi de finances 2024. Elle devra par ailleurs consister à la poursuite des réformes fiscales et douanières, de la promotion de la culture fiscale, de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales par l'intensification des contrôles.

De façon spécifique, il s'agira principalement de :

- l'amélioration du recouvrement de la TVA en rendant opérationnels la facture normalisée et les dispositifs électroniques fiscaux en vue de permettre l'authentification des transactions commerciales et la maîtrise du chiffre d'affaires des opérateurs économiques et (ii) en poursuivant l'extension de la gestion de la TVA par les CIS ;
- la poursuite de la dématérialisation et de la digitalisation des procédures fiscales, non fiscales et douanières pour améliorer le recouvrement des recettes par notamment (i) le déploiement du logiciel de gestion intégré de l'impôt (ERP), (ii) l'extension de l'implémentation de la télé déclaration pour les contribuables relevant des centres des impôts, (iii) la poursuite du déploiement du logiciel de gestion des recettes non fiscales (LOGIRAD) dans le processus d'attribution des passeports, permis de conduire et de la carte de travail pour les étrangers, (iv) l'extension du logiciel GELEC (Gestion Electronique du Contentieux) dans tous les bureaux de douane ;
- la poursuite et l'extension du STDA aux autres produits tels que le tabac, la télécommunication et les boissons ;
- l'amélioration des contrôles et la gestion des contentieux, notamment par le renforcement de la coordination au sein des régies et entre les régies et le développement d'un dispositif de surveillance de la qualité et de l'efficacité des contrôles ;
- la poursuite de la sensibilisation des agents économiques à l'obtention de l'identifiant fiscal unique ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale notamment par la poursuite de l'identification, la catégorisation des activités informelles et la revisitation de certaines exonérations ;
- la mise en œuvre effective de la Convention portant traçabilité et monitoring des produits et services soumis au paiement des droits d'accises ;
- la généralisation de la politique de marquage moléculaire afin d'assainir le secteur des hydrocarbures pour accroître les recettes fiscales et parafiscales ;
- le déploiement du système du GUICE dans tous les bureaux de douane ;

- la maîtrise du répertoire des micro-entreprises par l'opérationnalisation des guichets uniques de déclarations et de paiements notamment de l'IBP ;
- la poursuite de l'actualisation des arrêtés interministériels prenant en compte les nouvelles mesures insérées dans la nomenclature des droits, taxes et redevances du Pouvoir central.

III.2 Politique en matière des dépenses

Au cours de la période 2025-2027, le Gouvernement entend poursuivre une politique budgétaire prudente, capable de concourir à la stabilité macro-économique et de renforcer la transparence et l'orthodoxie dans la gestion des finances publiques.

En effet, conformément au pacte de stabilité, le paiement des dépenses sera fonction des ressources disponibles et devra respecter la chaîne de la dépense publique. Le paiement des dépenses par la procédure de l'urgence sera strictement limité.

Un accent sera mis sur la qualité de la dépense et sa structure devant ainsi privilégier les dépenses en capital susceptibles de booster la croissance, créer l'emploi et contribuer à la réduction de la pauvreté.

Les dépenses de fonctionnement, notamment la rémunération, devront être gérées avec prudence et dans les limites convenables. A cet effet, le Gouvernement va poursuivre sa politique salariale prudente basée sur la maîtrise de la masse salariale qui ne devra pas dépasser 5% du PIB. La poursuite du nettoyage du fichier de la paie, la réorganisation de la couverture sociale des agents publics et la programmation de la retraite devront se poursuivre et permettre de dégager des marges budgétaires pour le financement des autres priorités.

Dans le cadre de la qualité de la dépense publique, celle-ci devra viser : (i) le maintien de la paix dans l'Est du pays, la sécurisation des populations et de leurs biens ; (ii) l'accès aux services sociaux de base, (iii) la diversification de l'économie et (iv) la poursuite des investissements dans les secteurs productifs.

S'agissant du maintien de la paix, l'attention devra être fixée sur les dépenses dans les secteurs de sécurité Intérieure et de Défense. La programmation budgétaire devra approcher la loi de programmation du secteur. L'exercice 2025 prend en compte, au titre d'investissement, notamment la relance de neuf parcs agro pastoraux inscrits dans cette loi. Elle envisage appuyer au titre d'intervention économique la dotation de la Police nationale en moyens pour la sécurisation des zones en conflit.

En ce qui concerne l'accès aux services sociaux de base, dans le secteur de l'Education, le Gouvernement envisage poursuivre, pour la période 2025-2027 son objectif d'accroître l'accès à l'école des enfants en âge de scolarité. Il envisage à cet effet poursuivre la politique de la gratuité à l'enseignement primaire et son extension au niveau secondaire.

Pour l'exercice 2025, le vaste programme de mise en œuvre du PDL-145 territoires sera poursuivi, également la construction des écoles à travers le pays, l'acquisition d'équipements éducatifs et l'appui aux cantines scolaires.

Dans le secteur de la Santé et de la protection sociale particulièrement, le Gouvernement entend poursuivre la politique de Couverture Santé Universelle sur la période 2025-2027, en vue de garantir l'accès de tout congolais à des services de santé de qualité et d'étendre le programme de gratuité de la maternité lancée en 2023 dans toutes les provinces, en vue de réduire davantage la mortalité maternelle et infantile.

Le programme d'accouchement gratuit aux femmes et de la prise en charge par l'Etat des nouveau-nés pendant les 28 jours de la naissance sera étendu sur l'ensemble du territoire national.

Pour l'exercice 2025 particulièrement, le Gouvernement compte accroître les crédits de fonctionnement du secteur en vue d'assurer l'achat des médicaments et des vaccins dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle, notamment la continuité de la gratuité des soins des femmes enceintes.

Egalement, il envisage flécher les crédits d'investissement pour l'acquisition d'équipements en appui aux structures de facilitation à la mise en œuvre de la Couverture santé universelle et l'acquisition d'équipements médicaux pour l'appui à la gratuité de la maternité.

La politique budgétaire 2025-2027 devra soutenir la diversité de l'économie en vue notamment de créer plus d'emplois et de promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes. A cet effet, une attention sera focalisée sur les secteurs de l'Agriculture, de l'Industrie et du Tourisme en vue d'accroître le PIB non minier.

Pour l'exercice 2025, dans le Secteur de l'Agriculture, les crédits d'investissement devront permettre notamment la relance des parcs agro-industriels (Luiza, Ngandajika,...). Les crédits de fonctionnement devront notamment servir à mener une étude de faisabilité pour la création d'une banque de crédit agricole à capitaux congolais.

De même, il prévoit au titre de fonds de péréquation le financement des projets pour assurer le développement dans le secteur agricole des différentes provinces (**286,1 milliards de FC**) et au titre d'intervention économique, la promotion et l'encadrement des associations et coopératives agricoles.

Dans le secteur de l'industrie, un effort devra être fait pour opérationnaliser les Zones économiques spéciales et la relance de certaines industries. Dans le secteur du Tourisme, l'accent sera mis sur des projets à impact visible devant booster le secteur.

Dans les secteurs productifs, un accent sera mis particulièrement dans le secteur de Développement rural à travers notamment l'électrification rurale, de l'Énergie, des Transports et des Infrastructures.

Dans le secteur des Infrastructures particulièrement, les dépenses d'investissement du secteur devront accuser un accroissement, résultant notamment de fonds de **957,2 milliards de FC** (324 millions de dollars USD) l'an sur la période 2025-2027 issus de la revisitation du contrat chinois (SICOMINES).

Afin de garantir l'efficacité de la gestion des investissements publics retenus au cours de la période 2025-2027, le Gouvernement entend mettre en œuvre la feuille de route mise en place à la suite de l'évaluation PIMA en septembre 2022 et améliorer la transparence et l'efficacité dans la passation des marchés publics grâce à l'informatisation des procédures de passation des marchés publics à travers le SIGMAP.

Enfin, pour garantir la viabilité budgétaire au cours de la période 2025-2027, le Gouvernement devra contenir le déficit global en dessous du seuil de 3% du PIB, conformément aux critères de convergences macro-économiques de la SADC et le déficit interne autour de 1% du PIB. Leur financement sera assuré par des moyens sains. Le recours aux avances de la Banque centrale sera évité.

III.3 Politique d'endettement

La politique de l'endettement restera prudente, en vue de maintenir le stock de la dette dans les limites acceptables et de préserver le risque modéré de surendettement du pays.

Les déficits budgétaires seront financés par des moyens sains, à travers l'émission des obligations du Trésor par le système bancaire, l'emprunt auprès des partenaires multi et/ou bilatéraux du pays et le recours aux appuis budgétaires.

A cet effet, le Gouvernement attend de la Banque Mondiale le financement de son portefeuille des projets et des appuis budgétaires du FMI dans le cadre des Fonds liés au climat.

Aussi, pour éviter les risques liés à la dette publique, toute accumulation des arriérés de paiement des services de la dette sera-t-elle exclue. Seule la DGDG examinera tout dossier se rapportant à la dette publique interne et externe tant du pouvoir central que des provinces ou entreprises du portefeuille de l'État. Aucune garantie de la BCC ne sera sollicitée pour les emprunts internes.

III.4 Partenariat Public-Privé

Au cours de la période 2025-2027, le Gouvernement entend recourir au PPP, sous forme de concession ou de BOT, pour accélérer et améliorer la mise en place des infrastructures de base avec l'implication du secteur privé. Le Gouvernement veillera à la minimisation des risques liés aux passifs conditionnels inhérents à ce mode de financement, en vue de ne pas exercer des pressions sur les finances publiques.

III.5 Principales actions sectorielles

III.5.1 Secteurs productifs et des infrastructures

III.5.1.1 Agriculture, Pêche et Elevage

La stratégie du Gouvernement dans le secteur de l'Agriculture, Pêche et Elevage est axée sur la modernisation et le développement de ce secteur (Pilier 1, Axe 1.2.1).

A cet effet, par le biais de l'Agenda de Transformation Agricole, il ambitionne d'augmenter la production des chaînes de valeur prioritaires du manioc, du maïs, du riz, des haricots, du soja, et du poisson en investissant dans les systèmes de production, la mécanisation, la transformation et l'accès aux marchés.

III.5.1.1.1 Sous-secteur de l'Agriculture

Dans le sous-secteur de l'Agriculture, les principales actions envisagées pour la période 2025-2027 sont les suivantes :

- Identification et géolocalisation dans chaque province des grands bassins de production végétale, animale et halieutique ainsi que ceux disposant d'un fort potentiel de développement, en collaboration avec les ministères impliqués, et leur donner la priorité en matière de désenclavement (Obj. 1.2.1.1, Action 2) ;

- Acquisition des matériels et équipements agricoles (tracteurs, outils aratoires et autres engins) en vue d'intensifier la production agricole durable (vivrière, maraichère et fruitière) (Obj. 1.2.1.2, Action 1) ;
- Promotion des chaînes de valeur par le développement des liens commerciaux avec les industries de l'alimentation humaine et animale et d'autres canaux de marché (Obj. 1.2.1.2, Action 4) ;
- Accroissement du nombre des centres d'alevinage, de production et de transformation décentralisé et des aquaculteurs dans les provinces sélectionnées (Obj. 1.2.1.2, Action 7) ;
- Relance des cultures pérennes (palmier, hévéa, café, cacao, théiers, etc.) dans toutes les provinces (Obj. 1.2.1.2, Action 8) ;
- Acquisition des matériels et produits chimiques pour la production des engrais biologiques et des engrais minéraux (Obj. 1.2.1.5., Action 4) ;
- Restructuration de l'Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomiques (INERA) (Obj. 1.2.1.5., Action 1) ;
- Appui aux entreprises semencières privées pour produire et commercialiser des semences de bonne qualité (Obj. 1.2.1.5, Action 3) ;
- Dotation de chaque province de laboratoires agricoles (Obj. 1.2.1.4, Action 3).

Pour l'exercice budgétaire 2025, les priorités suivantes sont retenues :

- Appui au développement agro-industriel de Ngandajika ;
- Appui à l'entrepreneuriat des jeunes dans l'agriculture et l'agro-business et au développement de chaînes de valeurs agricoles dans 6 provinces pilotes ;
- Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une banque de crédit agricole à capitaux congolais ;
- Promotion et encadrement des associations et coopératives agricoles ;
- Acquisition de tracteurs pour l'installation des brigades de mécanisation agricole ;
- Construction des laboratoires d'analyse des semences à travers le SENASEM ;
- Relance des parcs agro-industriels (Luiza, Ngandajika,...) ;
- Acquisition d'équipements végétaux pour le développement du programme Manioc en RDC ;
- Poursuite de la mise en œuvre du PDL - 145 Territoires : Développement de la chaîne des valeurs agricole (amélioration des capacités de production agricole manioc, maïs, soja, riz, ...).

III.5.1.1.2 Sous-secteur de Pêche et Elevage

Dans le sous-secteur de Pêche et Elevage, les principales actions visées sont les suivantes :

- Acquisition d'équipements en vue d'intensifier la production animale et halieutique durable (Obj. 1.2.1.2, Action 1) :
 - a. équipements de vaccination pour le renforcement de la couverture zoo-vaccinale des animaux d'élevage dans la province ;
 - b. équipements des provenderies pour la fabrication des aliments pour bétails et des poissons dans les centres d'alevinage ;
 - c. équipements des aquacoles pour les pisciculteurs locaux des Provinces de Kwilu, Kinshasa, Kasai Central, Kasai Oriental, Maniema et de Kongo Central ;
 - d. équipements de pêche pour les pêcheurs des plans d'eau à haut potentiel halieutique ;
 - e. équipements pour la relance de la production des alevins et poissons marchands dans les centres d'alevinage existants.
- Dotation de chaque province des infrastructures d'élevage (laboratoires vétérinaires, cliniques vétérinaires, abattoirs...) (Obj. 1.2.1.4, Action 3) ;
- Accroissement du nombre des centres d'alevinage, de production et de transformation décentralisé et des aquaculteurs dans les provinces (Tshopo, Haut-Uélé, Kinshasa et Equateur) (Obj. 1.2.1.2, Action 7) ;

Pour l'exercice budgétaire 2025, les actions suivantes sont à retenir :

- Financement des projets de développement de la pêche et élevage au titre de fonds de péréquation **(286,1 milliards de FC)** ;
- Acquisition de 6 bateaux de pêche de 12 mètres au profit de l'ONPA ;
- Acquisition de 3 bateaux de pêche industriels neufs de 16 mètres pour la province du Kongo Central ;
- Construction des centres d'alevinages dans les provinces de Tshopo, Haut-Uele, Kinshasa et Equateur ;
- Acquisition des camions frigorifiques ;
- Organisation des campagnes de vaccination contre les épizooties et autres maladies animales.

III.5.1.2 Développement rural

Dans le secteur de Développement Rural, la politique du Gouvernement vise un développement rural équilibré en vue de poursuivre les actions inscrites dans le PDL-145T, notamment la mise en place des structures viables dans le respect de l'écosystème et en s'adaptant aux changements climatiques dans les milieux ruraux pour stimuler le développement à la base (Pilier 6, Axe 6.2.3).

Pour la période 2025-2027, les principales actions à mener sont les suivantes :

- Ouverture et entretien des routes de desserte agricole (Obj. 6.2.3.1, Action 1) ;
- Installation des microcentrales photovoltaïques, des lampadaires solaires, des forages d'eau et des marchés ruraux (Obj. 6.2.3.1, Action 1) ;
- Appui au développement des activités de production et de services dans les territoires par la promotion du développement des économies rurales et des chaînes de valeur locales (Obj. 6.2.3.1, Action 2) ;
- Développement des capacités techniques, organisationnelles, institutionnelles et communautaires pour une prise en charge adéquate des programmes des ETD (développement au niveau local) (Obj. 6.2.3.1, Action 3) ;
- Développement d'un système d'information géo référencé de suivi (Obj. 6.2.3.1, Action 4) ;
- Erection des 20 forages d'eau par an dans les 145 territoires (Obj. 4.1.2.2, Action 5).

En ce qui concerne l'exercice budgétaire 2025, l'action du Gouvernement portera sur :

- Construction et réhabilitation des routes de desserte agricole et des forages ;
- Poursuite de la mise en œuvre du PDL 145-T : réhabilitation et entretien de 10.000 Km de route de desserte agricole ;
- Adduction d'eau potable par forage équipée d'une pompe immergée ;
- Acquisition de matériels des cours d'eau navigable ;
- Développement de la riziculture ;
- Appui à la modernisation des villages.

III.5.1.3 Industrie

Dans le secteur de l'industrie, le Gouvernement envisage de développer un secteur industriel compétitif et diversifié (pilier 1, axe 1.2.4). Pour ce faire, il entend :

- (i) assainir le climat des affaires ;

- (ii) mettre en œuvre la stratégie de développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Petites et Moyennes Industries (PMI) ;
- (iii) renforcer et généraliser les normes de production ; et
- (iv) aménager les espaces industriels.

Ainsi, pour la période 2025-2027, les principales actions sont les suivantes :

- Accélération du processus de transformation locale des matières premières (Obj. 1.2.4.2, Action 2) ;
- Mise en place des Zones économiques spéciales (ZES) dans les sites identifiés (Obj. 1.2.4.4, Action 1) ;
- Promotion de l'industrie métallurgique et sidérurgique (Obj. 1.2.5.4, Action 2) ;
S'agissant particulièrement de l'exercice 2025, le Gouvernement mettra l'accent sur :
- Opérationnalisation de la zone économique spéciale transfrontalière de Kinsevere (Haut-Katanga) dédiée à la chaîne de valeur des batteries sur base de métaux (Cobalt, le lithium, etc.) ;
- Acquisition de laboratoire de contrôle assurance qualité et de métrologie légale ;
- Relance de la CIMAIKO et des industries en danger.

III.5.1.4 Petites et Moyennes Entreprises

Dans le secteur des PME, l'objectif poursuivi par le Gouvernement est de promouvoir l'esprit d'entrepreneuriat pour la création d'emplois et de richesses ainsi que promouvoir la PME agricole en vue de permettre la création de **2,6 millions** d'emplois (Pilier 1, Axes 1.2.3).

Au cours de la période 2025-2027, les principales actions envisagées sont les suivantes :

- Mise en place des mesures incitatives des formalisations des MPMEA (Obj. 1.2.3.1., Action 1) ;
- Création des centres fournissant des services de gestion et de coaching aux petites entreprises (Obj. 1.2.3.1., Action 3) ;
- Facilitation à l'accès au crédit pour les petites et moyennes entreprises (Obj. 1.2.3.1., Action 4) ;
- Appui à l'Agence Nationale de Développement de l'Entrepreneuriat congolais dans ses efforts de résorption du chômage des jeunes (Obj. 1.2.3.1., Action 8) ;
- Équipement des centres d'incubation-pépinières d'entreprises agricoles de femmes et de jeunes installés dans les centres de production agricole (Obj. 1.2.3.2., Action 3) ;
- Réhabilitation des brigades agricoles de jeunes à travers le pays (Obj. 1.2.3.2., Action 4).

L'action du Gouvernement pour l'exercice 2025 dans ce secteur va porter sur les projets ci-dessous :

- Appui à la transformation économique, entrepreneuriat féminin et modernisation des PME par l'emploi et la croissance (TRANSFORME) ;
- Etablissement de la cartographie des PME et PMI ;
- Réhabilitation de la brigade agricole des jeunes ;
- Construction d'une galerie pilote d'exposition-vente des produits artisanaux à Kinshasa ;
- Création d'un centre pilote de développement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises et des start-ups à Kinshasa ;
- Opérationnalisation de l'ANADEC et l'ARSP.

III.5.1.5 Infrastructures et Travaux Publics

Dans le secteur des Infrastructures, la politique du Gouvernement est axée sur l'intensification des investissements dans le secteur en vue de densifier et de moderniser les réseaux routiers du pays (Pilier 3, Axe 3.1.1).

Au cours de la période 2025-2027, les actions suivantes seront menées :

- Réhabilitation des routes de commerce transfrontalier et d'interconnexion (RN2 Bukavu-Shabunda-Kindu, RN3 Bukavu-Walikale-Kisangani, RN23 Zongo- Libenge-Gemena-Bumba-Akula, RN5, RN27 Mahagi-Bunia-Komanda, RN4 Kisangani-Buta, RN16) (Obj. 3.1.1.1, Action 2) ;
- Construction de 3.750 km de routes prioritaires du réseau national (Obj. 3.1.1.1, Action 5) ;
- Réhabilitation et entretien de 10.000 kilomètres de routes de desserte agricole par an à travers les 145 territoires (Obj. 3.1.1.1, Action 10) ;
- Poursuite des travaux de construction des routes urbaines principales et secondaires du réseau de la ville province de Kinshasa (Obj. 3.1.1.1, Action 11).

Pour l'exercice 2025, le Gouvernement va s'atteler sur les projets ci-après :

- En rapport avec les ressources issues du contrat chinois (SICOMINES) :
 - o Construction de la route périphérique Sud-Est et Sud-Ouest,
 - o Construction de la Kananga-Kalamba Mbuji,
 - o Construction de la route Bukavu-Kamanyola,
 - o Construction de la Kamanyola-Uvira,
 - o Construction de la route Mbuji Mayi – Nguba,

- Construction de la route de la passion Mbanza Ngungu – Nkamba, (Kongo Central)...
- Acquisition d'un satellite.
- Construction des voiries urbaines.

III.5.1.6. Gestion des terres et planification spatiale

La vision du Gouvernement dans ce secteur consiste en la promotion du développement urbain durable, la bonne gouvernance des terres et la sécurisation des droits fonciers et immobiliers. Ceci passe par un investissement dans le secteur foncier, l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Elle sera matérialisée à travers l'objectif stratégique visant à gérer l'occupation spatiale et prévenir les problèmes d'accès aux services dans les villes (Pilier 3, Axe 3.3.1) notamment celui relatif à la simplification de l'accession aux droits de jouissance sur le sol et à la propriété immobilière en éliminant les obstacles et favorisant l'accès aux financements et aux services financiers et par l'intégration d'une politique de sécurisation des droits fonciers communautaires à travers l'implication des communautés locales et peuples autochtones pygmées dans la gestion foncière (Pilier 1, Axe 1.2.1.)

III.5.1.6.1. Sous-secteur des affaires foncières

Dans le sous-secteur des affaires foncières, les principales actions visées sont les suivantes :

- Amélioration de la gouvernance foncière ;
- Numérisation du cadastre et création des banques des données cadastrales ;
- Elaboration et mise à jour des plans cadastraux ;
- Réhabilitation des infrastructures de gestion foncière et création des écoles nationales du cadastre ;
- Rationalisation de la création des lotissements ;
- Réduction des conflits fonciers ;
- Création d'un cadre de dialogue avec les communautés locales et peuples autochtones pygmée

Pour l'exercice 2025, le Gouvernement va mener des actions ci-dessous :

- Acquisition équipements informatiques et spécifiques pour la numérisation du cadastre et création des banques des données cadastrales ;
- Réhabilitation, construction et équipement des circonscriptions foncières et des écoles nationales du cadastre ;

- Acquisitions matériels roulant (motos et véhicules) pour le fonctionnement de l'administration
- Revue légale (inventaire) des concessions foncières dans les zones rurales et périurbaines
- Sécurisation des titres fonciers et immobiliers ;
- Conversion des titres non légaux dans les agglomérations urbaines
- Elaboration et mise à jour du cadastre foncier ;
- Création des lotissements viabilisés.

III.5.1.6.2. Sous-secteur de l'Urbanisme

Au cours de la période 2025-2027, les actions suivantes seront menées :

- Inventaire des immeubles du patrimoine privé de l'Etat, réhabilitation des biens spoliés et actualisation des tarifs de location (Obj. 3.3.1.1, Action 6).
- Construction des logements sociaux et appui aux initiatives de construction de logements pour les groupes socioprofessionnels (Obj. 3.3.1.1, Action 3).

Pour l'exercice 2025, le Gouvernement va mener des activités ci-dessous :

- Acquisition de matériels de laboratoire, de topographie, de géolocalisation et logiciel de télédétection / ACOPRIM ;
- Acquisition de matériels roulants pour le guichet unique des délivrances de permis de construire ;
- Financement du projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de la ville ;
- Implantation d'un laboratoire d'essai de mécanique de sol et des matériaux de construction ;
- Financement du projet « PDMRUK-Kin ELENDA ».

III.5.1.6.3. Sous-secteur de l'Aménagement du territoire

Dans le sous-secteur de l'aménagement du territoire, les principales actions visées sont les suivantes :

- Mise en action du plan national de l'aménagement urbain pour les villes et les grandes agglomérations ;
- Équipement de l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire et le Fonds National d'Aménagement du Territoire en ressources nécessaires pour leur politique.

Pour l'exercice 2025, le Gouvernement va mener des activités ci-dessous :

- Elaboration du schéma national de l'aménagement du territoire ;
- Etudes de faisabilité pour la construction des carrefours commerciaux, des embarcadères et stations fluviales ;
- Etudes d'aménagements des terrains à affecter au domaine militaire ;
- Acquisition d'équipements géomatiques et cartographiques ;
- Construction des jardins des morts.

III.5.1.6 Transports

Dans le secteur des Transports, l'action du Gouvernement est axée dans le sens d'augmenter les investissements dans le secteur et d'améliorer l'accès au service de transport et voies de communication, en vue d'assurer la connectivité du pays (Pilier 3, Axes 3.1.1 et 3.1.2).

Les objectifs visés consistent à (i) favoriser la mobilité et développer des modes de déplacement multimodaux et (ii) assurer la mobilité des personnes et des biens ainsi que l'inter-connectivité des territoires.

Ainsi, les actions à mener au cours de la période 2025-2027 qui devront concourir à l'atteinte de ces objectifs se résument comme suit :

- Réhabilitation et modernisation de la voie ferrée reliant Lubumbashi à Ilebo (Obj. 3.1.1.1, Action 3) ;
- Poursuite de la construction du Port en eaux profondes de Banana (Obj. 3.1.1.1, Action 4) ;
- Construction des 400 ports modulaires pour desservir les zones agricoles (Obj. 3.1.1.1, Action 6) ;
- Construction et modernisation de l'aéroport de N'djili (Kinshasa), de Kavumu (Bukavu) et de Mbuji-Mayi (Obj. 3.1.1.1, Action 9) ;
- Réhabilitation du transbordeur du Chantier Naval de Ndolo et équipement des autres chantiers navals de la partie Ouest du pays appartenant à l'ONATRA, la RVF, la SNCC et Chanimetal (Obj. 3.1.2, Action 1a) ;
- Modernisation du chemin de fer Matadi-Kinshasa (modernisation de la voie, système de signalisation, télécommunications, construction d'ouvrages d'art) (Obj. 3.1.2, Action 1b) ;
- Acquisition du matériel roulant et tracté au profit de l'ONATRA (Obj. 3.1.2, Action 1c) ;
- Accélération de la mise en œuvre du projet METRO-KIN pour améliorer le transport urbain dans la ville de Kinshasa (Obj. 3.1.2, Action 3) ;

- Acquisition d'avions pour Congo Airways en vue d'améliorer la desserte aérienne (Obj. 3.1.2, Action 4) ;
- Equipement de la SNCC d'une unité d'engins pour la réhabilitation des ouvrages d'art, l'assainissement et la stabilisation des sites traversés par les rails (Obj. 3.1.2, Action 5).

S'agissant des actions à mener en 2025, le Gouvernement se focalisera sur :

- Appui à la navigabilité des voies fluviales et lacustres ;
- Réhabilitation des chaussées aéronautiques de 11 aéroports nationaux et balisages lumineux ;
- Acquisition des véhicules anti-incendie pour les aéroports internationaux du pays ;
- Acquisition d'équipements de la signalisation routière ;
- Acquisition d'équipements de dragage ;
- Acquisition de bus TRANSCO en provinces ;
- Construction des dépôts pour Transco ;
- Redynamisation de CFIF ;
- Acquisition d'équipements pour la délivrance des permis de conduire ;
- Construction du port d'allègement en appui au port en eaux profondes de Banana ;
Construction d'un port sec à Mitendi ;
- Travaux de réalisation des voies d'accès pour le pont route-rail de Kinshasa-Brazzaville.

III.5.1.7 Energie

La vision du Gouvernement dans le secteur de l'Energie est, d'une part, de garantir l'accès à l'énergie en investissant dans les infrastructures électriques et, d'autre part, de garantir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en investissant dans les infrastructures hydrauliques (Pilier 4, Axes 4.1.1 et 4.1.2).

1) Dans le sous-secteur de l'électricité

La politique du Gouvernement en matière d'électricité vise les objectifs ci-après : (i) Garantir un accès fiable à l'électricité pour tous les groupes sociaux et (ii) Transformer le secteur de l'électricité en un pilier de revitalisation et de croissance de l'économie congolaise.

Les principales actions à mener pour la période 2025-2027 sont les suivantes :

- Amélioration de la productivité d'Inga I et II (les portants à 1.300 MW), en modernisant notamment le groupe d'INGA 2 : G23, G24, G25, G26 (Obj. 4.1.1.1, Action 2) ;
- Finalisation et mise en service des nouvelles centrales hydroélectriques (KATENDE, KAKOBOLA, etc.) (Obj. 4.1.1.1, Action 3) ;

- Rénovation et extension du réseau de distribution (HT 72 kV de Tshikapa-Kamonya, Inga-Kolwezi, etc.) (Obj. 4.1.1.1, Action 4) ;
- Poursuite de l'opérationnalisation de la plateforme de paiement électronique des factures de consommation d'eau et d'électricité (Obj. 4.1.1.1, Action 5) ;
- Construction de parcs solaires dans chaque territoire (Obj. 4.1.1.1, Action 6) ;
- Finalisation du montage du projet Inga III (Obj. 4.1.1.2, Action 1) ;
- Développement des marchés d'électricité pour la consommation domestique et l'exportation (Obj. 4.1.1.2, Action 5) ;

Pour ce sous-secteur, les actions à retenir pour l'exercice 2025 sont les suivantes :

- Construction de mini et micro centrales hydroélectriques ;
- Implantation des centrales solaires photovoltaïques de 15 Mw à Karawa dans le Nord Ubangi et de 10Mw ;
- Interconnexion des réseaux électriques des pays des lacs équatoriaux du Nil ;
- Acquisition des matériels roulants pour le projet Katende-Kakobola ;
- Travaux d'aménagement hydroélectrique de porte d'enfer et réseaux associés à Kongolo (123 Mw) ;
- Travaux d'électrification de la ville de Mbandaka par énergie électrique ;
- Travaux de construction de la centrale hydroélectrique de KASUKU/Maniema et réseaux associés.

2) Dans le sous-secteur de l'eau

Dans le sous-secteur de l'eau, la politique du Gouvernement est : (i) d'établir un cadre institutionnel performant, capable d'assurer son rôle normatif et réglementaire et de protéger les droits de tout usager ; (ii) d'assurer un service public de qualité ; (iii) de créer les conditions favorables à l'engagement des opérateurs de qualité et (iv) de mettre en place un système de régulation efficace, indépendant et financièrement viable.

Pour la période 2025-2027, les principales actions afférentes à cette politique sont les suivantes :

- Réorganisation du cadre institutionnel et des services existants (Obj.4.1.2.1, Action 1) ;
- Développement d'une stratégie de gestion des ressources en eau (Obj.4.1.2.1, Action 2) ;
- Promotion des réseaux autonomes (Obj. 4.1.2.3, Action 2).

Pour l'exercice 2025, le Gouvernement entend mener dans ce sous-secteur les actions ci-après :

- Construction de nouvelles infrastructures de la REGIDESO ;
- Réhabilitation et extension des ouvrages d'alimentation en eau potable dans la ville d'Inkisi dans le Kongo Central ;
- Poursuite de la construction, de la réhabilitation et de la modernisation des réseaux de distribution d'eau ;
- Poursuite des raccordements sociaux en faveur des ménages.

III.5.1.8 Mines

Dans ce secteur, la politique du Gouvernement vise la gestion durable des ressources naturelles du pays et la maximisation des retombées socio-économiques du secteur extractif (Pilier 1, Axe 1.2.5).

Dans cette optique, le Gouvernement entend : (i) promouvoir l'image de la RDC comme destination fiable des investissements étrangers dans le secteur minier et des hydrocarbures ; (ii) renforcer les capacités de l'administration minière ; (iii) intensifier les recherches géologiques et minières ; et (iv) développer une industrie minière compétitive.

Pour la période 2025-2027, les principales actions à mener sont les suivantes :

- Mise en place d'un système de traçabilité des substances minérales issues de l'exploitation minière artisanale, à travers notamment l'optimisation du fonctionnement des Zone d'Exploitation Artisanale et de l'encadrement des exploitants artisanaux dans des coopératives minières (Obj. 1.2.5.1, Action 5c) ;
- Accroissement du nombre de techniciens spécialisés et des cadres qualifiés par la création des écoles de gemmologie et taillerie des diamants (Obj. 1.2.5.2, Action 1) ;
- Renforcement des capacités des agents et cadres de l'administration minière à travers l'amélioration de la coopération avec des centres de formation et de recherche étrangers (Obj. 1.2.5.2, Action 3) ;
- Création d'une base des données géologiques et minières (Obj. 1.2.5.3, Action 2) ;
- Réalisation des études géologiques et économiques du potentiel minier pour améliorer la connaissance du sol et du sous-sol (Obj. 1.2.5.3, Action 4) ;
- Valorisation des sous-produits de l'extraction métallurgique du cuivre, du cobalt, de l'or, et d'autres produits en vue de capter la demande des pays développés en minerais stratégiques, spécialement dans les filières de 3T (Obj. 1.2.5.4, Action 3).

Pour l'exercice 2025, les actions à mener dans ce secteur sont les suivantes :

- Acquisition de matériels pour la cartographie géologique ;
- Acquisition des logiciels de programmation et traitement des données ;
- Construction d'un immeuble pour abriter tous les services du Ministère.

III.5.1.9 Télécommunications (PT-NTIC)

La politique du secteur des Télécommunications poursuit les objectifs suivants : (i) améliorer la gouvernance du secteur, (ii) moderniser et étendre les infrastructures postales, et (iii) moderniser les infrastructures des télécommunications de l'information et de la communication.

Pour la période 2025-2027, l'atteinte de ces objectifs passera par la mise en œuvre des principales actions suivantes :

- Déploiement de la première phase du schéma directeur en RDC devant couvrir 50.000 kilomètres du réseau national en fibre optique (Obj. 3.2.1.1, Action 4) ;
- Finaliser le processus de transformation de la Société Congolaise des Postes et de la Télécommunication (SCPT) en société commerciale (Obj. 3.2.1.1, Action 10).

Pour l'exercice 2025, les actions à mener dans ce secteur sont les suivantes :

- Acquisition d'un intranet du Gouvernement et institutions publiques ;
- Construction d'un centre Télécoms moderne de 40 étages ;
- Poursuite de la mise en œuvre de la cinquième phase du projet CAB5 télécommunication haut débit.

III.5.1.10 Numérique

Dans ce secteur, la vision du Gouvernement de la République est de numériser la société congolaise en développant notamment les réseaux de communication et d'accès à l'internet. Cette dernière sera matérialisée par l'objectif stratégique consistant à favoriser l'inclusion numérique et soutenir le développement économique. (Pilier 3, Axe 3.2.1).

Les principales actions y relatives à mener au cours de la période 2025-2027 se résument de la manière suivante :

- Etablissement d'une identité numérique et opérationnalisation du projet « Guichet Numérique » (Obj. 3.2.1.1, Action 2) ;
- Acquisition d'un intranet du gouvernement et des institutions publiques (Obj. 3.2.1.1, Action 5) ;

- Mise en place d'un portail numérique dans lequel sera répertorié un calendrier des évènements annuels pour une bonne visibilité du contenu culturel congolais (Obj. 4.3.1.1, Action 6).

Les actions à mener dans ce secteur pour l'exercice 2025 sont les suivantes :

- Appui à la création et à la promotion d'un centre spécialisé de formation aux métiers numériques ;
- Acquisition d'un Data Center National ;
- Acquisition d'infrastructures numériques.

III.5.1.11 Environnement et Développement durable

Dans le secteur de l'environnement et développement durable, la politique du Gouvernement vise, d'une part, la poursuite des réformes stratégiques pour la gestion durable des forêts ainsi que celle des ressources en eaux, et d'autre part, la lutte contre les changements climatiques et l'amélioration de la gouvernance environnementale et assainissement des villes (Pilier 6, Axes 6.1.1, 6.1.2, 6.2.1 et 6.2.2).

Ainsi, pour la période 2025-2027, la vision du Gouvernement se traduit par les principales actions suivantes :

- Elaboration et mise en œuvre de la politique nationale des forêts (Obj. 6.1.1.1, Action 1) ;
- Elaboration du plan stratégique de gestion durable des tourbières (Obj. 6.1.1.1, Action 2) ;
- Acquisition des technologies intelligentes pour (i) optimiser la gestion de l'eau et de l'électricité, (ii) réduire les pertes et améliorer l'efficacité des infrastructures (Obj. 6.1.2.1, Action 1) ;
- Evaluation du programme national forêt, eaux et biodiversité et élaboration d'une nouvelle politique sectorielle (Obj. 6.1.2.1, Action 2) ;
- Opérationnalisation de l'Autorité de Régulation du Marché Carbone en RDC (Obj. 6.2.1.1, Action 2) ;
- Opérationnalisation du Fonds d'intervention pour l'environnement (Obj. 6.2.1.1, Action 3) ;
- Mise en place d'un mécanisme institutionnel national de gestion des déchets (Obj. 6.2.2.1, Action 2) ;
- Appui au programme de « municipalisation accélérée » des villes (Obj. 6.2.2.1, Action 3) ;

- Réalisation des travaux de réhabilitation des ouvrages d'art, d'assainissement et stabilisation des sites érosifs et autres (Obj. 6.2.2.1, Action 5).

En ce qui concerne l'exercice 2025, les actions à mener sont les suivantes :

- Appui à la vérification et à la certification des superficies des zones à vocation conservatoire des espèces animales et végétales ;
- Appui à la matérialisation des limites sur terrain des superficies de 9 concessions forestières de 4 exploitants forestiers ;
- Reboisement (Projet jardin scolaire, un milliards d'arbres) ;
- Construction d'un bâtiment pour abriter l'Ecole Nationale de l'Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité (ENEFEB) ;
- Acquisition d'équipements pour mesurer le niveau de pollution.

III.5.1.12 Tourisme

Dans le secteur du tourisme, le Gouvernement envisage de valoriser le potentiel touristique du pays (pilier 1, axe 1.2.6). Pour ce faire, il entend :

- améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du secteur ;
- mettre en œuvre une stratégie de marketing de la destination RDC ; et
- créer des Zones de développement et d'expansion touristique et accroître l'offre des infrastructures de base.

Pour la période 2025-2027, les principales actions envisagées sont les suivantes :

- Promotion et valorisation des grands événements culturels et historiques (Obj. 1.2.6.2, Action 2) ;
- Création d'un compte satellite du tourisme (Obj. 1.2.6.3, Action 1) ;
- Réhabilitation, sécurisation et développement des infrastructures touristiques, à savoir : le Site touristique de la N'sele (Kinshasa), l'Hôtel du Lac Mai-Ndombe, le Site touristique de Lumumba (Haut-Katanga), la Cité royale de Bunkeya (Lualaba), la Maison du souvenir (Nsiamfumu/Kongo Central), le Lac vert (Goma/Nord Kivu), le Jardin zoologique de Kinshasa et la Route des esclaves (Kongo Central) (Obj. 1.2.6.3, Action 6).

En 2025, le regard du Gouvernement dans ce secteur va porter sur :

- Implémentation des villages touristiques sur l'étendue du territoire national afin de créer la connectivité ;
- Appui au Site Touristique de la N'sele ;
- Développement de la coopération, partenariat et entrepreneuriat ;

- Appui à l'ONT et au STN.

III.5.2 Secteurs sociaux

III.5.2.1 Santé

La politique du Gouvernement dans le secteur de la Santé consiste principalement à garantir l'accès aux soins de santé de qualité pour tous en vue d'augmenter l'espérance de vie du Congolais (Pilier 4, Axe 4.2.2).

Pour la période 2025-2027, les principales actions à mener dans le sens de cette politique sont les suivantes :

- Extension de la Couverture Santé Universelle (CSU) à l'assurance maladie de certaines catégories de la population (enseignants, retraités, militaires, policiers, invalides de guerre et de la police) (4.2.2.1, Action 1) ;
- Extension de la gratuité des accouchements et les soins aux nouveau-nés dans toutes les provinces (4.2.2.1, Action 2) ;
- Poursuite de la réfection et l'équipement des hôpitaux généraux de référence des chefs-lieux des provinces (4.2.2.1, Action 3) ;
- Approvisionnement du CHU de Renaissance (HGP ex-maman Yemo), Hôpital Sendwe, Hôpital de la Muya et le Centre de chirurgie du Camp Kokolo, nouvellement construits/réhabilités, en kit de médicaments essentiels pour leur mise en service effective (4.2.2.1, Action 5) ;
- Distribution des équipements médicaux pour les grands hôpitaux, dans plus de 2000 centres de santé et dans les 780 centres en cours de construction dans le cadre du PDL 145-T (4.2.2.1, Action 6) ;
- Amélioration des salaires du personnel de santé (4.2.2.1, Action 7) ;
- Poursuite de l'amélioration de la couverture vaccinale administrative pour tous les antigènes au-delà du taux de 94,2 % atteint en 2023 (4.2.2.1, Action 8) ;
- Renforcement de la lutte contre toutes les formes de malnutrition, y compris le Konzo (4.2.2.1, Action 9).

Pour l'exercice 2025, le Gouvernement va concentrer ses efforts sur les actions suivantes:

- Poursuite des projets spécifiques des provinces et ETD dans le cadre du PDL-145 T (**617,3 milliards de FC**) ;
- Appui aux Hôpitaux généraux de référence, au Centre national de Lutte contre le cancer et à la Croix rouge du Congo ;

- Poursuite de la mise en œuvre de la couverture santé universelle, notamment, la continuité de la gratuité des soins des femmes enceintes, des accouchements et du nouveau-né ainsi que l'appui aux structures de sa facilitation ;
- Equipement des centres de santé ;
- Opérationnalisation du centre des opérations d'urgences pour la couverture des actions d'urgences et d'épidémies dans le délai ;
- Construction et équipements d'un laboratoire pour la lutte contre la drépanocytose ;
- Construction des hôpitaux publics.

III.5.2.2 Education

Dans le secteur de l'éducation, le Gouvernement entend poursuivre et parachever la mise en place d'un système éducatif performant, inclusif et équitable afin de construire un système éducatif contribuant efficacement au développement national, à la citoyenneté et à la promotion de l'éthique du travail (Pilier 4, Axe 4.2.1).

III.5.2.2.1 Education nationale (EPST)

Dans le sous-secteur de l'EPST, le Gouvernement poursuivra, pour la période 2025-2027, la politique de gratuité de l'enseignement de base qui sera complétée par des efforts pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants.

A cet effet, les principales actions à mettre en œuvre devront concerner les projets ci-après:

- Construction et réhabilitation des salles de classe pour le pré primaire, le primaire et le secondaire (Obj. 4.2.1.1, Action 1) ;
- Construction des écoles spécialisées en faveur des enfants vivants avec handicap pour promouvoir l'égalité des chances reconnue à tous les enfants congolais (Obj. 4.2.1.1, Action 2).

Dans ce secteur, le Gouvernement envisage mettre en oeuvre les priorités suivantes pour l'exercice 2025. Il s'agit de :

- Construction des écoles dans le pays dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du PDL-145 Territoires (**680 milliards de FC**) ;
- Acquisition des équipements éducatifs ;
- Construction de 10 centres de ressource pour la formation continue des enseignants en provinces ;
- Acquisition des équipements agro-pastoraux ;

- Acquisition des matériels de transport ;
- Appui aux cantines scolaires (**9,2 milliards de FC**) ;
- Prise en charge de frais de minerval dans le cadre de la poursuite de la gratuité de l'enseignement ;
- Prise en charge et accompagnement psychosociale des élèves traumatisés marqués par divers troubles dans les zones en conflit et/ou post-conflit ;
- Collecte des données, publication et dissémination des annuaires statistiques du sous-secteur de l'Education nationale et nouvelle citoyenneté ;
- Poursuite du programme de mise à la retraite des enseignants, des formateurs et des éducateurs sociaux en vue du rajeunissement du secteur (**73,1 milliards de FC**).

III.5.2.2.2 Enseignement Supérieur et Universitaire

Pour les trois prochaines années, le Gouvernement envisage de poursuivre la modernisation des infrastructures universitaires. A cet effet, les principales actions sont les suivantes :

- Construction, réhabilitation et équipement des établissements de l'Enseignement supérieur et universitaire (4.2.1.1, Action 7) ;
- Evaluation de la mise en œuvre du programme LMD (4.2.1.1, Action 8) ;
- Sécurisation, réhabilitation et assainissement des sites universitaires, y compris les résidences des professeurs (4.2.1.1, Action 9).

Pour l'exercice 2025, le Gouvernement va concentrer ses efforts sur les actions ci-dessous :

- Construction d'un amphithéâtre et d'une bibliothèque à l'université de Bandundu dans la province du Kwilu ;
- Construction d'un bâtiment de 3 auditoriums, 2 bureaux administratifs et des latrines à l'ISTM Goma dans la province du Nord-Kivu ;
- Acquisition des bus pour TRANS-ACADEMIA ;
- Acquisition d'équipements divers.

III.3.2.2.3. Recherche scientifique

En ce qui concerne la recherche scientifique, le Gouvernement s'engage à soutenir ce secteur, en vue de faire de la science et de la technologie un outil de développement durable pour l'émergence du pays. Pour ce faire, pour la période 2025-2027, il entend poursuivre sa politique de :

- Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures immobilières des Institutions de Recherche (4.2.1.1, Action 10).

Pour l'exercice 2025, le Gouvernement va s'atteler sur les actions suivantes :

- Réhabilitation des infrastructures immobilières des institutions de recherche ;
- Réhabilitation de l'INERA, OVG, CRGM ;
- Acquisition d'équipements pour la modernisation et le redémarrage du réacteur du centre nucléaire de Kinshasa ;
- Acquisition de matériels de transport pour les services centraux ;
- Construction d'un centre de diagnostic multidisciplinaire et radiothérapie en RDC ; Acquisition d'équipements technico-scientifiques des institutions ciblées ;
- Acquisition d'équipements pour la modernisation des cartes monographiques de la RDC;
- Mise à jour des cartes de 145 territoires et modernisation des Atlas ;
- Acquisition d'un satellite ;
- Opérationnalisation du Fonds National de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique (FNRSIT).

III.3.2.2.4 Formation Professionnelle, Métiers et Artisanat (FPMA)

La volonté du Gouvernement consiste à faire de la formation professionnelle l'un des leviers de croissance économique, de la réduction de la pauvreté et de la reconstruction du pays au moyen de la production des compétences.

La stratégie du sous-secteur à l'horizon 2030 s'articule autour des orientations suivantes : (i) Assurer l'accès et l'équité pour la formation professionnelle, (ii) Améliorer la qualité et la pertinence de la formation, (iii) Améliorer l'employabilité et l'accès à l'emploi et l'auto-emploi et (iv) Améliorer la gouvernance sectorielle.

Les principales actions à mettre en œuvre pour la période 2025-2027 afférentes à ces orientations stratégiques sont les suivantes :

- Construction et renforcement des centres de formation professionnelle et d'apprentissage des métiers pour contribuer à l'éradication de la délinquance et du chômage des jeunes (4.2.1.1, Action 13) ;
- Acquisition des équipements et des mobiliers pour les infrastructures de formation professionnelle dans les provinces ciblées (4.2.1.1, Action 14).

Pour ce secteur, le Gouvernement entend mener les actions suivantes durant l'exercice 2025 :

- Construction de manière progressive des centres de Formation Professionnelle dans les provinces ciblées : Kasai-Oriental, Kasai-Central, Equateur, Kwilu, Tshuapa, Nord-Ubangi, Mongala, Haut-Katanga et Lualaba ;
- Construction des infrastructures devant abriter les services administratifs du Ministère en province ;
- Acquisition d'équipements didactiques de formation et de matériels adéquats ;
- Construction des centres de formation professionnelle (Hangar) au centre de rééducation à Luzumu dans le Kongo Central et au CPRK de Kinshasa/Makala ;
- Construction des centres d'excellence à travers la ville de Kinshasa (Ngaliema, N'sele, Maluku et Mombele).

III.5.2.3 Protection sociale

Dans le cadre de la protection sociale, l'action du Gouvernement est axée sur la réduction des inégalités homme-femme et les violences faites aux femmes, la promotion de l'emploi décent, de la sécurité sociale pour tous et la gestion des risques ainsi que l'insertion sociale et l'entrepreneuriat des jeunes défavorisés (Pilier 4, Axes 4.4.1, 4.4.2 et 4.4.3).

III.5.2.3.1 Genre et Famille

La politique du Gouvernement en matière de genre et famille consiste principalement à réduire les inégalités homme-femme et les violences faites aux femmes. Cette dernière sera matérialisée à travers l'atteinte de l'objectif stratégique visant à accorder à la femme congolaise sa juste place au sein de la communauté en favorisant sa participation au développement du pays à tous les niveaux et en luttant contre les violences liées au genre.

Les principales actions à mener pour la période 2025-2027 en rapport avec cet objectif sont les suivantes :

- Construction des centres de suivi des Violences Basées sur le Genre et installation des antennes provinciales de l'AVIFEM (Obj. 4.4.1.1, Action 2) ;
- Mise en œuvre du Plan d'action de la stratégie nationale de la lutte contre les violences basées sur le Genre (implantation des CISM, opérationnalisation de l'AVIFEM) (Obj. 4.4.1.1, Action 3).

Pour ce secteur, le Gouvernement entend mener les actions suivantes durant l'exercice 2025 :

- Appui aux structures spécialisées ;

- Construction de 5 chambres froides à Kinshasa-Nord (Barumbu, Kinshasa, Gombe, Lingwala et Kasa-Vubu) ;
- Poursuite de l'autonomisation des femmes entrepreneures ;
- Poursuite de la mise en œuvre du projet relatif à la violence sexuelle et basée sur le genre et la santé des femmes dans la région des Grands lacs.

III.3.2.3.2 Emploi et Travail

La vision du Gouvernement dans le domaine de l'Emploi consiste à faire de ce dernier un puissant levier transversal devant contribuer à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et au développement durable.

Les principales actions à mener pour la période 2025-2027 sont les suivantes :

- Renforcement de la couverture de l'ONEM par l'implantation des maisons d'emplois dans les 145 territoires (Obj. 4.4.2.1., Action 4) ;
- Subventionnement de l'embauche du premier jeune sortant d'un programme de formation professionnelle et financée par le budget de l'Etat (Obj. 4.4.2.1, Action 7).

Pour ce secteur, le Gouvernement envisage mener les actions suivantes en 2025 :

- Promotion des créations d'emploi des jeunes grâce à la mise en place des incubateurs d'emploi ;
- Suivi de la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- Mise en place d'un système d'information et d'analyse du marché du travail et création d'une base de données emplois ;
- Réhabilitation de l'immeuble KIMPOKO et construction du bâtiment administratif de l'ONEM.

III.3.2.3.3 Affaires sociales

En ce qui concerne les affaires sociales, les principales actions à mener pour la période 2025-2027 au regard des axes stratégiques du Gouvernement sont les suivantes :

- Construction et réhabilitation des centres de promotion sociale en faveur des groupes vulnérables (Obj. 4.4.2.1, Action 8) ;
- Promouvoir et encadrer les activités commerciales des personnes vulnérables particulièrement celles vivant avec handicap (Obj. 4.4.2.1, Action 9) ;
- Assistance aux victimes des catastrophes naturelles, notamment dans les Provinces de la Mongala, de Kwilu et de l'Equateur (Obj. 4.4.2.1, Action 15).

Pour l'exercice budgétaire 2025, le Gouvernement entend mettre en œuvre les actions suivantes :

- Mise en place du Registre social unique ;
- Renforcement des interventions et mécanismes de protection et de prise en charge des enfants en situation difficile, des personnes du troisième âge et autres personnes vulnérables ;
- Réhabilitation de 18 centres de promotion sociale ;
- Réhabilitation de 8 centres d'hébergement ;
- Acquisition des matériels informatiques.

III.3.2.4. Fonction Publique

Le Gouvernement de la République voudrait faire des services publics l'une des priorités principales de son action.

A cet effet, il entend : (i) améliorer la gestion des ressources humaines de l'Etat, (ii) transformer et moderniser l'appareil administratif de l'Etat, (iii) promouvoir l'innovation dans les services publics (Pilier 5, Axes 5.1.1, 5.1.2 et 5.1.3), (iv) renforcer les capacités des institutions provinciales et locales ainsi que des services déconcentrés, (v) parachever la décentralisation administrative et politique et (vi) parachever la décentralisation budgétaire et financière (Pilier 5, Axes 5.3.1, 5.3.2 et 5.3.3).

En ce qui concerne l'Administration centrale, les principales actions à mener pour la période 2025-2027 se résument comme suit :

- Finalisation du recensement biométrique de tous les Agents de carrière des services publics de l'Etat, y compris des budgets annexes (Obj. 5.1.1.1, Action 1) ;
- Mise en place du Système intégré de gestion des ressources humaines (Obj. 5.1.1.1, Action 2) ;
- Renforcement des mécanismes de contrôle des recrutements et de la régularité des actes de gestion (Obj. 5.1.1.1, Action 4) ;
- Mise en place des mécanismes fluides de mise à la retraite (Obj. 5.1.1.1, Action 5) ;
- Poursuite du programme de rajeunissement ainsi que celui de formation initiale et continue des Agents de l'Etat (Obj. 5.1.1.1, Action 6) ;
- Définition d'une nouvelle politique salariale plus équitable, rationnelle et inclusive (Obj. 5.1.1.1, Action 7) ;

- Construction, réhabilitation et équipement des bâtiments administratifs de la Fonction publique (Obj. 5.1.2.1, Action 2) ;
- Accompagnement de la mise en place de la fonction publique provinciale et locale (Obj. 5.1.2.1, Action 4) ;
- Renforcement des infrastructures de communication et de connectivité de l'administration (Obj. 5.1.3.1, Action 3) ;
- Mise en place d'un Fond d'innovation et de modernisation de l'Administration Publique (Obj. 5.1.3.1, Action 4) ;
- Redynamisation de l'Ecole de la territoriale et renforcement des capacités des administrateurs de territoire (Obj. 5.3.1.1, Action 2) ;
- Elaboration d'un manuel modèle des procédures de l'exécution du budget en provinces et dans les ETD (Obj. 5.3.3.1, Action 4).

Dans le cadre de l'exercice 2025, les actions à mener porteront sur :

- Poursuite de l'identification biométrique et la mise à jour du fichier de référence de l'Administration publique ;
- Promotion de l'innovation et de la gouvernance électronique dans l'Administration publique ;
- Prise en compte de la quote-part patronale, des risques professionnels de 9% de rémunération au titre des cotisations sociales à la CNSSAP et du droit d'entrée des retraités du régime octroyé ;
- Construction du campus de l'ENA ;
- Mise à la retraite de 50.000 cadres et agents (**379,4 milliards de FC**) ;
- Renforcement de la gestion du système de sécurité sociale du personnel de carrière des services publics.

III.3.2.5. Sports

Dans le secteur des sports, le Gouvernement entend mener la promotion des sports comme l'un des leviers du rayonnement du pays et de l'amélioration de la santé du congolais. Ainsi, l'objectif stratégique dans le secteur des Sports est de promouvoir une classe des citoyens sains d'esprit et de corps, capables de contribuer efficacement au développement (Pilier 4, Axe 4.3.2).

Pour la période 2025-2027, le Gouvernement entend à mener les principales actions suivantes au regard de l'objectif stratégique du secteur. Il s'agit de :

- Relance des jeux congolais et provinciaux (Obj. 4.3.2.1, Action 1) ;
- Construction et modernisation des infrastructures sportives dans toutes les provinces (Obj. 4.3.2.1, Action 2), à savoir :
 - (i) Construction des stades (de Kenge, de Kalemie, du camp Ngashi à Mbandaka, de Lumumba et de Neema Ya Bwana de Kasongo) ;
 - (ii) Construction des stades municipaux (Lumumba à Matadi, Socol à Boma, Kitemoko à Mbanza-Ngungu et à Kasangulu ainsi que de Munayala à Tshikapa) ;
 - (iii) Construction d'un centre pilote sportif et olympique.

Pour 2025, l'action gouvernementale portera sur les actions suivantes :

- Construction et parachèvement des infrastructures sportives à travers la République (Stade Etienne Tshisekedi à Ndjili, Stade municipal de Bandalungwa, Stade Lumumba à Matadi et Stade des Martyrs) ;
- Appui au centre national de médecine du sport, au comité national antidopage congolais et à l'Association des Fédérations Africaines de Basketball.
- Acquisitions d'équipements médico-sportifs.
- Poursuite des éliminatoires de la Coupe du Monde Football 2026 et CAN ;
- Organisation des Jeux Congolais pour dénicher les jeunes talents ;
- Appui aux 12 fédérations sportives.

III.3.2.6. Culture et Arts

Dans le domaine de la Culture et des Arts, la politique du Gouvernement est axée sur la promotion de la culture et des arts congolais dans toutes leurs dimensions (Pilier 4, Axe 4.3.1).

Pour ce faire, il entend mettre en œuvre les principales actions suivantes au cours de la période 2025-2027 :

- Promotion de la production des films, les rencontres artistico-culturelles en vue du marketing de l'image positive du pays (Obj. 4.3.1.1, Action 3) ;
- Opérationnalisation du Fonds de Promotion Culturelle (Obj. 4.3.1.1, Action 4) ;
- Construction des maisons de la culture dans les différentes communes de Kinshasa, dans chaque territoire et chaque ville dans le cadre du programme PDL 145 T (Obj. 4.3.1.1, Action 5) ;
- Implantation des centres culturels congolais à l'étranger pour la promotion et la diplomatie culturelle (Obj. 4.3.1.1, Action 7).

En ce qui concerne l'exercice 2025, le Gouvernement portera son attention sur les actions suivantes :

- Poursuite de l'opérationnalisation du Fonds de Promotion Culturel ;
- Construction d'un marché moderne national des œuvres d'art ;
- Réhabilitation de la salle MONGITA ;
- Inventaire des biens culturels dans les 26 provinces de la RDC ;
- Construction d'une école de la Rumba ;
- Construction d'une librairie, une bibliothèque moderne et une imprimerie francophone ;
- Réhabilitation et réfection d'édifices et d'immeubles du centre culturel congolais le Zoo.
- Création et installation du site web des éditions Lokole ;
- Construction des musées de référence dans les 145 territoires du pays.

III.5.3 Secteur de souveraineté

Face aux menaces systémiques pesant sur l'intégrité du territoire national, le Gouvernement entend consolider les Forces de Défense et de Sécurité (FDS). Cette consolidation devra passer notamment par :

- (i) La poursuite de la montée en puissance des Forces de Défense et de Sécurité (Pilier 2, Axe 2.1.1) ;
- (ii) La poursuite de l'éradication des groupes armés opérant dans le pays, plus particulièrement à l'Est (Pilier 2, Axe 2.1.2) ;
- (iii) Le renforcement de la coordination, de l'intégration et du système de défense et de sécurité (Pilier 2, Axe 2.1.3) ;
- (iv) Le renforcement de la cohésion communautaire pour une paix durable (pilier 2, Axe 2.3.2).

En outre, le Gouvernement envisage d'améliorer la gouvernance sécuritaire et judiciaire afin de garantir une meilleure sécurité à la population face à la criminalité, au banditisme et au terrorisme. A cet effet, il entend poursuivre l'amélioration de la gouvernance judiciaire (Pilier 2, Axe 2.3.1).

III.5.3.1 Défense nationale

Dans le secteur de la défense nationale, au regard des axes stratégiques sus-définis, les principales actions suivantes seront mises en œuvre pour la période 2025-2027. Il s'agit de :

- Formation régulière des militaires par l’instruction, l’entraînement, la spécialisation et le perfectionnement des troupes, des officiers et sous-officiers ainsi que des instructeurs et formateurs militaires (Obj. 2.1.1.1, Action 3) ;
- Dotation des FARDC des équipements et matériels militaires adaptés aux menaces actuelles et futures (Obj. 2.1.1.1, Action 4) ;
- Construction, réhabilitation et entretien des infrastructures militaires (Obj. 2.1.1.1, Action 5) ;
- Intensification des opérations militaires ciblées contre les groupes armés (Obj. 2.1.2.1, Action 2) ;
- Mise en œuvre des programmes de réconciliation et de reconstruction pour favoriser la stabilisation des régions touchées par les conflits (Obj. 2.1.2.1, Action 5) ;
- Création des unités spécialisées de médiation et de dialogue communautaire pour faciliter la réintégration des combattants démobilisés et promouvoir la cohésion sociale dans les communautés (Obj. 2.1.2.1, Action 7).

III.5.3.2 Sécurité intérieure

En ce qui concerne la sécurité intérieure, les principales actions suivantes devront être menées pour la période 2025-2027 :

- Construction d’une académie de haut niveau de la PNC (Obj. 2.1.1.2, Action 2) ;
- Formation régulière des policiers (14.000) au sein des Écoles de Police et de l’Académie de Police (Obj. 2.1.1.2, Action 7) ;
- Construction et réhabilitation des commissariats, des quartiers généraux, des camps, des casernes et des structures médicales pour la PNC dans l’optique d’assurer la police de proximité (Obj. 2.1.1.2, Action 9) ;
- Acquisition des équipements, des outils de surveillance modernes et de la logistique au profit de la PNC (Obj. 2.1.1.2, Action 10) ;
- Élaboration d’une cartographie des conflits intercommunautaires et coutumiers à travers le pays ainsi que les mécanismes de médiation et de réconciliation y afférents (Obj. 2.3.2.1, Action 2).

En 2025, les actions ci-dessous de ce secteur vont retenir l’attention du Gouvernement :

- Construction de 7 centres pilotes de formation en provinces ;
- Prise en compte des dépenses liées à la formation de 15.200 policiers à recruter ;
- Installation des caméras de surveillance sur les places publiques ;
- Déploiement de 930 inspecteurs dans les territoires pour le contrôle du PDL-145 T ;

- Acquisition d'équipements modernes de communication ;
- Mécanisation de 622 agents non payés en traitement de base et prime de fonction à la DGM et 1 246 agents à l'Inspection Générale de la Police ;
- Rajeunissement par le recrutement et la formation de 15.200 policiers ;
- Mécanisation des nouvelles unités (DGM, ANR, CGPNC, IGPNC) ;
- Prise en compte des 930 inspecteurs notifiés mais non payés ;
- Prise en compte des effectifs de 2 000 policiers non payés ;
- Identification de la population pour la constitution du fichier général de la population (Collecte des données biographiques et biométriques) ;
- Finalisation d'implantation des bornes et démarcage des frontières avec les 9 pays voisins.

III.5.3.3 Justice et Pouvoir judiciaire

La vision du Gouvernement dans le secteur de la Justice consiste à poursuivre l'amélioration de la gouvernance judiciaire, par la garantie de l'accès au droit et à une justice de qualité pour tous et par l'amélioration de la performance de l'administration de la justice (Pilier 2, Axe 2.3.1).

Ainsi, les principales actions suivantes sont envisagées au cours de la période 2025-2027 :

- Déploiement des magistrats recrutés et formés et poursuite de la formation des magistrats (Obj. 2.3.1.1, Action 1) ;
- Poursuite de l'amélioration des conditions salariales et de travail du personnel judiciaire (Obj. 2.3.1.1, Action 3) ;
- Installation des tribunaux de paix à travers le territoire national (Obj. 2.3.1.1, Action 7) ;
- Poursuite de l'installation des cours et tribunaux spécialisés (cours et tribunaux administratifs, tribunaux de commerce, tribunaux de travail, tribunaux pour enfants, etc.) à travers le pays (Obj. 2.3.1.1, Action 8) ;
- Construction et réhabilitation des infrastructures judiciaires et pénitentiaires (Obj. 2.3.1.1, Action 10), notamment construction des tribunaux de paix en provinces, réhabilitation du Palais de justice de Kalemie, réhabilitation des prisons (Mbandaka, Osio, Boende, Bumba, Lisala, Mbuji-Mayi, Mwene-Ditu, Ngandajika et Isiro) et réfection des pavillons 3,4 et 6 de la prison centrale de Makala ;

- Opérationnalisation de l'institut de formation des magistrats et recyclage des magistrats en fonction dans le domaine des droits de l'homme (Obj. 2.3.1.1., Action 11).

Concernant l'exercice budgétaire 2025, les efforts du Gouvernement dans ce secteur vont s'articuler sur les actions suivantes :

- Réhabilitation de la prison de Mbanza-Ngungu ;
- Acquisition du Palais de justice de Kindu (paiement du solde) ;
- Réhabilitation des pavillons 3, 4 et 6 de la prison centrale de Makala ;
- Acquisition des équipements informatiques et divers ;
- Humanisation des milieux carcéraux (amélioration de l'hôpital de la prison centrale de Makala, ...)
- Renforcement des capacités des agents de l'ordre judiciaire tant civils que militaires ;
- Digitalisation des services du pouvoir judiciaire par l'acquisition d'un logiciel de gestion électronique des données.

IV. PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2025-2027

Ce point décline l'évolution des finances publiques sur la période 2025-2027, qui résulte de la prise en compte des objectifs macroéconomiques 2025-2027 et des politiques publiques et budgétaires préconisées sur la période telles que résumées au point III du présent document.

IV.1 Evolution des dépenses

La programmation budgétaire 2025-2027 situe les dépenses totales du Pouvoir central à **153.865,3 milliards de FC** dont **48.171,3 milliards de FC** pour 2025. Prenant en compte les dépenses des Provinces et des ETD, les dépenses globales se situeraient à **182.156,4 milliards de FC** au cours de la période.

Tableau 09 : Dépenses totales par niveau de gouvernance de 2025-2027 (en milliards de FC)

Niveau de Pouvoir	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2025 - 2027	Moyenne 2025 - 2027
	Hist.	LF	Proj.	Proj.	Proj.		
Pouvoir Central (hors dettes)	31 449,9	39 692,6	48 171,3	51 309,5	54 384,4	153 865,3	51 288,4
Provinces	5 357,7	5 717,4	7 725,2	9 277,2	10 028,6	27 030,9	9 010,3
Entités Territoriales Décentralisées (ETD)	204,3	222,0	361,1	432,1	467,1	1 260,2	420,1
Total	37 011,9	45 631,9	56 257,6	61 018,7	64 880,1	182 156,4	60 718,8

IV.1.1 Evolution des dépenses du Pouvoir Central

a) Evolution des dépenses par nature

Comme le montre le tableau 10 ci-après, les dépenses totales cumulées du Pouvoir Central se chiffrent à **153.865,3 milliards de FC**, sur la période 2025-2027, dont **139.443,6 milliards de FC** du budget général.

Tableau 10 a. Evolution des dépenses du Pouvoir central de 2025 à 2027 (en milliards de FC)

NATURE	2023	2024		2025	2026	2027	CUMUL 2025-2027	Moyenne 2025-2027
	LF	LF	APLFR	Proj.	Proj.	Proj.		
Budget Général (Hors dettes)	29 292,8	36 219,4	39 057,3	43 701,5	46 501,9	49 240,2	139 443,6	46 481,2
Dépenses courantes	16 450,2	16 824,4	17 590,1	20 288,9	22 148,9	24 152,4	66 590,1	22 196,7
Rémunérations	7 130,0	8 125,0	8 125,0	9 609,5	9 900,0	10 900,0	30 409,5	10 136,5
Biens, mat et Prestations (Fonct)	4 112,6	4 057,0	4 126,0	4 844,4	5 291,1	5 669,0	15 804,5	5 268,2
Transfers et interventions de l'Etat	4 577,0	4 422,2	4 637,3	5 503,6	6 090,6	6 556,0	18 150,2	6 050,1
Frais financiers	630,6	220,2	701,7	331,4	867,2	1 027,3	2 225,9	742,0
Intérieurs	449,9	132,2	606,6	222,1	574,3	639,4	1 435,8	478,6
Extérieurs	180,7	87,9	95,1	109,3	292,9	387,9	790,1	263,4
Dépenses en capital	11 618,5	18 575,0	20 338,1	21 964,7	22 954,4	23 777,9	68 696,9	22 899,0
Sur ressources propres	6 659,2	7 128,7	8 891,8	9 828,4	11 297,4	13 238,1	34 363,9	11 454,6
Sur ressources extérieures	4 959,4	11 446,4	11 446,4	12 136,3	11 657,0	10 539,8	34 333,1	11 444,4
Dépenses exceptionnelles	1 224,0	820,0	1 129,1	1 447,9	1 398,7	1 310,0	4 156,6	1 385,5
Sur ressources propres	1 224,0	820,0	1 129,1	1 447,9	1 398,7	1 310,0	4 156,6	1 385,5
Sur ressources extérieures	-	-	-	-	-	-	-	-
Budgets annexes	541,9	720,4	720,4	789,0	915,1	979,1	2 683,2	894,4
Comptes Spéciaux	1 615,2	2 899,3	2 899,3	3 680,8	3 892,6	4 165,1	11 738,5	3 912,8
Dépenses totales du pouvoir central (Hors dettes)	31 449,9	39 839,2	42 677,0	48 171,3	51 309,5	54 384,4	153 865,3	51 288,4

Source : DGPPB, Ministère du Budget

Tableau 10 b. Evolution des dépenses du Pouvoir central de 2025 à 2027 (en pourcentage)

Pilier	2023			2024			2025			2026			2027		
	Structure	Accroissement	Part des recettes												
A. BUDGET GENERAL	93,1	50,7	130,3	90,9	23,6	147,4	90,7	20,7	141,9	90,6	6,4	132,9	90,5	5,9	127,3
DEPENSES COURANTES	52,3	45,0	73,2	42,2	2,3	68,5	42,1	20,6	65,9	43,3	9,2	63,3	44,4	9,0	62,4
Frais financiers	2,0	141,3	2,8	0,6	-65,1	0,9	0,7	50,5	1,1	1,7	161,7	2,5	1,9	18,5	2,7
Remuneration	22,7	15,4	31,7	20,4	14,0	33,1	19,9	18,3	31,2	19,3	-3,0	28,3	20,0	10,1	28,2
Fonctionnement	13,1	52,0	18,3	10,2	-1,4	16,5	10,1	19,4	15,7	10,3	9,2	15,1	10,4	7,1	14,7
Transfert intervention de l'Etat	14,6	107,5	20,4	11,1	-3,4	18,0	11,4	24,5	17,9	11,9	10,7	17,4	12,1	7,6	17,0
DEPENSES EN CAPITAL	36,9	60,2	51,7	46,6	59,9	75,6	45,6	18,2	71,3	44,7	4,5	65,6	43,7	3,6	61,5
sursources propres	21,2	48,6	29,6	17,9	7,1	29,0	20,4	37,9	31,9	22,0	14,9	32,3	24,3	17,2	34,2
sursources extérieures	15,8	78,8	22,1	28,7	130,8	46,6	25,2	6,0	39,4	22,7	-3,9	33,3	19,4	-9,6	27,2
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	3,9	47,5	5,4	2,1	-33,0	3,3	3,0	76,6	4,7	2,7	-3,4	4,0	2,4	-6,3	3,4
C. BUDGETS ANNEXES	1,7	32,2	2,4	1,8	32,9	2,9	1,6	9,5	2,6	1,8	16,0	2,6	1,8	7,0	2,5
D. COMPTES SPECIAUX	5,1	12,6	7,2	7,3	79,5	11,8	7,6	27,0	12,0	7,6	5,8	11,1	7,7	7,0	10,8
DEPENSES POUVOIR CENTRAL	100,0	47,8	139,9	100,0	26,7	162,2	100,0	20,9	156,4	100,0	6,5	146,6	100,0	6,0	140,6

Source : DGPPB, Ministère du Budget

Les dépenses courantes seraient de **66.590,1 milliards** de FC sur la période, soit une moyenne annuelle de **22.196,7 milliards de FC**. Ces dépenses devront couvrir principalement la rémunération qui devra accroître de **10,3%** l'an. Cette enveloppe de rémunération représenterait **4,3%** du PIB sur la période 2025-2027.

Quant aux dépenses de fonctionnement des ministères, elles accroissent de **10,9%** l'an, justifié par la prise en compte de l'amélioration de dépenses de fonctionnement de principaux secteurs prioritaires, notamment l'intérieur, la défense et les secteurs sociaux. En terme nominal, elles passeraient de **2.216,8 milliards de FC** en 2024 à **2.622,2 milliards de FC** en 2025, puis à **3.016,3 milliards de FC** en 2027.

Les dépenses en capital devront être orientées principalement vers les secteurs sociaux, des infrastructures et autres secteurs porteurs de croissance suivant le Programme d'Actions du Gouvernement, en vue de relever le défi de développement du Pays.

Globalement, elles accusent un accroissement de **8,8% l'an** au cours de la période. En terme nominal, elles passent de **18.575,0 milliards de FC** en 2024 à **23.777,9 milliards de FC** en 2027. En 2025, elles se situeraient à **21.964,7 milliards de FC**.

Les dépenses en capital financées sur ressources propres représenteraient **4,8%** du PIB l'an sur la période 2025-2027, contre **4%** du PIB en 2024. En terme nominal, elles devraient se situer à **34.363,9 milliards de FC** sur la période et à **9.828,4 milliards de FC** en 2025.

Dans le souci de restaurer la sécurité dans la partie Est du pays et de sécuriser la population et leurs biens, les dépenses sécuritaires devraient se situer à **1.356,9 milliards de FC** sur la période et à **730,9 milliards de FC** en 2025.

Les dépenses des budgets annexes et des comptes spéciaux connaîtraient des accroissements respectifs de **10,8%** et de **13,2%** l'an sur la période 2025-2027.

b) Evolution des dépenses par fonction de l'Etat

Le tableau 11 ci-dessous renseigne sur l'évolution des dépenses par fonction de l'Etat. Il en ressort notamment que les crédits de la fonction affaires économiques passent de **23%** du budget général en 2024 à **25,7%** en 2027. Ceux de l'enseignement passent de **17,9%** en 2025 à **18,1%** en 2027.

Tableau 11 : Evolution des dépenses du Pouvoir central de 2025 à 2027 par fonction (en pourcentage)

Code	Libellé fonction	2022	2023	2024 (VOTE)	2025	2026	2027
01	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	19,8	19,7	16,2	15,3	15,6	16,5
02	DEFENSE	5,8	7,1	6,8	7,3	7,2	6,3
03	ORDRE ET SECURITE PUBLICS	4,1	3,4	4,3	3,8	3,7	3,7
04	AFFAIRES ECONOMIQUES	24,6	26,9	23,0	23,9	25,7	25,7
05	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	0,6	0,8	0,9	0,9	0,8	0,7
06	LOGEMENT ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS	15,2	13,3	14,2	14,9	14,4	14,1
07	SANTE	8,5	9,2	14,1	13,4	12,5	12,5
08	RELIGION, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	0,7	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6
09	ENSEIGNEMENT	18,3	17,1	18,2	17,9	17,6	18,1
10	PROTECTION SOCIALE	2,3	1,9	1,7	1,8	1,7	1,6
Total		100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : DGPPB/Ministère du Budget

IV.1.2 Evolution des dépenses des Provinces

La projection des dépenses des provinces sont estimées à **27.030,9 milliards de FC**, soit une moyenne annuelle de **9.010,3 milliards de FC**.

Elles sont composées des dépenses du Budget général de **26.135,5 milliards de FC** et des dépenses des Budgets annexes de **877,4 milliards de FC**. En 2025, elles se situeraient à **7.725,2 milliards de FC**.

Ces dépenses sont contenues dans le tableau 12 A ci-dessous qui renseigne sur leur évolution au cours de la période 2025-2027. Il en résulte que les dépenses en capital des Provinces se situeraient à **5.084,5 milliards de FC** en moyenne sur la période prévisionnelle. Les dépenses courantes, quant à elles, devraient se chiffrer en moyenne à **3.925,6 milliards de FC**. Les détails des prévisions de dépenses par province sont repris en annexe IV du présent document.

Tableau 12.A : Evolution des dépenses des provinces de 2025-2027 (en milliards de FC)

Pilier	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2025 - 2027	Moyenne 2025 - 2027
	Hist.	Hist.	Hist.	Hist.	Proj.	Proj.	Proj.		
BUDGET GENERAL	1 060,7	4 899,1	5 192,1	5 533,6	7 473,8	8 973,4	9 706,4	26 153,5	8 717,8
Dépenses courantes	122,1	2 234,1	2 234,1	2 385,6	3 374,9	4 078,4	4 323,5	11 776,8	3 925,6
Dépenses en capital	938,6	2 665,0	2 958,0	3 148,0	4 350,2	5 198,8	5 705,1	15 254,1	5 084,7
BUDGETS ANNEXES	79,8	152,0	165,6	183,7	251,4	303,8	322,2	877,4	292,5
TOTAL DEPENSES PROVINCES	1 140,5	5 051,2	5 357,7	5 717,3	7 725,2	9 277,2	10 028,6	27 030,9	9 010,3

Source : DGPPB, Ministère du Budget

Tableau 12.B : Evolution des dépenses des provinces de 2025-2027 (en pourcentage)

Pilier	2023			2024			2025			2026			2027		
	Structure	Accroissement	Part des recettes												
BUDGET GENERAL	96,9	6,0	100,0	96,8	6,6	113,9	96,7	35,1	113,9	96,7	20,1	113,9	96,8	8,2	113,9
Dépenses courantes	41,7	0,0	43,0	41,7	6,8	49,1	43,7	41,5	51,4	44,0	20,8	51,8	43,1	6,0	50,7
Dépenses en capital	55,2	11,0	57,0	55,1	6,4	64,8	56,3	38,2	66,3	56,0	19,5	66,0	56,9	9,7	66,9
BUDGETS ANNEXES	3,1	8,9	3,2	3,2	10,9	3,8	3,3	36,9	3,8	3,3	20,8	3,9	3,2	6,1	3,8
TOTAL DEPENSES PROVINCES	100,0	6,1	103,2	100,0	6,7	117,7	100,0	35,1	117,7	100,0	20,1	117,7	100,0	8,1	117,6

Source : DGPPB, Ministère du Budget

IV.1.3 Evolution des dépenses des Entités Territoriales Décentralisées

Les dépenses totales des ETD se situeraient à **1.260,2 milliards de FC** au cours de la période 2025-2027, à raison de **361,1 milliards de FC** en 2025, **432,1 milliards de FC** en 2026 et **467,1 milliards de FC** en 2027.

Les dépenses courantes devraient s'évaluer à **167,1 milliards de FC** en moyenne sur la période prévisionnelle et celles en capital à **253,0 milliards de FC**.

Le tableau 13 A ci-dessous renseigne sur leur évolution au cours de la période de 2025 à 2027.

Tableau 13.A : Evolution des dépenses des ETD de 2025-2027 (en milliards de FC)

Pilier	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2025-2027	Moyenne 2025-2027
	Historique	Historique	Projection	Projection	Projection		
BUDGET GENERAL	204,3	221,95	361,1	432,1	467,06	1 260,2	420,1
Dépenses courantes	77,5	87,0	143,6	171,9	185,8	501,3	167,1
Dépenses en capital	126,8	134,9	217,5	260,2	281,3	758,9	253,0
TOTAL DEPENSES ETDs	204,3	221,95	361,1	432,1	467,1	1 260,2	420,1

Source : DGPPB, Ministère du Budget

Tableau 13.B : Evolution des dépenses des ETD de 2025-2027 (en pourcentage)

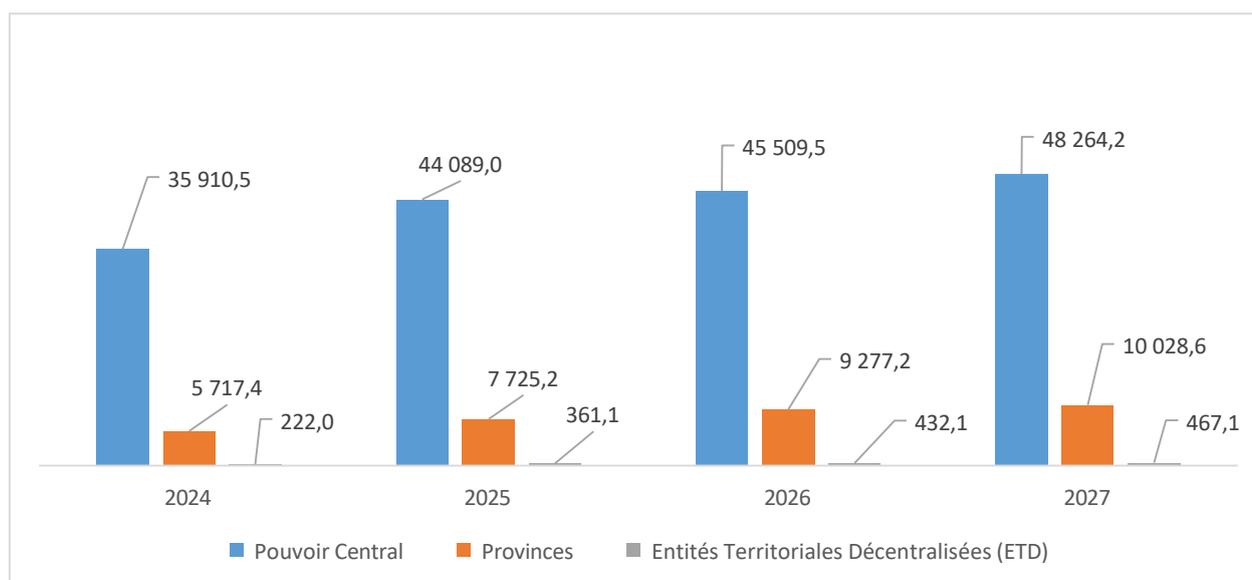
Pilier	2023			2024			2025			2026			2027		
	Structure	Accroissement	Part des recettes												
BUDGET GENERAL	100,0	7,9	100,0	100,0	8,6	100,0	100,0	9,0	100,7	100,0	8,3	101,0	100,0	7,6	101,0
Dépenses courantes	37,9	9,0	37,9	39,2	12,3	39,2	39,8	10,6	40,0	39,8	8,3	40,2	39,8	7,6	40,2
Dépenses en capital	62,1	7,4	62,1	60,8	6,4	60,8	60,2	8,0	60,6	60,2	8,3	60,8	60,2	7,6	60,8
TOTAL DEPENSES ETDs	100,0	7,9	100,0	100,0	8,6	100,0	100,0	9,0	100,7	100,0	8,3	101,0	100,0	7,6	101,0

Source : DGPPB, Ministère du Budget

IV.2 Evolution des recettes (hors emprunts)

Au cours de la période 2025-2027, les recettes du Pouvoir central seraient de **137.862,7 milliards de FC**, dont **44.089,0 milliards de FC** pour l'exercice 2025. Considérant les montants de **27.030,9 milliards de FC** pour les Provinces et **1.260,2 milliards de FC** pour les ETD, les recettes globales au cours de la période se situeraient à **166.153,9 milliards de FC**, soit une moyenne annuelle de **55.384,63 milliards de FC**.

L'évolution de ces recettes sur la période de 2025-2027 est illustrée dans le graphique 7 ci-après.

Graphique 7: Evolution de recettes par niveau de gouvernance de 2025 à 2027

Source : DGPPB, Ministère du Budget.

IV.2.1 Evolution des recettes du Pouvoir Central

Les recettes globales du Pouvoir Central se situeraient à **137.862,7 milliards de FC**, dont **123.441,1 milliards de FC** des recettes du Budget général, **2.683,2 milliards de FC** des budgets annexes et **11.738,5 milliards de FC** des comptes spéciaux.

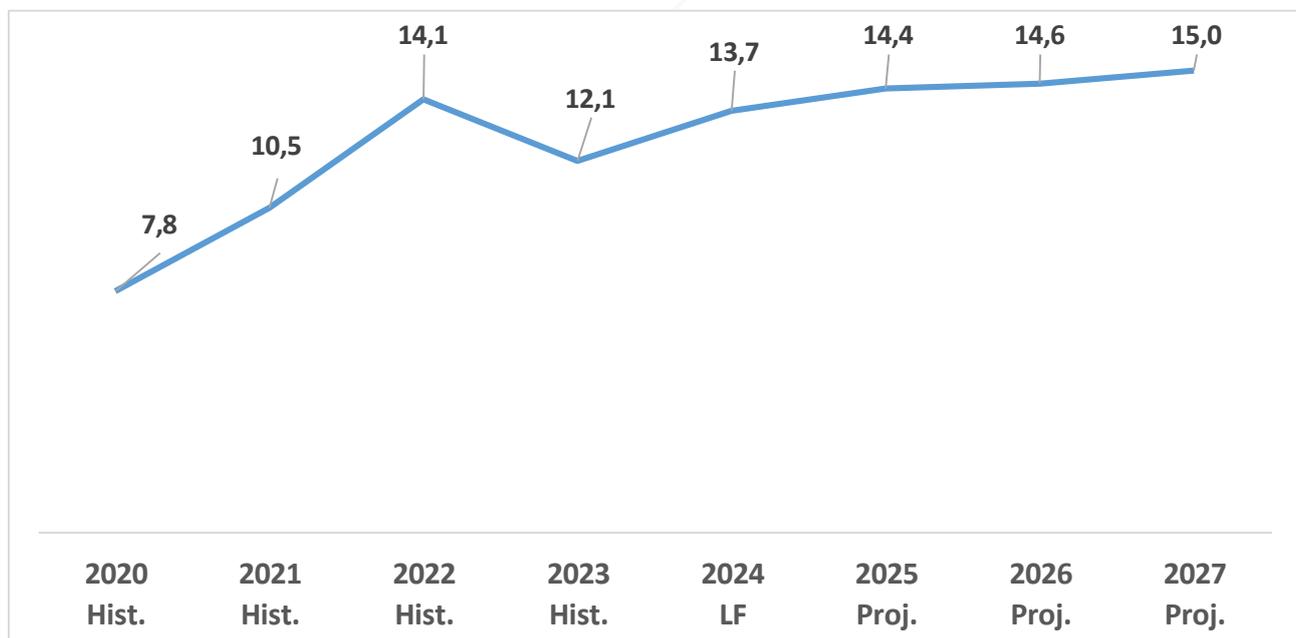
La mise en œuvre de la politique fiscale et douanière préconisée sur la période permettrait un accroissement des recettes fiscales et non-fiscales de **16,5%** l'an sur la période et situerait la pression fiscale à **14,7%**. Cette politique fiscale et douanière consisterait notamment à poursuivre les réformes amorcées, élargir la taille des assujettis à certains impôts directs et à poursuivre le contrôle de gestion.

S'agissant des recettes minières, elles devraient se chiffrer à **47.132,9 milliards de FC** sur la période 2025-2027 et à **13.891,6 milliards de FC** en 2025.

Outre les recettes domestiques, le financement des politiques publiques préconisées sur la période 2025-2027 serait couvert par les dons attendus des partenaires au développement estimés à **18.973,6 milliards de FC** sur la période. En moyenne, les dons représenteraient **2,1%** du PIB sur la période et **2,7%** du PIB en 2025.

En ce qui concerne les recettes des budgets annexes et des comptes spéciaux, elles se situeraient respectivement en moyenne à **894,4 milliards de FC** et à **3.912,8 milliards de FC** sur la période 2025-2027.

Graphique 8 : Historique et projections de la pression fiscale



Source : DGPPB/BUDGET sur base des données CPCM

Tableau 14.A : Evolution des recettes et des dons du Pouvoir central de 2025 à 2027 (en milliards de FC)

Pilier	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2025-2027	Moyenne 2025 - 2027
	Hist.	LF	Proj.	Proj.	Proj.		
A. BUDGET GENERAL	24 557,4	32 290,8	39 619,2	40 701,9	43 120,1	123 441,1	41 147,0
RECETTES COURANTES	22 486,5	24 565,2	30 792,9	34 996,0	38 678,6	104 467,5	34 822,5
Recettes des douanes et accises	4 949,5	6 126,1	7 539,0	8 917,4	9 916,2	26 372,6	8 790,9
<i>dont minières</i>	1 008,9	1 295,7	2 690,8	2 987,8	3 414,0	9 092,6	3 030,9
Recettes des impôts	13 389,6	13 812,4	15 659,1	17 402,2	19 242,4	52 303,7	17 434,6
<i>dont minières</i>	8 524,3	7 541,6	8 807,9	9 738,1	10 787,5	29 333,4	9 777,8
Recettes non fiscales	3 532,0	4 002,6	6 905,7	7 889,4	8 712,0	23 507,1	7 835,7
<i>dont minières</i>	1 696,1	1 680,9	2 392,9	2 916,4	3 397,5	8 706,8	2 902,3
Recettes des pétroliers producteurs	615,4	624,1	689,0	787,1	808,0	2 284,1	761,4
DONS	2 070,9	7 725,5	8 826,3	5 705,8	4 441,5	18 973,6	6 324,5
Dons budgétaires	1 038,5	206,1	44,3	0,0	0,0	44,3	14,8
Dons projets	1 032,4	7 519,4	8 782,0	5 705,8	4 441,5	18 929,3	6 309,8
C. BUDGETS ANNEXES	541,9	720,4	789,0	915,1	979,1	2 683,2	894,4
D. COMPTES SPECIAUX	1 615,2	2 899,3	3 680,8	3 892,6	4 165,1	11 738,5	3 912,8
RECETTES POUVOIR CENTRAL	26 714,6	35 910,5	44 089,0	45 509,5	48 264,2	137 862,7	45 954,2

Source : DGPPB, Ministère du Budget

Tableau 14.B : Evolution des recettes et des dons du Pouvoir central de 2025 à 2027 (en pourcentage)

Pilier	2023			2024			2025			2026			2027		
	Structure	Accroissement	Part des recettes												
A. BUDGET GENERAL	93,1	50,7	130,3	90,9	23,6	147,4	90,7	20,7	141,9	90,6	6,4	132,9	90,5	5,9	127,3
DEPENSES COURANTES	52,3	45,0	73,2	42,2	2,3	68,5	42,1	20,6	65,9	43,3	9,2	63,3	44,4	9,0	62,4
Frais financiers	2,0	141,3	2,8	0,6	-65,1	0,9	0,7	50,5	1,1	1,7	161,7	2,5	1,9	18,5	2,7
Remuneration	22,7	15,4	31,7	20,4	14,0	33,1	19,9	18,3	31,2	19,3	3,0	28,3	20,0	10,1	28,2
Fonctionnement	13,1	52,0	18,3	10,2	-1,4	16,5	10,1	19,4	15,7	10,3	9,2	15,1	10,4	7,1	14,7
Transfert et intervention de l'Etat	14,6	107,5	20,4	11,1	-3,4	18,0	11,4	24,5	17,9	11,9	10,7	17,4	12,1	7,6	17,0
DEPENSES EN CAPITAL	36,9	60,2	51,7	46,6	59,9	75,6	45,6	18,2	71,3	44,7	4,5	65,6	43,7	3,6	61,5
sursources propres	21,2	48,6	29,6	17,9	7,1	29,0	20,4	37,9	31,9	22,0	14,9	32,3	24,3	17,2	34,2
sursources extérieures	15,8	78,8	22,1	28,7	130,8	46,6	25,2	6,0	39,4	22,7	-3,9	33,3	19,4	-9,6	27,2
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	3,9	47,5	5,4	2,1	-33,0	3,3	3,0	76,6	4,7	2,7	-3,4	4,0	2,4	-6,3	3,4
C. BUDGETS ANNEXES	1,7	32,2	2,4	1,8	32,9	2,9	1,6	9,5	2,6	1,8	16,0	2,6	1,8	7,0	2,5
D. COMPTES SPECIAUX	5,1	12,6	7,2	7,3	79,5	11,8	7,6	27,0	12,0	7,6	5,8	11,1	7,7	7,0	10,8
DEPENSES POUVOIR CENTRAL	100,0	47,8	139,9	100,0	26,7	162,2	100,0	20,9	156,4	100,0	6,5	146,6	100,0	6,0	140,6

Source : DGPPB, Ministère du Budget

IV.2.2 Evolution des recettes des provinces (hors emprunts)

Les recettes totales des Provinces projetées pendant la période 2025-2027 devraient se situer à **27.030,9 milliards de FC** et à **2.725,2 milliards de FC** en 2025. Elles ont été projetées en équilibre avec les dépenses correspondantes.

Les recettes spécifiques et d'intérêt commun, telles que renseignées aux tableaux 15 ci-dessous, se situeraient respectivement à **12.902,4 milliards de FC** et **10.065,5 milliards de FC** sur la période 2025-2027, soit une moyenne annuelle respective de **4.300,8 milliards de FC** et **3.355,2 milliards de FC**.

Tableau 15.A : Evolution des recettes des provinces de 2025 à 2027 (en milliards de FC)

Pilier	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2025 - 2027	Moyenne 2025 - 2027
	Hist.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.		
A. BUDGET GENERAL	5 192,0	5 533,7	7 473,8	8 973,4	9 706,4	26 153,5	8 717,8
RECETTES COURANTES	4 564,2	4 857,4	6 563,4	7 880,4	8 524,1	22 967,9	7 656,0
Recettes spécifiques aux provinces	2 542,6	2 706,0	3 687,1	4 426,9	4 788,5	12 902,4	4 300,8
Recettes d'intérêt commun	2 021,6	2 151,5	2 876,4	3 453,5	3 735,6	10 065,5	3 355,2
AUTRES RECETTES	627,8	676,2	910,3	1 093,0	1 182,3	3 185,6	1 061,9
Recettes exceptionnelles	450,2	479,2	640,6	769,1	832,0	2 241,7	747,2
Recettes extérieures (Dons)	177,6	197,1	269,7	323,8	350,3	943,8	314,6
B. BUDGETS ANNEXES	165,6	183,7	251,4	303,8	322,2	877,4	292,5
RECETTES DE PROVINCES	5 357,6	5 717,4	7 725,2	9 277,2	10 028,6	27 030,9	9 010,3

Source : DGPPB, Ministère du Budget

Tableau 15.B : Evolution des recettes des provinces de 2025 à 2027 (en pourcentage)

Pilier	2023			2024			2025			2026			2027		
	Structure	Accroissement	Part des recettes												
A. BUDGET GENERAL	96,9	6,0	113,8	96,8	6,6	113,9	96,7	1,5	85,6	96,7	2,6	73,1	96,8	3,4	69,9
RECETTES COURANTES	85,2	6,9	100,0	85,0	6,4	100,0	85,0	1,6	75,2	84,9	2,6	64,2	85,0	3,4	61,4
Recettes spécifiques aux provinces	47,5	7,0	55,7	47,3	6,4	55,7	47,7	2,4	42,2	47,7	2,6	36,1	47,7	3,4	34,5
Recettes d'intérêt commun	37,7	6,7	44,3	37,6	6,4	44,3	37,2	0,5	32,9	37,2	2,6	28,1	37,2	3,4	26,9
AUTRES RECETTES	11,7	0,0	13,8	11,8	7,7	13,9	11,8	1,2	10,4	11,8	2,6	8,9	11,8	3,4	8,5
Recettes exceptionnelles	8,4	0,0	9,9	8,4	6,4	9,9	8,3	0,5	7,3	8,3	2,6	6,3	8,3	3,4	6,0
Recettes extérieures (Dons)	3,3	0,0	3,9	3,4	11,0	4,1	3,5	2,9	3,1	3,5	2,6	2,6	3,5	3,4	2,5
B. BUDGETS ANNEXES	3,1	8,9	3,6	3,2	10,9	3,8	3,3	2,9	2,9	3,3	3,2	2,5	3,2	1,4	2,3
RECETTES DE PROVINCES	100,0	6,1	117,4	100,0	6,7	117,7	100,0	1,6	88,5	100,0	2,6	75,6	100,0	3,4	72,2

Source : DGPPB, Ministère du Budget

IV.2.3 Evolution des recettes des Entités Territoriales Décentralisées (hors emprunts)

Projetées en équilibre avec les dépenses correspondantes, les recettes des ETD constituées des recettes spécifiques, se situeraient à **1.260,2 milliards de FC** pendant la période 2025-2027, soit une moyenne de **420,1 milliards de FC**, comme l'indique le tableau 16 ci-dessous.

Tableau 16 : Evolution des recettes des ETD de 2025 à 2027 (en milliards de FC)

Pilier	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2025 - 2027	Moyenne 2025 - 2027
	Hist.	Projection	Projection	Projection	Projection		
A. BUDGET GENERAL	204,3	221,9	361,1	432,1	467,1	1 260,2	420,1
RECETTES COURANTES	204,3	221,9	361,1	432,1	467,1	1 260,2	420,1
Recettes spécifiques aux ETD	204,3	221,9	361,1	432,1	467,1	1 260,2	420,1
RECETTES DES ETD	204,3	221,9	361,1	432,1	467,1	1 260,2	420,1

Source : DGPPB, Ministère du Budget

IV.3 Evolution du solde budgétaire et de son financement

L'évolution des recettes domestiques et des dépenses de 2025 à 2027 dégage un solde global négatif de **16.002,6 milliards de FC** imputable au Pouvoir Central. En 2025, ce solde se situerait de **-4.082,3 milliards de FC**, représentant **1,4%** du PIB. Le solde budgétaire intérieur se situerait à **49,0 milliards de FC** l'an.

Le financement de ce solde serait assuré par les emprunts (projets et programmes) à lever auprès des partenaires multi et bilatéraux et par l'émission des titres publics dans le cadre des obligations du trésor.

Pour 2025, les emprunts projets de l'ordre de **3.990,6 milliards de FC** seraient levés auprès notamment, de la Banque Africaine de développement, de la Banque Mondiale et de la France. Quant aux emprunts programmes, ils proviendraient essentiellement de la Banque mondiale pour un montant de **15.403,8 milliards de FC**. L'émission des obligations du Trésor sur le marché monétaire local s'élèverait à **3.081,9 milliards de FC**.

L'amortissement de la dette extérieure se situerait globalement à **-2.279,2 milliards de FC** sur la période 2025-2027 et à **-400,4 milliards de FC** en 2025. Le financement à rechercher en 2026 et 2027 se situe à **5,1 milliards de FC**.

S'agissant particulièrement du solde budgétaire global hors mines, il se situerait à **-22.015,9 milliards de FC** l'an sur la période, soit **-9,3%** du PIB. En 2025 il devrait se chiffrer à **-18.931,7 milliards de FC**, soit **-8,9%** du PIB.

Ce niveau de solde indique qu'à l'épuisement des minerais du pays, le niveau des dépenses seront insoutenables, ce qui risquerait d'augmenter le stock de la dette et entamer la viabilité budgétaire. De ce fait, la maîtrise des dépenses et la formulation des règles budgétaires pour la gestion future des finances publiques apparaissent une priorité. Les nouvelles règles budgétaires devront permettre de rationaliser les dépenses dès maintenant, au risque d'opérer des coupes drastiques de plus de **10 milliards de FC**, équivalent presque au niveau des investissements sur ressources propres.

En d'autres termes, à l'épuisement des ressources naturelles, et dans l'optique de la poursuite de la politique de maîtrise du déficit, aucun investissement sur ressources propres ne serait réalisé. Toutes les recettes internes hors mines mobilisées serviront qu'à financer la consommation de l'Administration publique.

La définition des règles budgétaires devra permettre de limiter certaines dépenses et de créer de fonds de stabilisation, ce qui contraindrait à éviter une politique budgétaire pro cyclique.

Le tableau 17 ci-après donne plus de détails sur l'évolution du solde et de son financement sur la période sous analyse.

Tableau 17 : Evolution du solde et du financement de 2025 à 2027 (En milliards de FC, sauf indication contraire)

	2023		2024		2025	2026	2027	CUMUL 2025-2027
	LF	LF	APLFR	Proj.	Proj.	Proj.		
Solde Global	- 4 735,3	- 3 928,7	- 6 018,3	- 4 082,4	- 5 800,0	- 6 120,2	- 16 002,6	
Solde Global Hors Mines	- 15 964,6	- 14 446,9	- 18 285,5	- 18 931,2	- 22 413,5	- 24 703,1	- 66 047,7	
Solde Budgétaire intérieur	- 1 666,2	- 119,9	- 2 042,5	- 663,1	444,0	366,0	147,0	
Solde Budgétaire hors mines	- 12 895,4	- 10 638,2	- 14 309,7	- 15 511,9	- 16 169,5	- 18 216,9	- 49 898,2	
Solde primaire	- 4 104,7	- 3 708,5	- 5 316,6	- 3 751,0	- 4 932,8	- 5 092,8	- 13 776,7	
Solde primaire hors mines	- 15 333,9	- 14 226,8	- 17 583,8	- 18 599,8	- 21 546,3	- 23 675,8	- 63 821,8	
Financement	4 735,3	3 928,7	6 018,3	4 082,4	5 795,0	6 114,8	15 992,2	
Contrat chinois-SICOMIN	-	-	840,8	-	-	-	-	
Produits des emprunts intérieurs	300,0	881,4	881,4	926,3	950,9	1 204,8	3 081,9	
Emprunts programmes	1 104,8	267,2	2 102,1	1 477,2	1 256,7	1 256,7	3 990,6	
Emprunts projets	3 926,9	3 926,9	3 926,9	3 354,3	5 951,2	6 098,3	15 403,8	
Allocations DTS	410,5	-	-	-	-	-	-	
Amortissement de la dette extérieure	- 688,4	- 442,7	- 481,8	- 400,4	- 908,7	- 970,0	- 2 279,2	
Dette intérieure	- 318,5	- 704,1	- 1 251,2	- 1 275,0	- 1 455,0	- 1 475,0	- 4 205,0	
Gap à rechercher	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0	5,4	10,4	
Solde Global (en % du PIB)	- 3,1	- 2,2	- 3,0	- 1,9	- 2,4	- 2,4	- 6,7	
Solde Global Hors Mines(en % du PIB)	- 10,5	- 8,1	- 9,1	- 8,9	- 9,3	- 9,6	- 27,8	
Solde Budgétaire intérieur (en % du PIB)	- 1,1	- 0,1	- 1,0	- 0,3	0,2	0,1	0,0	
Solde Budgétaire hors mines (en % du PIB)	- 8,5	- 5,9	- 7,1	- 7,3	- 6,7	- 7,1	- 21,1	
Solde primaire (en % du PIB)	- 2,7	- 2,1	- 2,6	- 1,8	- 2,1	- 2,0	- 5,8	
Solde primaire hors mines(en % du PIB)	- 10,1	- 7,9	- 8,7	- 8,7	- 9,0	- 9,2	- 26,9	
Pour mémoire PIB (en milliards de FC)	151 553,40	179 338,30	201 905,16	213 544,37	240 013,06	257 814,66		

Source : DGPPB / Ministère du Budget

IV.4 Allocations sectorielles 2025-2027

Le CDMT central 2025-2027 qui effectue les allocations des ressources aux différents secteurs du Pouvoir Central est repris en annexe III. Ces allocations devront servir à prioriser les actions présentées au chapitre III dans le cadre du Programme d'investissement prioritaire (PIP) recadré ainsi qu'à finaliser les cadres des dépenses des sectoriels (CDMTs) de la période 2025-2027 et leurs différents projets annuels de performance de l'exercice 2025.

Le tableau 18 ci-après renseigne sur les écarts entre le CDMT central le PIP initial de quelques secteurs.

Tableau 18 : Extrait allocations sectorielles hors vs PIP (en milliards de FC)

N°	SECTEURS*	2025			2026			2027		
		PIP	CDMT	ECART	PIP	CDMT	ECART	PIP	CDMT	ECART
1	TRANSPORT ET VOIES DE COMMUNICATION	5 608,0	327,2	- 5 280,8	452,2	378,7	- 73,5	187,5	428,0	240,5
2	PTNTIC	120,2	123,3	3,1	53,3	125,3	72,0	21,5	118,9	97,5
3	DEVELOPPEMENT RURAL	2 619,5	957,6	- 1 661,9	2 470,6	1 006,9	- 1 463,7	2 116,5	1 012,1	- 1 104,3
4	ENERGIE	8 233,3	696,4	- 7 536,9	2 066,9	786,1	- 1 280,7	1 358,4	773,5	- 584,9
5	INDUSTRIE	234,2	101,5	- 132,7	71,4	109,8	38,4	63,2	123,1	59,9

Source : PIP-PNSD 2024-2028, Min. Plan et CDMT central 2025-2027 (Investissements sur ressources propres), Min. Budget/ DGPPB
 (*) Investissements et interventions économiques

V. COMPARAISON CBMT 2025-2027 ET CBMT 2024-2026

V.1 Rappel du Cadre Budgétaire à Moyen Terme 2024-2026

La programmation budgétaire 2024-2026 reposait sur le cadrage macroéconomique élaboré par le CPCPM en fonction de la production à fin juin 2023 qui situait l'activité économique à **6,4%** en 2024, à **7,3%** en 2025 et à **7,5%** en 2026, le comportement des recettes observées au cours des années 2021-2022 et au premier semestre 2023 ainsi que sur les priorités arrêtées par le gouvernement et par les sectoriels particulièrement lors des conférences budgétaires de l'exercice 2024. Elle tenait également compte des règles budgétaires définies dans le cadre du programme formel conclu avec le FMI en juillet 2021.

Le cadrage budgétaire 2024-2026, situait les recettes courantes à **14,2%** du PIB en moyenne et dégagait un solde négatif global de **12.476,6 milliards de FC** imputable au Pouvoir Central. Ce solde représentait **2,6%** du PIB en 2024, **2,4%** en 2025 du PIB et **1,4%**, en 2026 comme l'indique le tableau 19 ci-dessous :

Tableau 19 : CBMT 2024-2026

(en milliards de FC)

Niveau de pouvoir	2023	2024	2025	2026	Total 2024 - 2026
	LF	Projection	Projection	Projection	
POUVOIR CENTRAL (TOTAL)	32 456,8	40 463,6	43 586,9	47 504,0	131 554,5
Dépenses (hors dette extérieure)	31 768,4	40 020,9	42 844,9	46 727,0	129 592,8
Recettes (hors emprunts)	27 125,0	35 388,1	38 178,0	43 550,1	117 116,2
Dons	1 363,3	7 725,5	5 263,6	5 263,6	18 252,7
Solde intérieur (Base caisse)	-1 984,7	-824,0	-958,1	-916,0	-2 698,1
Solde global (Base caisse)	-4 643,4	-4 632,8	-4 666,8	-3 176,9	-12 476,6
Financement	5 053,8	4 632,8	4 441,1	2 931,6	12 005,5
Obligation du Trésor	300,0	881,4	967,9	993,9	2 843,2
Allocations DTS	410,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts (Programme et Projets)	5 031,8	4 194,1	4 215,3	2 714,7	11 124,1
Amortissement de la dette	-688,4	-442,7	-742,0	-777,0	-1 961,8
Gap de financement à rechercher	410,5	0,0	-225,7	-245,3	
Ratio Solde intérieur (Base caisse) en %	-1,3	-0,5	-0,5	-0,4	
Ratio solde global (Base caisse)/PIB en %	-3,1	-2,6	-2,4	-1,4	
PROVINCES	-	-	-		0,0
Dépenses	5 357,7	5 717,4	6 198,3	6 696,1	18 611,8
Recettes	5 357,7	5 717,4	6 198,3	6 696,1	18 611,8
Solde Provinces	0,0	0,0	0,0		0,0
ETD	-	-	-		0,0
Dépenses	204,3	222,0	240,3	259,4	721,7
Recettes	204,3	222,0	240,3	259,4	721,7
Solde ETD	0,0	0,0	0,0		0,0

Source : DGPPB, Ministère du Budget

V.2 Analyse des écarts CBMT 2025-2027/2024-2026

L'analyse comparative du CBMT 2025-2027 et du CBMT 2024-2026 porte essentiellement sur leurs projections de 2025 et de 2026.

Le cadre macroéconomique qui sous-tend la programmation budgétaire 2025-2027 situe l'activité économique à **6,4%** en moyenne, alors que la programmation budgétaire 2024-2026 était postulée sur base d'une activité économique de **7,1%** l'an, soit une régression de **0,7** point de pourcentage.

5.1. Analyse des recettes

Le tableau 20 ci-dessous renseigne sur les écarts entre les projections des recettes des années 2023 et 2024 contenues dans le CBMT 2025-2027 et CBMT 2024-2026.

Il en ressort notamment un accroissement des recettes (hors emprunts) projetées en 2025 de **15,5%** dans la programmation budgétaire 2025-2027 par rapport à la programmation précédente. Celles projetées en 2026 accusent un accroissement de **4,5%**.

5.2. Analyse des dépenses

Les dépenses (hors dettes) en 2025 projetées dans le CBMT 2024-2026 accusent un accroissement **14,6%** par rapport à celles du CBMT 2025-2027. En 2026, elles accusent un accroissement de **12,0%**.

Tableau 20 : Ecart recettes et dépenses entre le CBMT 2024-2026 et le CBMT 2025-2027

Niveau de pouvoir	2023	2024	2025			2026		
	LF	Projection	Projection CBMT 2024-2026	Projection CBMT 2025-2027	Var.	Projection CBMT 2024-2026	Projection CBMT 2025-2027	Var.
POUVOIR CENTRAL (hors BA et CS)	32 456,8	40 463,6	43 586,9	49 846,8	14,4	47 504,0	53 673,3	13,0
Dépenses (hors dettes)	31 449,9	39 016,7	42 041,6	48 171,3	14,6	45 803,2	51 309,5	12,0
Recettes (hors emprunts)	27 125,0	35 388,1	38 178,0	44 089,0	15,5	43 550,1	45 509,5	4,5
Dons	1 363,3	7 725,5	5 263,6	8 826,3	67,7	5 263,6	5 705,8	8,4
Solde intérieur (Base caisse)	-1 984,7	-824,0	-958,1	-1 938,1	0,0	-910,5	-1 011,0	11,0
Solde global (Base caisse)	-4 324,9	-3 628,7	-3 863,5	-4 082,4	-49,8	-2 253,1	-5 800,0	157,4
Financement	5 053,8	4 632,8	4 441,1	5 357,4	20,6	2 931,6	7 250,0	147,3
PROVINCES	-	-	-					
Dépenses	5 357,7	5 717,4	6 198,3	7 725,2	24,6	6 696,1	9 277,2	38,5
Recettes	5 357,7	5 717,4	6 198,3	7 725,2	24,6	6 696,1	9 277,2	38,5
Solde Provinces	0,0	0,0	0,0					
ETD	-	-	-					
Dépenses	204,3	222,0	240,3	361,1	50,3	259,4	432,1	66,5
Recettes	204,3	222,0	240,3	361,1	50,3	259,4	432,1	66,5
Solde ETD	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	

Source : DGPPB, Ministère du Budget

VI. LES RISQUES BUDGETAIRES

La programmation budgétaire déclinée dans le Cadre Budgétaire à Moyen Terme 2025-2027 peut être perturbée, tant en recettes qu'en dépenses, du fait de la survenance de certains événements aléatoires. Ces événements (facteurs) peuvent être d'origine externe ou interne au pays et nécessitent une analyse, afin de mettre la programmation budgétaire 2025-2027 à l'abri des chocs éventuels qu'ils pourraient causer.

En effet, la survenance de ces risques peut entraîner notamment une pression sur certaines dépenses, une augmentation du stock de la dette publique, des difficultés de refinancement et une baisse des recettes fiscales et douanières.

L'analyse des risques budgétaires avec leur probabilité d'occurrence et les mesures de leur atténuation est reprise dans la Déclaration sur les Risques Budgétaires 2025-2027.

Toutefois, le tableau 21 ci-dessous en fait un résumé.

Tableau 21 : Résumé des risques budgétaires 2025-2027

Risques	Probabilité d'occurrence			
	Faible	Moyen	Elevé	
RISQUES MACROECONOMIQUES				
Risque lié à la baisse du taux de croissance économique		*		<p>Politique de diversification de l'économie via :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La création de la valeur ajoutée aux activités minières en cours d'exploitation à travers la transformation des produits de base avant leur exportation ; • La mécanisation et l'industrialisation de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage ; • la promotion de l'agroforesterie ; • Le raffinage des hydrocarbures (pétrole, gaz naturel, etc.) ; • La création, la réhabilitation et la sécurisation des sites touristiques.
Risque lié à la baisse des cours mondiaux des principaux produits miniers et du pétrole brut		*		<ul style="list-style-type: none"> • A court terme, il est envisagé appliquer une politique budgétaire contracyclique (c.à.d. éviter d'augmenter les dépenses au même rythme que la hausse des recettes courantes), afin de mieux tirer profit des booms des cours des matières premières. • A moyen et long termes, la diversification de l'économie est préconisée face à la volatilité des cours de principaux produits miniers et du pétrole brut exportés par la RDC, en vue de juguler les effets de la baisse de ces cours sur les recettes publiques et de renforcer la résilience de l'économie congolaise face aux chocs exogènes.
Risque lié à la hausse du prix du baril		*		<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la politique de la diversification de l'économie, notamment par la promotion des énergies renouvelables, la mise en place des entreprises de raffinage du pétrole brut ainsi que la diversification des sources d'énergie en vue de favoriser la création de la chaîne des valeurs ; • la réduction progressive des subventions énergétiques inefficaces et la mise en place des transferts sociaux ciblés, permettant de compenser la libéralisation des prix pour les populations les plus pauvres ; • la mise en place de politiques budgétaires prudentes pour maintenir la stabilité financière et réduire la dépendance à l'égard du pétrole ; • l'évaluation permanente des bénéfices et coûts de la subvention pétrolière et la communication régulière sur le sujet ; • l'adoption d'un mécanisme de tarification automatique, avec un plafond tributaire des cours internationaux et des variations des taux de change.

Risques	Probabilité d'occurrence			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Elevé	
RISQUES MACROECONOMIQUES				
Risque lié à l'interruption de la production dans les usines chinoises			*	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'intégration régionale pour compenser la taille modeste des marchés nationaux ; • Accélérer la mise en œuvre des réformes visant à réduire le taux d'informalité de l'économie congolaise ; • Poursuivre l'amélioration du climat des affaires ; • Développer les activités locales de transformation des ressources naturelles.
Risque lié à la poursuite de la guerre russo- ukrainienne		*		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la résilience de l'économie en termes d'accélération de sa diversification et de développement de son industrie agroalimentaire ; • Apurer les arriérés des pétroliers producteurs ; • Accélérer le processus de l'exploitation des blocs pétroliers et gaziers ainsi que leurs transformations (raffinage) au niveau national.
RISQUES LIES A LA DETTE PUBLIQUE				
Risque de refinancement		*		Allongement progressif de la maturité des instruments intérieurs en recourant plus aux Bons du Trésor de plus six mois et aux Obligations du Trésor à remboursement in fine.
Risque de taux d'intérêt	*			Poursuite de la préférence à l'endettement aux taux d'intérêts fixes par rapport à celui aux taux variables.
Risque de change			*	<ul style="list-style-type: none"> • Développement du marché domestique des titres publics par le recours aux instruments de financement intérieur du déficit ; • Recours aux prêts concessionnels libellés en dollars.
RISQUES LIÉS AUX ENTITÉS DU SECTEUR PUBLIC AUTRES QUE L'ÉTAT				
Risques liés aux entreprises publiques			*	<ul style="list-style-type: none"> • l'assainissement des charges d'exploitation notamment celles liées aux charges du personnel et aux conventions collectives ; • le renforcement du contrôle, suivi et audit externe des entreprises publiques via la Cour des Comptes, le Ministère du Portefeuille, le Ministère des Finances et l'IGF ; • le parachèvement du processus de la réforme des entreprises publiques dans son volet comptable et financier ; • l'amélioration du mode de désignation des mandataires actifs ou passifs ; • la finalisation du processus de règlement des dettes croisées ; • l'élaboration de la stratégie sectorielle ou la stratégie de l'État-actionnaire

Risques	Probabilité d'occurrence			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Elevé	
Risques liés aux Partenariats Publics – Privés		*		<ul style="list-style-type: none"> la finalisation du processus de recensement des projets de PPP ; l'amélioration de la préparation et la structuration des projets de PPP ; la publication des contrats PPP afin de permettre leur analyse et la prise en compte de leur impact financier sur le budget de l'Etat ; la nécessité de conclusion des contrats PPP qui préservent les finances publiques et le renforcement des capacités des acteurs de PPP notamment dans l'analyse des risques budgétaires ; la dotation des structures impliquées dans l'analyse des risques budgétaires liés au PPP, des instruments et/ou logiciels d'analyse des risques appropriés.
RISQUES FINANCIERS LIES AU SECTEUR BANCAIRE				
Risque lié à la baisse du crédit à l'économie	*			<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les politiques publiques susceptibles de stimuler l'octroi du crédit aux ménages et aux entreprises ; Encourager la concurrence bancaire en facilitant l'entrée de nouveaux acteurs ; Promouvoir l'amélioration de la qualité du cadre réglementaire du secteur bancaire.
Risque de crédits	*			Encourager la mise en œuvre permanente des normes prudentielles de gestion du système bancaire.
Risque de liquidité	*			
Risque systémique	*			
AUTRES RISQUES SPECIFIQUES				
Risque lié aux catastrophes naturelles et autres calamités			*	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des cadres institutionnels de la réduction des risques de catastrophes naturelles ; Renforcement des capacités managériales et opérationnelles des Ministères impliqués en matière de réduction des risques de catastrophes et adaptation au changement climatique en fournissant des moyens humains, techniques et financiers nécessaires ; Amélioration des connaissances techniques et pratiques d'identification et d'évaluation des risques, des vulnérabilités et des capacités et l'élaboration des guides de procédure ; Elaboration de la cartographie des zones à risque dans toutes les provinces de la RDC ; Susciter les donateurs et autres partenaires dont les appuis financiers ou matériels sont indispensables à l'exécution de la réponse humanitaire

Risques	Probabilité d'occurrence			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Elevé	
Risques sanitaires		*		<ul style="list-style-type: none"> • Conception, élaboration et mise en œuvre des politiques, stratégies, normes et directives relatives à la surveillance épidémiologique ainsi qu'à l'hygiène et à la salubrité publique ; • Opérationnalisation des COUSP (Centres d'Opérations d'Urgences en Santé Publique) pour assurer les interventions rapides en cas de survenance des épidémies ; • Assurance de la biosécurité et de la bio sûreté, de l'hémovigilance, ainsi que des normes analytiques des boissons et des denrées alimentaires et autres analyses toxicologiques ; • Renforcement de l'hygiène-salubrité publique et le contrôle sanitaire aux frontières des maladies chroniques transmissibles et non transmissibles; • Poursuite ou intensification de la politique de la gratuité des soins des femmes enceintes, accouchements et nouveau nés.
Risques sécuritaires			*	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion du dialogue social avec les communautés en conflit ; • Implication davantage des autorités coutumières et des communautés locales des zones concernées par le processus de pacification ; • Organisation des élections locales (ETD) ; • Recours aux instruments de justice transitionnelle pour bâtir le chemin de la réconciliation nationale et de la paix ; • Mise en œuvre des engagements de pacification régionaux et sous- régionaux.
Risques politiques			*	Renforcement du dialogue social
RISQUES INSTITUTIONNELS				
Risque lié à l'évolution de la masse salariale			*	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) ; • Poursuite du recensement biométrique en vue d'assainir la base des données des fonctionnaires de l'Etat ; • Poursuite de la mise à la retraite devant dégager les postes d'emplois ; • Respect de la politique salariale des agents publics et fonctionnaires de l'Etat arrêtée dans le budget.
Risque lié à la retraite	*			
Risque lié à la faible mise en œuvre de la politique fiscale	*			Suivi et évaluation régulière du niveau de mise en œuvre des mesures fiscales et douanières par toutes les Administrations financières (DGI, DGDA et DGRAD) et la DGPPB ainsi que du cadre de performance établi entre les Administrations financières et le Ministère des Finances.
Risque lié à l'incertitude de l'aide extérieure		*		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du contact entre le Ministère du Plan (PGAI), les ministères sectoriels et les PTF ; • Communication par les structures de façon permanente à la PGAI et CSPP des informations liées au décaissement de fonds.
Risque de non-respect du pacte de stabilité conclu entre le Gouvernement et la Banque Centrale du Congo	*			Respect du pacte de stabilité conclu entre le Gouvernement et la Banque Centrale du Congo

Risques	Probabilité d'occurrence			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Elevé	
Risque lié au faible niveau de réalisation des investissements publics et privés	*			<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la gestion des investissements dans son cycle complet (identification des besoins, formulation des projets, sélection des projets bancables, suivi-évaluation financier et physique des projets, etc.) ; • Organisation régulière des missions d'évaluation de la gestion des investissements, à l'instar de PIMA (Public Investment Management Assessment) pour diagnostiquer les faiblesses du système et mettre en place un plan d'action de son amélioration ; • Respect du dispositif législatif et réglementaire relatif aux procédures dérogatoires pour le paiement par anticipation (procédures d'urgences, les règles d'avance, etc.).
Risque lié à la mise en œuvre inefficace des politiques sectorielles		*		Financement de l'élaboration des stratégies sectorielles pour la plupart des secteurs et renforcement des capacités des acteurs sectoriels dans le processus de planification, programmation, budgétisation, suivi et évaluation.
RISQUE LIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE				
			*	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'intégration de la dimension climatique dans les politiques et stratégies sectorielles des ministères ; • Rationalisation du financement existant et trouver des financements supplémentaires à investir dans les projets durables et environnementaux ; • Elaboration des stratégies et des politiques sectorielles pour soutenir les objectifs nationaux en matière de changement climatique ; • Renforcement des capacités dans la gestion des risques des catastrophes naturelles ; • Renforcement de la chaîne de planification en vue de restaurer la connexion entre les priorités climatiques planifiées et celles budgétisées.

Légende :

- ✓ Couleur verte : risque faible
- ✓ Couleur orange : risque moyen
- ✓ Couleur rouge : risque élevé

VII. CONCLUSION

Le cadre budgétaire à moyen terme 2025-2027 ainsi établi reflète les objectifs des politiques publiques définies par le Gouvernement dans son Programme d'actions approuvé par l'Assemblée nationale le 11 juin 2024.

L'atteinte des niveaux de ressources qu'il préconise relève de la mise en œuvre des politiques fiscales et douanières envisagées. Il en est de même des niveaux de dépenses qui requièrent le renforcement de la discipline budgétaire.



ANNEXES

ANNEXE 1 : INDICATEURS MACROECONOMIQUES 2025-2027

Cadrage macroéconomique	Hist.	LF	2024		2025	2026	2027
			Est. CPCM	Proj. CPCM			
Taux de croissance	8,6%	6,4%	5,4%	5,7%	Proj. CPCM	Proj. CPCM	Proj. CPCM
Déflateur PIB	10,1	10,6	11,8	11,8	11,8	12,5	12,6
Taux d'inflation moyen	20,2%	10,9%	17,5%	10,3%	10,3%	8,1%	7,0%
Taux d'inflation fin période	23,7%	10,4%	11,3%	9,2%	9,2%	7,0%	7,0%
Taux de croissance mine	18,17%	4,95%	8,82%	5,30%	5,30%	3,66%	3,33%
Taux change moyen (FC/USD)	2 329,2	2 518,3	2 802,8	2 954,4	2 954,4	2 997,3	3 037,0
Taux change fin période (FC/USD)	2 673,5	2 535,5	2 932,1	2 976,6	2 976,6	3 018,0	3 056,0
PIB réel en milliards FC	16 175,2		17 059,9	18 036,1	18 036,1	19 178,5	20 495,5
PIB nominal en milliards FC	163 777,4	179 338,3	201 905,2	213 544,4	213 544,4	240 013,1	257 814,7

ANNEXE 2.1 : CADRAGE BUDGETAIRE 2025-2027 (VOLET RECETTES)

N°	RUBRIQUES	LOI DE FINANCES		LOI DE FINANCES		REALISATIONS AU 30 JUIN (PTR)		2025		2026		2027	
		% PIB	Proj.	% PIB	Proj.	Taux accr. LFR 2024	% PIB	Proj.	Taux accr. LFR 2024	% PIB	Proj.	Taux accr. LFR 2024	% PIB
1.	BUDGET GENERAL	20,8	37 366 273 942 286	20,8	13 705 453 377 619	45 376 625 297 405	21,2	11,2	11,2	48 860 623 290 196	20,4	17,7	51 679 883 174 311
1.1.	RECETTES INTERNES	14,2	25 446 640 436 351	14,2	13 271 061 377 619	31 719 145 101 791	14,9	24,6	16,6	35 946 921 737 952	15,0	13,3	39 883 371 706 968
1.1.1.	RECETTES COURANTES	13,7	24 565 225 268 384	13,7	12 517 523 377 619	30 792 856 495 207	14,4	25,4	20,9	34 996 044 656 107	14,6	13,6	38 678 597 638 600
1.1.1.1.	Recettes des Douanes et Accises	3,4	6 126 062 611 808	3,4	2 802 165 000 000	7 539 033 944 917	3,5	23,1	23,1	8 917 399 323 411	3,7	18,3	9 916 181 370 256
1.1.1.2.	Recettes des Impôts	7,8	14 016 486 683 713	7,8	7 233 820 000 000	15 898 004 840 080	7,4	13,4	13,4	17 660 357 623 116	7,4	11,1	19 508 679 113 162
a.	Recettes minières	4,2	7 541 613 627 745	4,2	8 807 897 111 180	8 807 897 111 180	4,1	16,8	16,8	9 738 067 141 775	4,1	10,6	10 787 479 259 397
b.	Recettes pétrolières	0,1	178 207 886 320	0,1	204 042 705 363	238 925 571 140	0,1	17,1	17,1	258 131 948 295	0,1	8,0	266 296 299 935
c.	Autres	3,5	4 865 333 727 106	3,5	7 421 711 749 757	6 851 182 157 880	3,2	9,3	9,3	7 664 158 533 046	3,2	11,9	8 454 903 553 831
1.1.1.3.	Recettes non fiscales	3,9	3 093 843 260 811	3,9	2 481 538 377 619	7 355 817 710 210	3,4	66,3	38,0	8 418 287 709 580	3,5	14,4	9 253 737 155 181
1*.	DGRAP	2,4	4 264 676 130 539	2,4	2 133 027 000 000	5 807 366 774 085	2,7	36,2	36,2	6 777 769 578 057	2,8	16,7	7 494 611 614 856
a.	Recettes minières	0,9	1 680 939 431 910	0,9	2 392 898 633 041	2 392 898 633 041	1,1	42,4	42,4	2 916 442 308 274	1,2	21,9	3 397 486 080 983
b.	Recettes pétrolières	0,2	420 103 993 852	0,2	167 407 000 000	450 098 744 813	0,2	7,1	7,1	528 927 346 728	0,2	17,5	541 734 274 463
c.	Autres	1,2	1 498 076 074 120	1,2	2 163 632 704 777	2 964 369 396 231	1,4	37,0	37,0	3 332 399 923 056	1,4	12,4	3 555 391 259 410
2*	AUTRES recettes non fiscales	0	157 999 842 324	0,1	348 511 377 619	1 548 450 936 125	0,7	880,0	45,2	1 640 518 131 523	0,7	5,9	1 759 125 540 326
a.	Royalties (contrat chinois)	0	0	0,0	957 215 257 205	957 215 257 205	0,4	0,0	5,4	971 128 985 707	0,4	1,5	983 983 582 4 220
b.	Autres	0,1	157 999 842 324	0,1	348 511 377 619	591 236 678 920	0,3	274,2	274,2	669 389 145 816	0,3	13,2	775 140 016 106
1.1.2.	RECETTES EXCEPTIONNELLES	0,5	325 298 231 363	0,5	881 415 167 967	753 538 000 000	0,4	5,1	5,1	950 877 081 846	0,4	2,7	1 204 774 068 368
1.1.2.1.	Contrat chinois-SICOMIN	0	0	0,0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
1.2.	RECETTES EXTERIEURES	6,6	11 919 633 505 936	6,6	434 392 000 000	13 657 800 195 614	6,4	14,6	0,5	12 913 701 552 243	5,4	-5,4	11 796 511 467 343
1.2.1.	APPUI BUDGETAIRES	0,3	473 267 902 229	0,3	434 392 000 000	1 521 516 000 000	0,7	221,5	-29,2	1 256 719 914 105	0,5	-17,4	1 256 719 914 105
1.2.1.1.	Emprunt Programme	0,1	1 104 838 039 031	0,1	1 420 101 066 788	1 427 200 000 000	0,7	452,9	-29,7	1 256 719 914 105	0,5	-14,9	1 256 719 914 105
1.2.1.2.	FINANCEMENT DES INVEST.	6,4	11 446 365 603 707	6,4	12 136 284 195 614	12 136 284 195 614	5,7	6,0	6,0	11 656 981 638 138	4,9	-3,9	10 539 791 553 238
1.2.2.	Emprunts Projets	2,2	3 926 929 463 136	2,2	3 774 814 594 512	3 354 306 463 732	1,6	-14,6	-14,6	5 951 165 212 764	2,5	7,4	6 098 318 519 418
1.2.2.1.	Dois Projets	4,2	7 519 436 140 571	4,2	8 781 977 731 882	8 781 977 731 882	4,1	16,8	16,8	5 705 816 425 374	2,4	-35,0	4 441 473 003 820
1.2.2.2.	BUDGETS ANNEXES	0,4	720 420 000 000	0,4	88 717 041 692	788 989 271 833	0,4	9,5	9,5	915 059 473 500	0,4	16,0	979 113 636 645
III.	COMPTES SPECIAUX	1,6	2 899 338 676 940	1,6	823 526 831 220	3 680 839 171 037	1,7	27,0	27,0	3 892 579 551 709	1,6	5,8	4 165 060 120 329
A.	RECETTES POUVOIR CENTRAL	22,9	40 986 032 619 226	22,9	14 617 697 250 531	49 846 774 340 275	23,3	21,6	12,2	53 668 262 315 405	22,4	7,7	56 624 056 931 285
B.	RECETTES DES PROVINCES	3,2	5 717 381 635 021	3,2	7 725 183 130 700	7 725 183 130 700	3,6	35,1	10,3	9 277 156 655 978	3,9	20,1	10 028 606 345 112
C.	RECETTES DES ETPD	0,1	221 952 004 335	0,1	361 099 264 652	361 099 264 652	0,2	62,7	10,3	432 058 330 320	0,2	19,7	467 055 055 076
RECETTES TOTALES (A+B+C)	38 018 736 384 516	30 823 930 885 653	46 925 366 258 582	26,2	14 617 697 250 531	57 933 056 735 627	23,5	12,0	63 377 477 301 702	26,4	9,4	67 319 718 331 472	
Recettes Totales en \$ US	18 803 069 754	18 633 532 514	19 609 288 758	5,2	6,2	21 144 773 710	7,8	7,8	22 166 574 815	7,8	7,8	22 166 574 815	
Recettes pourvoir central en \$ US	16 052 273 410	16 275 090 262	16 872 228 858	3,7	6,5	17 905 465 954	6,1	6,1	17 905 465 954	6,1	6,1	18 710 635 464	
Recettes courantes en \$ US	11 121 219 714	9 754 573 278	10 422 823 319	6,9	14,7	11 675 810 974	12,0	12,0	12 735 823 167	12,0	12,0	12 735 823 167	
Recettes Internes en \$ US	11 269 591 844	10 104 573 278	10 736 355 209	6,3	10,6	11 993 054 285	11,7	11,7	13 132 522 903	11,7	11,7	13 132 522 903	
Budget Général en \$ US	14 985 403 048	14 837 725 008	15 359 272 813	3,5	5,5	16 301 482 274	6,1	6,1	17 016 797 236	6,1	6,1	17 016 797 236	
Recettes extérieures en \$ US	3 715 811 203	4 733 151 203	4 622 917 604	-2,3	-4,7	4 308 427 989	-6,8	-6,8	3 884 274 333	-6,8	-6,8	3 884 274 333	
Recettes minières en FC	11 229 236 932 192	10 518 264 921 898	14 848 814 482 302	41,2	21,0	16 613 461 009 269	11,9	11,9	18 582 917 331 989	11,9	11,9	18 582 917 331 989	
Recettes minières en \$ US	5 553 686 035	4 176 684 106	5 026 054 334	20,3	14,8	5 542 787 257	10,3	10,3	6 118 855 478	10,3	10,3	6 118 855 478	

ANNEXE 2.2 : CADRAGE BUDGETAIRE 2025-2027 (VOLET DEPENSES)

RUBRIQUES	BUDGET 2023		2 024		2025		2026		2027	
	VOTE	EXECUTION FIN (P1R)	VOTE	EXECUTION AU 30 JUIN (P1R)	Accr/LF	% PIB	Accr/LF	% PIB	Accr/LF	% PIB
A. BUDGET GENERAL	30 299 631 619 059	27 384 456 142 338	37 366 273 942 286	12 424 153 846 698	45 376 945 297 405	21,2	21,4	48 866 623 290 196	20,4	20,7
I. DETTE PUBLIQUE ET FRAIS FINANCIERS	1 637 522 505 086	1 615 787 929 641	1 367 024 921 991	1 153 548 440 891	2 006 797 136 343	0,9	-17,6	2 230 956 417 536	1,3	61,0
1.1. Dette intérieure	1 006 872 727 493	1 006 872 727 493	1 146 860 486 729	1 146 860 486 729	927 550 543	0,4	-3,3	2 363 728 059 083	1,0	141,1
1.1.1. Dette intérieure (Principal)	688 374 648 484	688 374 648 484	442 115 486 729	225 699 306 302	400 436 611 135	0,2	-9,5	908 728 059 083	0,4	126,9
1.1.2. Dette extérieure (Principal)	318 498 059 003	318 498 059 003	888 058 527 525	704 145 000 000	1 275 000 000 000	0,6	81,1	1 455 000 000 000	0,6	141,1
1.2. Dettes	180 711 417 827	80 726 818 072	87 920 435 262	2 310 969 813	109 309 702 669	0,1	24,3	292 879 089 029	0,1	167,9
1.2.1. Intérieurs	149 388 377 779	24 124 000 000	132 000 000 000	153 986 920 536	222 000 000 000	0,1	67,9	574 349 269 424	0,2	158,7
1.2.2. Extérieurs	30 323 040 000	56 494 818 072	55 920 435 262	1 778 988 892 282	1 087 009 702 669	0,5	24,3	1 792 909 089 029	0,8	167,9
II. DEPENSES DE PERSONNEL (REMUNERATIONS)	7 130 000 000 000	7 131 512 451 483	8 125 021 236 950	4 133 756 837 996	9 669 496 659 000	4,5	18,3	9 900 000 000 000	4,1	3,0
2.1. Pouvoir Central	3 677 174 358 253	7 131 512 451 483	4 575 237 367 619	4 133 756 837 996	5 317 503 232 723	2,5	16,2	5 069 734 902 873	2,1	-4,7
III. BIENS, MATERIELS ET PRESTATIONS (FONCT.)	4 112 558 634 347	4 525 563 511 591	4 056 999 033 016	2 065 420 074 652	4 844 403 337 387	2,3	19,4	5 291 072 879 814	2,2	9,2
2.0. Provinces	3 452 856 641 746	3 549 833 669 331	3 549 833 669 331	4 291 993 417 277	4 830 265 097 128	2,0	20,9	4 830 265 097 128	2,0	12,5
3.1. Fonctionnement des institutions	1 231 729 196 437	1 712 988 803 790	1 451 432 383 222	883 511 990 956	1 616 103 560 723	0,8	11,3	1 819 973 404 595	0,8	12,6
3.2. Fonctionnement des Ministères	1 947 627 674 897	2 290 527 143 874	2 216 824 615 406	942 495 083 696	2 622 193 159 043	1,2	18,3	2 818 980 622 182	1,2	7,5
3.3. Financement des réformes	645 913 550 023	75 000 000 000	0	0	118 383 333 333	0,1	57,8	136 642 250 000	0,1	15,4
3.4. Financement des Services Déconcentrés	22 750 000 000	22 750 000 000	0	26 731 250 000	0	0,0	17,5	29 484 568 750	0,1	10,3
3.5. Charges communes	264 538 212 988	522 047 263 927	290 992 034 288	460 992 034 288	584 288 288	0,2	58,4	485 992 034 288	0,2	5,4
IV. TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	4 577 018 408 408	4 422 188 033 558	4 422 188 033 558	1 159 506 875 226	5 505 629 996 969	2,6	24,5	6 090 559 540 120	2,5	10,7
4.1. Rétrocession aux Régions financières	1 256 903 124 916	1 367 124 995 389	1 367 124 995 389	661 034 831 933	1 684 462 793 222	0,8	23,2	1 940 541 960 389	0,8	15,2
4.2. Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	738 321 976 634	253 553 621 542	906 327 796 425	42 935 158 078	1 095 828 106 539	0,5	20,9	1 233 259 173 735	0,5	12,5
4.3. Interventions économiques, soc., cult. et scient.	1 508 292 182 806	883 855 013 968	1 213 593 041 484	413 875 450 699	1 638 631 430 649	0,8	34,9	1 798 338 572 051	0,7	9,9
4.4. Organismes Auxiliaires (y compris Services ex BPO)	429 809 872 536	33 577 496 043	369 780 000 000	41 661 434 515	381 051 000 541	0,2	3,0	407 867 340 000	0,2	7,0
4.4.2. Fonctionnement des Organismes Auxiliaires	429 809 872 536	33 577 496 043	369 780 000 000	41 661 434 515	381 051 000 541	0,2	3,3	374 247 900 000	0,2	6,8
4.4.2. Fonctionnement des Services ex-BPO	30 480 000 000	30 480 000 000	0	0	30 480 000 000	0,0	0,0	33 619 440 000	0,0	10,3
4.5. Bourses d'études	15 000 000 000	10 000 000 000	0	0	29 500 000 000	0,0	195,0	31 269 250 000	0,0	6,0
4.6. TVA remboursable	270 211 249 514	285 150 955 746	0	0	232 933 407 959	0,2	-5,0	194 352 264 924	0,1	-13,0
4.7. Mise à la retraite	262 000 000 000	270 211 249 514	0	0	452 562 354 779	0,2	67,5	484 930 979 041	0,2	7,2
V. DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	1 618 522 142 165	6 993 221 821 730	18 575 040 711 771	1 055 538 020 247	21 966 675 119 566	10,3	18,2	22 954 374 564 226	9,6	4,5
5.1. Investissements sur ressources propres	6 659 157 011 639	2 289 657 536 808	7 128 675 108 064	1 055 538 020 247	9 828 390 923 972	4,6	37,9	11 297 392 926 087	4,7	14,9
5.1.1. Projets Gouvernement central	1 797 005 406 286	2 289 657 536 808	1 696 017 733 150	1 065 538 020 247	2 739 386 076 048	0,9	61,5	3 416 274 333 767	1,4	24,7
5.1.2. Contrepartie des projets	150 000 000 000	100 978 000 000	0	0	104 735 004 786	0,0	3,7	127 064 351 073	0,1	21,3
5.1.3. Investissements sur cession Actifs miniers (contrat chinois)	0	0	0	0	957 215 257 205	0,4	0,0	971 128 985 707	0,4	1,5
5.1.4. Projets des Provinces	2 931 491 761 597	3 374 121 166 780	3 744 079 364 008	3 744 079 364 008	3 744 079 364 008	1,8	11,0	4 213 635 510 260	1,8	12,5
5.1.5. Fonds de Préfération	1 780 658 844 745	1 957 558 208 134	2 282 975 221 966	2 282 975 221 966	2 282 975 221 966	1,3	16,6	2 569 289 945 281	1,1	12,5
5.2. Investissements sur ressources extérieures	4 959 375 130 526	4 703 564 325 322	11 446 365 603 707	0	12 136 284 193 614	5,7	6,0	11 656 981 638 138	4,9	-3,9
5.3.1. Autres bailleurs	4 959 375 130 526	4 703 564 325 322	11 446 365 603 707	0	12 136 284 193 614	5,7	6,0	11 656 981 638 138	4,9	-3,9
5.3.2. Réservation pour sinistres et calamités	75 000 000 000	40 000 000 000	40 000 000 000	11 700 000 000	65 000 000 000	0,0	112,5	65 000 000 000	0,0	-23,5
6.1.4. Opérations de recensement et d'identification	220 000 000 000	50 000 000 000	0	0	67 000 000 000	0,0	34,0	80 000 000 000	0,0	19,4
6.1.5. Dotation FSD-FARPC/Depenses	500 000 000 000	500 000 000 000	0	0	500 000 000 000	0,2	0,0	620 500 000 000	0,3	24,1
6.1.6. Dépenses sécuritaires	3 568 453 102 108	0	2 689 587 191 583	730 943 955 400	0	0,3	46,2	548 159 888 500	0,2	-25,0
6.2. Dépenses except. sur ressources extérieures	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0
6.2.1. Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0
B. BUDGETS ANNEXES	541 914 354 613	168 343 532 622	720 420 000 000	88 717 041 692	788 989 277 833	0,4	9,5	915 059 473 500	0,4	16,0
C. COMPTES SPECIAUX	1 615 236 769 759	1 562 668 568 957	2 899 338 676 940	823 526 831 220	3 680 839 771 037	1,6	27,0	3 892 579 551 709	1,6	5,8
D. DEPENSES POUR LE CENTRAL	32 456 728 898 392	29 115 469 183 917	40 986 032 619 226	13 336 397 179 610	49 984 674 340 275	22,9	21,6	53 673 262 515 405	22,4	7,7
D. DEPENSES PROVINCES	5 357 690 859 830	5 717 381 635 021	5 717 381 635 021	7 725 183 130 700	7 725 183 130 700	3,6	35,1	9 277 156 655 978	3,9	20,1
D. DEPENSES ETDS	204 262 715 284	227 952 004 335	0	0	361 099 264 652	0,2	62,7	432 058 330 320	0,2	19,7
DEPENSES TOTALES	38 018 736 384 516	29 115 469 183 917	46 925 366 258 582	12 424 153 846 698	57 933 056 625 627	23,5	23,5	63 382 477 301 702	26,4	9,4

ANNEXE 3 : CDMT CENTRAL

Allocations des dépenses intersectorielles par rubrique 2025-2027 (FC)

CODE SECTION	SECTION-RUBRIQUES		HISTORIQUE LOIS DE FINANCES		2024 (VOTE)		PROJECTIONS	
	2022	2023	2025	2026	2027			
10	PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE	570 916 868 816	556 565 552 302	665 209 695 863	879 759 198 869	928 665 915 523	980 738 692 752	
	Contrepartie des Projets	1 200 000 000	1 200 000 000	600 000 000	600 000 000	600 000 000	600 000 000	
	Fonctionnement des Institutions	262 497 364 226	235 948 160 652	259 722 655 184	420 694 920 702	458 557 463 566	490 656 486 015	
	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	28 545 593 048	30 724 312 103	42 691 200 248	43 971 936 255	46 170 533 068	49 402 470 383	
	Investissements sur Ressources Propres	30 195 200 277	13 365 852 645	39 852 758 382	38 880 898 032	43 546 605 796	52 255 926 955	
	Mise à la retraite	1 081 717 472						
	Rémunérations	243 819 333 764	268 386 130 930	315 483 703 548	367 908 222 112	371 587 304 333	379 019 050 420	
	Subventions aux Organismes Auxiliaires	2 677 757 663	3 677 757 663	4 677 757 663	5 521 600 929	5 797 680 975	6 203 518 644	
	Subventions aux Services Ex-BPO	2 181 620 838	2 181 620 838	2 181 620 838	2 181 620 838	2 406 327 784	2 601 240 335	
11	PRIMATURE	105 744 238 940	106 494 839 332	1 138 134 724 735	1 340 201 453 033	1 491 895 112 317	1 634 918 515 784	
	Fonctionnement des Institutions	34 440 010 065	34 098 007 046	38 743 419 155	52 000 000 000	56 680 000 000	60 647 600 000	
	Fonds de Péréquation			982 942 582 259	1 141 487 610 978	1 284 644 972 640	1 416 525 029 723	
	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques			10 000 000 000	10 815 000 000	11 572 050 000	11 572 050 000	
	Investissements sur Ressources Propres	5 924 378 584	3 605 266 281	18 829 148 245	17 974 174 559	20 131 075 506	24 157 290 607	
	Rémunérations	65 379 850 291	68 791 566 004	87 619 575 076	118 439 667 496	119 624 064 171	122 016 545 454	
12	VICE-PRIMATURES	4 759 676 745	2 080 773 722	2 080 773 722	3 288 851 094	3 584 847 692	3 835 787 031	
	Fonctionnement des Institutions	4 759 676 745	2 080 773 722	2 080 773 722	3 288 851 094	3 584 847 692	3 835 787 031	
15	CHANCELLERIE DES ORDRES NATIONAUX	27 270 975 865	21 295 588 372	21 228 658 629	29 153 492 832	31 222 608 920	33 374 589 594	
	Fonctionnement des Institutions	18 129 225 252	13 439 457 676	13 439 457 676	18 783 403 444	20 473 909 754	21 907 083 436	
	Investissements sur Ressources Propres	6 046 262 803	6 079 755 189	6 778 650 750	7 870 917 720	7 949 626 897	8 108 619 435	
16	ASSEMBLEE NATIONALE	541 466 775 530	728 574 087 627	782 603 707 300	712 158 177 437	788 617 437 693	835 934 958 391	
	Fonctionnement des Institutions	340 859 631 756	497 548 640 133	556 729 511 030	468 931 311 199 456	540 345 269 111	578 169 437 948	
	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	3 515 399 808	28 528 332 546	11 200 000 000	12 536 000 000	13 162 800 000	14 084 196 000	
	Investissements sur Ressources Propres	20 854 493 369	25 267 066 493	19 245 782 731	19 195 280 201	21 498 713 825	25 798 456 590	
	Mise à la retraite	5 851 473 000						
	Rémunérations	176 237 250 597	171 378 575 455	195 428 413 539	211 495 697 780	213 610 654 758	217 882 867 853	
17	SÉNAT	196 448 527 619	276 306 729 663	291 691 124 493	271 305 791 133	319 325 483 664	338 512 794 053	
	Fonctionnement des Institutions	128 954 183 011	183 255 020 947	220 435 891 844	196 788 772 884	243 710 024 148	260 769 725 838	
	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	99 160 699	28 444 415 602	1 500 000 000	1 545 000 000	1 622 250 000	1 735 807 500	
	Investissements sur Ressources Propres	7 960 883 721	6 641 771 418	2 656 708 568	2 649 737 144	2 967 705 602	3 561 246 722	
	Mise à la retraite	6 520 791 216						
	Rémunérations	59 434 300 188	51 444 730 480	67 098 524 081	70 322 281 104	71 025 503 915	72 446 013 993	
19	ORGANE EXÉCUTIF PROVINCIAL OU LOCAL	447 837 398 544	736 268 295 912	906 327 796 425	1 095 828 106 539	1 233 259 173 735	1 360 054 195 672	
	Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD							
	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	447 837 398 544	736 268 295 912	906 327 796 425	1 095 828 106 539	1 233 259 173 735	1 360 054 195 672	
20	POUVOIR JUDICIAIRE	364 361 629 224	480 709 204 007	611 290 654 854	678 399 195 200	716 363 673 179	804 299 456 646	
	Fonctionnement des Institutions	115 964 615 091	136 155 230 564	180 849 708 474	237 189 591 854	258 536 655 121	276 634 220 979	
	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques			9 459 073 659	9 742 885 869	10 230 030 162	10 946 132 274	
	Investissements sur Ressources Propres	47 282 817 059	77 496 132 517	35 496 132 517	39 402 987 721	39 651 346 247	47 581 615 497	
	Rémunérations	201 114 197 074	267 057 840 926	385 485 740 204	396 063 729 756	407 945 641 649	469 137 487 996	
21	SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	91 306 609 154	97 298 337 463	120 000 537 807	139 483 722 307	145 665 836 076	152 072 273 737	
	Fonctionnement des Institutions	44 163 533 551	34 659 473 486	41 627 591 648	57 324 745 708	62 483 972 822	66 857 850 919	
	Investissements sur Ressources Propres	1 558 111 567	1 558 111 567	1 558 111 567	1 829 971 719	2 049 568 325	2 459 481 990	
	Rémunérations	45 584 964 036	61 080 752 410	76 814 834 592	80 329 004 880	81 132 294 929	82 754 940 827	

CODE SECTION	SECTION-RUBRIQUES		HISTORIQUE LOIS DE FINANCES		PROJECTIONS	
	2022	2023	2024 (VOTE)	2025	2026	2027
22	AFFAIRES ETRANGERS		79 178 522 072	135 732 223 916	162 078 229 843	167 555 447 345
	74 619 864 196					
	Fontionnement des Ministères	22 056 656 133	27 056 656 133	59 164 123 828	60 939 047 543	65 204 780 871
	Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	230 218 480	2 000 000 000	5 804 805 659	6 095 045 942	6 521 699 158
	Investissements sur Ressources Propres	8 868 567 875	7 567 455 572	11 000 000 000	16 174 835 524	18 777 534 380
	Rémunérations	43 446 421 708	42 554 410 367	74 492 111 345	80 934 464 831	81 743 809 479
23	COOPERATION INTERNATIONALE		22 239 734 837	15 562 811 776	20 174 771 835	21 227 151 296
	Fontionnement des Ministères	8 188 457 695	6 178 034 213	6 801 594 877	8 981 754 387	9 898 791 510
	Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	962 711 520	962 711 520	4 395 700 071	4 923 184 079	5 907 820 995
	Investissements sur Ressources Propres	207 872 096	207 872 096	907 872 096	953 265 701	1 019 994 300
	Subventions aux Organismes Auxiliaires	5 344 088 601	5 701 714 140	5 452 237 660	5 966 713 669	6 086 047 942
25	INTERIEUR ET SECURITE		845 780 046 685	1 029 956 356 723	1 590 112 321 194	1 825 903 208 355
	Contrepartie des Projets	2 133 333 000	7 133 333 000	3 366 666 500	4 066 666 500	4 879 999 800
	Dépenses Exceptionnelles sur Ressources Propres	110 000 000 000	110 000 000 000	25 000 000 000	41 875 000 000	43 800 000 000
	Fontionnement des Ministères	82 552 648 884	125 238 497 858	188 453 474 185	225 298 821 604	262 766 615 637
	Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	4 303 933 688	11 403 933 688	29 493 932 329	31 378 750 299	35 254 025 561
	Investissements sur Ressources Exérieures	63 904 766 329	68 194 505 308	586 743 677 252	586 743 677 252	530 416 284 236
	Investissements sur Ressources Propres	33 514 077 809	64 237 421 650	63 777 288 846	64 477 215 356	102 214 481 199
	Mise à la Retraite		3 275 353 476			
	Rémunérations	525 814 424 256	614 916 448 025	667 720 418 364	764 547 259 204	857 822 024 827
	Subventions aux Organismes Auxiliaires	806 863 718	2 806 863 718	3 006 863 718	3 157 206 904	3 378 211 387
	Subventions aux Services Déconcentrés	22 750 000 000	22 750 000 000	22 731 250 000	29 484 568 750	31 872 818 819
26	RELATIONS AVEC LES PARTIS POLITIQUES		5 764 211 791	5 565 980 686	5 640 644 172	7 365 727 898
	Fontionnement des Ministères	1 445 337 504	1 445 337 504	1 474 244 254	2 185 318 740	2 338 291 052
	Investissements sur Ressources Propres	1 674 852 673	355 740 370	100 000 000	867 283 406	971 357 415
	Rémunérations	2 644 021 614	3 764 902 812	4 066 399 918	4 167 377 964	4 293 232 779
27	DEFENSE NATIONALE		1 181 079 952 530	2 136 802 607 236	2 541 204 174 589	3 486 064 575 251
	Dépenses Exceptionnelles sur Ressources Propres	339 618 936 376	547 984 602 466	567 984 602 466	624 783 062 713	735 369 964 843
	Fontionnement des Ministères	467 308 847	13 467 308 847	39 145 569 865	39 145 569 865	41 102 848 358
	Investissements sur Ressources Exérieures	7 226 722 254	171 979 265 202	584 400 000 000	584 400 000 000	528 297 600 000
	Investissements sur Ressources Propres	350 000 000 000	405 649 186 664	161 045 352 040	166 693 739 520	203 696 988 263
	Rémunérations	483 766 935 053	586 209 024 479	688 628 650 218	743 264 493 976	802 818 481 146
	Subventions aux Organismes Auxiliaires	411 513 219 578				
28	ANCIENS COMBATTANTS		7 668 518 187	6 645 454 915	9 280 900 783	10 877 672 809
	Fontionnement des Ministères	3 013 824 180	3 013 824 180	4 344 529 733	5 076 523 428	5 594 836 470
	Investissements sur Ressources Propres	3 705 732 202	2 386 619 899	954 647 960	1 819 426 291	2 037 757 446
	Rémunérations	948 961 805	1 245 010 836	3 981 723 090	3 981 723 090	4 021 540 321
29	ECONOMIE		193 078 236 926	519 411 233 763	37 569 250 573	119 697 379 596
	Contrepartie des Projets	400 020 000	400 020 000	400 010 000	400 010 000	480 012 000
	Fontionnement des Ministères	4 219 367 911	4 219 367 911	4 803 755 269	6 784 130 796	7 191 178 644
	Fonds de péréquation					
	Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	167 402 979 465	493 725 308 847	5 767 876 441	76 790 937 751	80 630 484 639
	Investissements sur Ressources Propres	1 486 825 001	1 486 825 001	3 486 825 001	3 911 316 986	4 380 675 025
	Rémunérations	19 569 044 549	19 579 712 004	23 110 783 862	26 826 763 652	27 095 031 289

CODE SECTION	SECTION-RUBRIQUES					
	2022		2023		2024 (VOTE)	
30 FINANCES	Contrepartie des Projets		4 200 110 000		6 550 550 000	
	Dettes Publiques		955 801 562 979		1 675 436 611 125	
31 BUDGET	Charges Communes		264 538 212 989		460 992 034 288	
	Dépenses Exceptionnelles sur Ressources Propres		70 000 000 000		50 000 000 000	
32 PLAN	Contrepartie des Projets		6 066 724 000		8 660 318 362	
	Dépenses Exceptionnelles sur Ressources Propres		110 000 000 000		100 000 000 000	
33 RECONSTRUCTION	Fonctionnement des Ministères		17 181 787 936		47 125 423 695	
	Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques		6 411 263 648		18 364 008 534	
34 JUSTICE	Fonctionnement des Ministères		38 486 016 601		46 731 310 626	
	Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques		1 825 002 346		2 045 857 178	
35 REFORMES INSTITUTIONNELLES	Fonctionnement des Ministères		2 085 256 993		8 255 658 346	
	Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques		3 611 258 918		3 391 231 453	
36 RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	Fonctionnement des Ministères		1 057 862 413		6 231 434 668	
	Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques		518 321 860		3 634 968 171	
PROJECTIONS	2022		2023		2024	
	2 724 997 745 816		3 913 838 317 658		4 966 043 689 036	
2022		2023		2024		
12 157 326 196		15 532 142 747		20 471 451 463		
1 057 862 413		2 288 534 292		4 617 611 737		
518 321 860		3 409 968 171		3 634 968 171		
1 500 000 000		3 100 000 000		3 193 000 000		
2 085 256 993		5 085 256 993		8 255 658 346		
3 661 441 266		12 283 759 456		18 039 542 041		
187 782 823		1 187 782 823		1 387 782 823		
22 408 390 176		29 123 032 170		47 210 214 190		
2 704 469 218		1 385 356 915		28 835 802 167		
3 611 258 918		3 853 672 106		3 391 231 453		
1 825 002 346		2 675 044 400		2 045 857 178		
38 486 016 601		38 486 016 601		46 731 310 626		
69 222 920 082		76 710 905 015		97 369 726 880		
5 214 747 249		6 763 855 372		6 970 235 268		
660 476 664		660 476 664		867 283 406		
2 407 775 069		2 407 775 069		3 001 523 627		
8 943 475 646		9 832 107 105		12 086 642 502		
3 067 341 933		6 067 341 933		13 067 341 933		
51 411 287 774		54 948 437 720		62 449 830 476		
218 716 221		167 986 599		194 245 962		
23 483 105 720		14 618 311 219		9 418 323 506		
48 182 468 786		51 416 816 180		39 076 780 297		
6 411 263 648		16 060 863 148		16 858 260 713		
17 181 787 936		27 181 787 936		47 125 423 695		
110 000 000 000		110 000 000 000		100 000 000 000		
6 066 724 000		7 566 724 000		8 660 318 362		
266 022 696 018		288 028 268 735		337 283 332 976		
208 921 363 114		231 281 505 856		258 665 250 868		
23 696 384 551		19 765 219 722		23 091 293 212		
5 678 494 385		8 678 494 384		11 173 335 554		
33 500 493 312		34 916 285 971		35 614 611 692		
11 329 475 381		171 329 475 381		22 471 700 219		
70 000 000 000		50 000 000 000		30 000 000 000		
211 130 066 582		264 538 212 989		460 992 034 288		
564 256 277 325		780 509 194 304		672 008 225 333		
263 465 766 225		265 000 000 000		285 150 955 746		
789 617 712		1 789 617 712		3 789 617 712		
838 077 174 689		1 256 903 124 918		1 367 124 995 389		
234 892 422 851		250 274 889 997		282 415 348 088		
29 298 216 333		60 691 031 761		44 375 219 644		
75 490 835 698		80 558 312 792		448 790 620 435		
23 314 011 643		38 584 744 003		30 702 277 972		
34 638 349 625		51 638 349 625		59 671 116 618		
3 594 583 728		266 675 633 751		32 471 829 531		
261 435 094 933		630 649 795 606		220 164 435 262		
955 801 562 979		1 006 872 707 493		1 146 860 486 729		
4 200 110 000		4 200 110 000		6 550 550 000		
2 724 997 745 816		3 913 838 317 658		4 966 043 689 036		
6 847 742 468 669		6 847 742 468 669		6 440 791 036 255		
2027		2026		2025		
7 860 660 000		6 550 550 000		6 550 550 000		
2 445 022 859 779		2 363 728 059 083		867 228 358 433		
1 027 312 902 014		56 604 481 648		56 604 481 648		
60 969 444 661		80 250 000 000		80 250 000 000		
85 867 500 000		65 229 313 627		65 229 313 627		
69 795 579 581		448 790 620 435		448 790 620 435		
59 912 782 796		47 927 318 997		47 927 318 997		
370 880 986 325		363 608 810 123		363 608 810 123		
2 144 955 971 954		1 940 541 960 369		1 684 462 793 222		
4 257 635 499		3 979 098 598		3 789 617 712		
165 199 425 185		194 352 264 924		223 393 407 959		
1 109 282 936 575		1 044 223 936 084		985 518 664 095		
485 992 034 288		74 900 000 000		50 000 000 000		
74 900 000 000		37 752 009 060		34 923 227 622		
56 710 000 000		14 175 000 000		14 175 000 000		
15 167 250 000		27 251 419 835		27 251 419 835		
366 059 839 426		358 882 254 339		358 882 254 339		
297 616 588 778		284 881 001 171		284 881 001 171		
10 392 382 034		8 660 318 362		8 660 318 362		
42 800 000 000		40 000 000 000		40 000 000 000		
49 966 972 400		46 698 105 046		46 698 105 046		
20 631 963 588		19 282 208 961		19 282 208 961		
35 325 409 388		39 076 780 297		39 076 780 297		
12 658 482 976		19 774 005 910		19 774 005 910		
24 538 482 976		22 253 922 896		22 253 922 896		
80 442 742 937		78 865 434 252		78 865 434 252		
20 860 408 662		19 495 709 030		18 567 341 933		
16 612 378 528		15 857 652 673		15 857 652 673		
3 307 979 189		3 091 569 336		3 091 569 336		
2 314 410 000		2 163 000 000		2 163 000 000		
1 165 628 897		971 357 414		971 357 414		
9 824 360 441		9 631 725 923		9 631 725 923		
165 817 326 081		151 977 470 583		151 977 470 583		
53 502 677 536		50 002 502 370		50 002 502 370		
2 298 520 539		2 148 150 036		2 148 150 036		
3 065 673 234		3 391 231 453		3 391 231 453		
48 635 962 659		47 682 316 332		47 682 316 332		
1 559 174 002		1 457 171 964		1 457 171 964		
24 560 912 542		22 695 887 097		22 695 887 097		
9 098 561 663		8 503 328 097		8 503 328 097		
3 587 335 500		3 352 650 000		3 352 650 000		
5 455 391 983		4 546 159 986		4 546 159 986		
6 419 623 995		6 293 434 015		6 293 434 015		
21 635 536 284		20 844 710 431		20 844 710 431		
4 828 128 902		4 512 270 002		4 512 270 002		
988 787 635		823 989 695		823 989 695		

CODE SECTION	SECTION-RUBRIQUES		HISTORIQUE LOIS DE FINANCES		PROJECTIONS	
	2022	2023	2024 (VOTE)	2025	2026	2027
37	SANTÉ PUBLIQUE	Rémunérations	8 335 767 281	11 710 583 832	14 058 315 550	15 354 901 716
		Contrepartie des Projets	56 866 720 000	56 866 720 000	41 433 360 000	42 002 703 610
		Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques des Ministères	52 202 303 866	75 548 570 302	90 869 748 079	262 956 722 886
		Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	14 862 915 513	95 636 585 676	92 136 585 676	126 961 725 689
		Investissements sur Ressources Extérieures	633 649 252 918	1 273 520 194 155	3 541 716 650 915	3 765 648 702 541
		Investissements sur Ressources Propres	110 231 987 283	89 442 302 741	47 370 136 591	271 917 101 544
		Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD	202 116 503 368	385 642 572 271	543 195 962 646	617 838 271 449
		Rémunérations	649 098 312 846	806 563 413 489	909 395 120 268	980 597 876 416
		Subventions aux Organismes Auxiliaires	6 791 439 936	8 791 439 936	11 735 326 086	13 753 923 140
		Subventions aux Services Ex-BPO	1 691 486 445	1 691 486 445	1 691 486 445	1 691 486 445
		Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	421 566 150			
38	EDUCATION NATIONALE ET INITIATION A LA NOUVELLE CITOYENNETE	3 168 952 909 149	4 222 006 166 916	5 153 497 327 944	6 249 784 697 215	6 552 521 229 606
		Contrepartie des Projets	1 333 440 000	10 533 440 000	5 266 720 000	5 266 720 000
		Financement des Réformes	2 415 024 340	2 415 024 340	1 000 000 000	9 200 000 000
		Fonctionnement des Ministères	561 258 447 531	668 787 547 012	711 478 607 507	710 401 888 447
		Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	29 700 640 516	161 926 980 969	71 707 798 606	111 988 776 422
		Investissements sur Ressources Extérieures	350 031 244 477	627 395 582 867	1 459 307 250 000	1 754 456 590 964
		Investissements sur Ressources Propres	30 275 254 122	23 511 581 809	20 648 735 516	278 778 499 608
		Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD		510 296 989 030	614 587 628 019	680 554 338 239
		Mise à Retraite		1 276 257 588	71 146 425 966	
		Rémunérations	1 950 022 761 062	2 215 015 688 296	2 269 500 588 296	2 625 991 457 569
		Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	243 916 097 101	847 075 005		
40	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE	400 485 299 703	583 912 237 679	606 044 812 792	750 712 653 821	795 681 756 872
		Bourse d'Etudes	15 000 000 000	15 000 000 000	10 000 000 000	29 500 000 000
		Contrepartie des Projets	666 720 000	1 666 720 000	833 360 000	1 000 000 000
		Fonctionnement des Ministères	10 817 856 515	28 317 856 515	33 989 316 830	38 388 248 513
		Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	8 655 192 858	30 042 260 120	11 065 705 063	11 397 676 215
		Investissements sur Ressources Propres	12 506 042 654	43 548 705 746	5 000 000 000	34 154 892 358
		Mise à Retraite		7 260 667 968		
		Rémunérations	349 771 942 972	452 008 482 626	537 808 403 136	628 923 808 972
		Subventions aux Organismes Auxiliaires	3 067 544 704	6 067 544 704	7 348 027 763	7 348 027 763
41	RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE	101 139 493 276	230 611 097 813	919 353 678 423	954 680 797 689	1 073 791 040 815
		Contrepartie des Projets	1 728 220 500	1 228 220 500	1 842 110 250	1 842 110 250
		Fonctionnement des Ministères	8 909 316 764	18 909 316 764	31 392 606 284	38 531 866 912
		Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	22 450 709 231	122 450 709 231	231 313 922 827	245 596 847 586
		Investissements sur Ressources Extérieures				
		Investissements sur Ressources Propres	16 604 179 800	27 289 505 983	395 895 416 004	386 444 791 926
		Mise à Retraite		106 198 428		
		Rémunérations	47 245 442 656	53 925 522 582	61 607 998 733	84 763 556 690
42	INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS	1 171 443 649 146	1 700 402 347 195	1 652 495 353 960	3 002 532 761 642	3 007 215 855 947
		Contrepartie des Projets	2 666 720 000	12 666 720 000	6 333 360 000	6 333 360 000
		Fonctionnement des Ministères	15 244 524 715	15 244 524 715	25 759 621 579	30 000 583 737
		Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	6 731 777 534	15 231 777 534	16 979 747 679	17 489 140 109
		Investissements sur cession Actifs miniers (contrat chinois)			957 215 257 205	971 128 985 707
		Investissements sur Ressources Extérieures	314 853 040 270	990 797 181 394	820 089 390 176	1 172 106 882 200
		Investissements sur Ressources Propres	668 929 132 650	1 64 434 215 567	174 304 902 807	162 812 979 311
		Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD	79 292 906 017	412 940 409 707	513 174 822 240	543 014 193 714
		Rémunérations	82 478 058 446	87 840 028 764	94 086 019 965	111 792 875 852
		Subventions aux Organismes Auxiliaires	1 247 489 514	1 247 489 514	1 767 489 514	1 767 489 514
		Subventions aux Organismes Auxiliaires	47 245 442 656	53 925 522 582	61 607 998 733	84 763 556 690
		Subventions aux Travaux Publics	4 201 624 325	6 201 624 325	197 501 624 325	207 376 705 541
		Contrepartie des Projets	2 666 720 000	12 666 720 000	6 333 360 000	6 333 360 000
		Fonctionnement des Ministères	15 244 524 715	15 244 524 715	25 759 621 579	30 000 583 737
		Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	6 731 777 534	15 231 777 534	16 979 747 679	17 489 140 109
		Investissements sur cession Actifs miniers (contrat chinois)			957 215 257 205	971 128 985 707
		Investissements sur Ressources Extérieures	314 853 040 270	990 797 181 394	820 089 390 176	1 172 106 882 200
		Investissements sur Ressources Propres	668 929 132 650	1 64 434 215 567	174 304 902 807	162 812 979 311
		Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD	79 292 906 017	412 940 409 707	513 174 822 240	543 014 193 714
		Rémunérations	82 478 058 446	87 840 028 764	94 086 019 965	111 792 875 852
		Subventions aux Organismes Auxiliaires	1 247 489 514	1 247 489 514	1 767 489 514	1 767 489 514
		Subventions aux Travaux Publics	4 201 624 325	6 201 624 325	197 501 624 325	207 376 705 541
		Contrepartie des Projets	2 666 720 000	12 666 720 000	6 333 360 000	6 333 360 000
		Fonctionnement des Ministères	15 244 524 715	15 244 524 715	25 759 621 579	30 000 583 737
		Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	6 731 777 534	15 231 777 534	16 979 747 679	17 489 140 109
		Investissements sur cession Actifs miniers (contrat chinois)			957 215 257 205	971 128 985 707
		Investissements sur Ressources Extérieures	314 853 040 270	990 797 181 394	820 089 390 176	1 172 106 882 200
		Investissements sur Ressources Propres	668 929 132 650	1 64 434 215 567	174 304 902 807	162 812 979 311
		Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD	79 292 906 017	412 940 409 707	513 174 822 240	543 014 193 714
		Rémunérations	82 478 058 446	87 840 028 764	94 086 019 965	111 792 875 852
		Subventions aux Organismes Auxiliaires	1 247 489 514	1 247 489 514	1 767 489 514	1 767 489 514
		Subventions aux Travaux Publics	4 201 624 325	6 201 624 325	197 501 624 325	207 376 705 541
		Contrepartie des Projets	2 666 720 000	12 666 720 000	6 333 360 000	6 333 360 000
		Fonctionnement des Ministères	15 244 524 715	15 244 524 715	25 759 621 579	30 000 583 737
		Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	6 731 777 534	15 231 777 534	16 979 747 679	17 489 140 109
		Investissements sur cession Actifs miniers (contrat chinois)			957 215 257 205	971 128 985 707
		Investissements sur Ressources Extérieures	314 853 040 270	990 797 181 394	820 089 390 176	1 172 106 882 200
		Investissements sur Ressources Propres	668 929 132 650	1 64 434 215 567	174 304 902 807	162 812 979 311
		Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD	79 292 906 017	412 940 409 707	513 174 822 240	543 014 193 714
		Rémunérations	82 478 058 446	87 840 028 764	94 086 019 965	111 792 875 852
		Subventions aux Organismes Auxiliaires	1 247 489 514	1 247 489 514	1 767 489 514	1 767 489 514
		Subventions aux Travaux Publics	4 201 624 325	6 201 624 325	197 501 624 325	207 376 705 541
		Contrepartie des Projets	2 666 720 000	12 666 720 000	6 333 360 000	6 333 360 000
		Fonctionnement des Ministères	15 244 524 715	15 244 524 715	25 759 621 579	30 000 583 737
		Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	6 731 777 534	15 231 777 534	16 979 747 679	17 489 140 109
		Investissements sur cession Actifs miniers (contrat chinois)			957 215 257 205	971 128 985 707
		Investissements sur Ressources Extérieures	314 853 040 270	990 797 181 394	820 089 390 176	1 172 106 882 200
		Investissements sur Ressources Propres	668 929 132 650	1 64 434 215 567	174 304 902 807	162 812 979 311
		Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD	79 292 906 017	412 940 409 707	513 174 822 240	543 014 193 714
		Rémunérations	82 478 058 446	87 840 028 764	94 086 019 965	111 792 875 852
		Subventions aux Organismes Auxiliaires	1 247 489 514	1 247 489 514	1 767 489 514	1 767 489 514
		Subventions aux Travaux Publics	4 201 624 325	6 201 624 325	197 501 624 325	207 376 705 541
		Contrepartie des Projets	2 666 720 000	12 666 720 000	6 333 360 000	6 333 360 000
		Fonctionnement des Ministères	15 244 524 715	15 244 524 715	25 759 621 579	30 000 583 737
		Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	6 731 777 534	15 231 777 534	16 979 747 679	17 489 140 109
		Investissements sur cession Actifs miniers (contrat chinois)			957 215 257 205	971 128 985 707
		Investissements sur Ressources Extérieures	314 853 040 270	990 797 181 394	820 089 390 176	1 172 106 882 200
		Investissements sur Ressources Propres	668 929 132 650	1 64 434 215 567	174 304 902 807	162 812 979 311
		Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD	79 292 906 017	412 940 409 707	513 174 822 240	543 014 193 714
		Rémunérations	82 478 058 446	87 840 028 764	94 086 019 965	111 792 875 852
		Subventions aux Organismes Auxiliaires	1 247 489 514	1 247 489 514	1 767 489 514	1 767 489 514
		Subventions aux Travaux Publics	4 201 624 325	6 201 624 325	197 501 624 325	207 376 705 541
		Contrepartie des Projets	2 666 720 000	12 666 720 000	6 333 360 000	6 333 360 000
		Fonctionnement des Ministères	15 244 524 715	15 244 524 715	25 759 621 579	30 000 583 737
		Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	6 731 777 534	15 231 777 534	16 979 747 679	17 489 140 109
		Investissements sur cession Actifs miniers (contrat chinois)			957 215 257 205	971 128 985 707
		Investissements sur Ressources Extérieures	314 853 040 270	990 797 181 394	820 089 390 176	1 172 106 882 200
		Investissements sur Ressources Propres	668 929 132 650	1 64 434 215 567	174 304 902 807	162 812 979 311
		Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD	79 292 906 017	412 940 409 707	513 174 822 240	543 014 193 714
		Rémunérations	82 478 058 446	87 840 028 764	94 086 019 965	111 792 875 852
		Subventions aux Organismes Auxiliaires	1 247 489 514	1 247 489 514	1 767 489 514	1 767 489 514
		Subventions aux Travaux Publics	4 201 624 325	6 201 624 325	197 501 624 325	207 376 705 541
		Contrepartie des Projets	2 666 720 000	12 666 72		

CODE SECTION	SECTION-RUBRIQUES		HISTORIQUE LOIS DE FINANCES		PROJECTIONS			
	2022	2023	2024 (VOTE)	2025	2026	2027		
43	URBANISME ET HABITAT (Y COMPRIS POLITIQUE DE LA VILLE)	Fonctionnement des Ministères	7 887 078 215	7 887 078 215	8 544 819 779	10 399 301 757	11 461 070 466	
		Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	7 582 457 155	18 423 707 702	14 500 000 000	14 935 000 000	15 681 750 000	16 779 472 500
		Investissements sur Ressources Extérieures	28 057 504 012	29 940 921 721	410 000 000 000	41 000 000 000	41 000 000 000	37 064 000 000
		Investissements sur Ressources Propres	6 455 786 456	3 572 350 981	19 707 899 707	19 656 184 543	22 014 926 689	26 417 912 026
		Rémunérations	7 338 027 205	8 776 600 464	13 959 173 054	20 341 100 764	20 544 511 772	20 955 402 007
		Subventions aux Organismes Auxiliaires	923 649 759	1 923 649 759	2 923 649 759	2 923 649 759	3 069 832 247	3 284 720 504
		Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)						
		Transfert aux Provinces et ETD	684 650 222 478	1 534 657 101 054	2 467 015 167 338	3 025 686 737 318	3 113 215 535 272	3 194 787 485 630
		Contrepartie des Projets	1 887 951 600	1 887 951 600	2 000 000 000	2 000 000 000	2 400 000 000	2 400 000 000
		Fonctionnement des Ministères	33 032 036 646	33 032 036 646	43 902 883 749	49 293 172 124	53 236 625 894	56 963 189 706
Fonds de pérennité			243 631 639 251	570 743 805 489	642 322 486 320	708 559 651 015		
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	20 000 000 000	30 500 000 000	61 000 000 000	65 830 000 000	73 121 500 000	78 240 000 000		
Investissements sur Ressources Extérieures	260 352 124 008	606 363 558 201	1 467 509 162 882	1 516 407 917 539	1 416 407 917 539	1 280 432 757 456		
Investissements sur Ressources Propres	136 263 481 730	34 691 834 415	26 263 481 729	162 311 957 114	191 789 391 967	260 147 270 361		
Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD	172 879 277 927	558 212 113 506	557 140 811 114	587 859 502 273	661 584 713 624	729 502 178 499		
Rémunérations	59 311 500 808	57 502 139 604	63 699 563 144	68 316 733 020	69 683 067 680	75 257 713 095		
Subventions aux Organismes Auxiliaires	923 649 759	1 923 649 759	2 923 649 759	2 923 649 759	3 069 832 247	3 284 720 504		
Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)								
Transfert aux Provinces et ETD	641 719 900 801	1 166 262 314 901	1 612 840 341 630	1 808 645 977 968	1 958 400 053 793	2 060 173 369 138		
Contrepartie des Projets	4 720 055 000	4 720 055 000	2 360 027 500	2 360 027 500	2 360 027 500	2 832 033 000		
Fonctionnement des Ministères	18 491 475 914	18 491 475 914	29 071 511 802	32 978 662 982	34 627 596 131	37 051 527 861		
Fonds de pérennité		209 990 964 980	243 631 639 251	283 371 902 744	321 161 243 160	354 180 780 123		
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	23 501 908 634	27 219 514 832	48 679 143 412	50 139 517 714	52 646 493 600	56 331 748 152		
Investissements sur Ressources Extérieures	54 361 062 278	58 010 160 478	503 645 393 163	534 207 114 824	534 207 114 824	482 923 231 801		
Investissements sur Ressources Propres	115 174 032 263	75 565 294 542	10 110 968 275	87 865 803 649	98 909 700 087	118 691 640 105		
Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD	402 385 650 633	746 874 763 331	746 648 741 487	781 157 591 346	879 124 891 861	969 374 761 195		
Rémunérations	20 541 640 183	21 606 823 704	25 148 840 844	31 021 281 312	31 641 706 938	34 805 877 632		
Subventions aux Organismes Auxiliaires	2 544 075 896	3 544 075 896	3 544 075 896	3 544 075 896	3 721 279 691	3 981 769 269		
Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)								
Transfert aux Provinces et ETD	58 918 188 874	68 705 689 622	109 201 203 552	140 033 913 819	148 990 532 718	163 642 779 787		
Contrepartie des Projets	400 020 000	400 020 000	200 010 000	200 010 000	200 010 000	240 012 000		
Fonctionnement des Ministères	2 636 389 396	12 636 389 396	5 389 117 184	6 828 028 902	7 032 869 769	7 525 170 653		
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	24 968 738 396	17 468 738 396	24 487 495 358	25 222 120 219	26 483 226 230	28 337 052 066		
Investissements sur Ressources Extérieures	18 767 700 000	20 027 520 493	17 624 218 034	17 624 218 034	17 624 218 034	15 932 293 103		
Investissements sur Ressources Propres	1 629 204 110	7 310 091 807	41 424 036 723	58 661 004 737	65 700 325 305	78 840 390 366		
Rémunérations	10 106 983 618	10 453 776 176	16 667 172 899	28 089 378 572	28 370 272 358	28 937 677 805		
Subventions aux Organismes Auxiliaires	409 153 354	409 153 354	3 409 153 354	3 409 153 354	3 579 611 022	3 830 183 793		
Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)								
Transfert aux Provinces et ETD	45 293 868 483	92 327 740 892	53 681 086 062	59 287 702 837	60 949 919 131	62 700 475 200		
Contrepartie des Projets	3 500 160 000	3 500 160 000	1 320 144 624	1 320 144 624	1 320 144 624	1 584 173 549		
Fonctionnement des Ministères	4 514 462 422	4 514 462 422	4 604 751 670	6 465 226 837	6 659 183 642	7 125 326 497		
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 319 411 250	18 131 411 250	6 859 915 892	7 565 713 369	7 943 999 037	8 500 078 970		
Investissements sur Ressources Extérieures	17 756 035 473	18 947 945 903	16 674 192 395	16 674 192 394	16 674 469 924	15 073 469 924		
Investissements sur Ressources Propres	6 476 512 244	34 995 399 941	7 450 000 000	7 430 450 582	8 322 104 652	9 986 525 582		
Rémunérations	11 727 287 094	12 238 361 376	16 772 081 481	19 831 975 032	20 030 294 782	20 430 900 678		
Subventions aux Services Ex-BPD	8 788 064 502	13 788 064 502	13 788 064 502	13 788 064 502	15 208 235 146	16 440 102 193		
Rémunérations	8 339 710 305	8 670 833 604	11 613 853 256	13 116 986 568	13 248 156 434	13 513 119 562		
Investissements sur Ressources Propres	10 085 790 267	8 995 246 641	2 321 103 892	15 324 264 215	17 163 175 921	20 595 811 105		
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 218 990 716	1 578 095 594	3 240 000 000	3 337 200 000	3 504 060 000	3 749 344 200		
Fonctionnement des Ministères	5 166 153 406	5 166 153 406	5 769 476 474	7 335 842 863	7 555 918 149	8 084 832 419		
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	3 598 709 196	3 818 393 747	3 673 498 124	52 902 358 148	56 679 545 649	62 383 209 479		
Fonctionnement des Ministères	5 166 153 406	5 166 153 406	5 769 476 474	7 335 842 863	7 555 918 149	8 084 832 419		
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 218 990 716	1 578 095 594	3 240 000 000	3 337 200 000	3 504 060 000	3 749 344 200		
Fonctionnement des Ministères	10 085 790 267	8 995 246 641	2 321 103 892	15 324 264 215	17 163 175 921	20 595 811 105		
Rémunérations	8 339 710 305	8 670 833 604	11 613 853 256	13 116 986 568	13 248 156 434	13 513 119 562		
Subventions aux Services Ex-BPD	8 788 064 502	13 788 064 502	13 788 064 502	13 788 064 502	15 208 235 146	16 440 102 193		
Rémunérations	23 591 121 188	16 749 732 726	13 879 725 420	29 528 691 423	31 710 310 031	35 838 042 886		
Fonctionnement des Ministères	2 897 689 199	2 897 689 199	2 955 642 983	3 751 207 281	3 863 743 500	4 134 205 545		

CODE SECTION	SECTION-RUBRIQUES			HISTORIQUE LOIS DE FINANCES			PROJECTIONS		
	2022	2023	2024 (VOTE)	2025	2026	2027			
63	Prévoyance sociale	10 097 596 833	11 234 363 674	26 917 869 642	63 068 047 946	70 506 667 152			
	Contrepartie des Projets	400 020 000	400 020 000	200 010 000	400 000 000	480 000 000			
	Fonctionnement des Ministères	3 136 293 588	3 136 293 588	3 199 019 460	4 500 000 000	4 959 450 000			
	Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	9 736 996 577	16 813 405 874	10 767 268 735	11 090 286 797	12 459 937 216			
	Investissements sur Ressources Propres	8 237 394 120	6 918 281 817	5 447 244 306	6 996 074 222	7 315 290 267			
	Rémunérations	18 784 851 365	20 598 407 212	20 244 806 616	53 337 252 494	54 948 037 519			
	Subventions aux Organismes Auxiliaires	574 727 150	574 727 150	574 727 150	574 727 150	645 705 953			
	Emploi et Travail	40 870 282 800	48 441 135 641	40 443 076 529	75 345 190 747	80 808 420 956			
	Contrepartie des Projets	818 467 631	1 818 467 631	1 818 467 631	1 818 467 631	2 043 048 283			
	Rémunérations	124 572 877 601	119 911 802 972	161 624 859 137	345 267 631 472	355 694 713 947			
Mise à la retraite	50 000 000 000	244 300 667 274	270 211 249 514	379 415 928 813	491 350 861 364				
Investissements sur Ressources Propres	17 957 283 336	31 361 721 822	9 894 502 613	23 868 538 618	32 079 315 902				
Investissements sur Ressources Extérieures	63 807 281 433	68 090 476 538	59 919 619 353	59 919 619 353	54 167 335 895				
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	13 044 729 049	38 469 729 049	30 972 496 302	31 901 671 191	35 841 527 583				
Fonctionnement des Ministères	7 012 648 532	7 012 648 532	7 162 901 503	11 000 000 000	12 711 600 000				
Financement des Réformes	1 660 916 551	101 660 916 551	13 000 000 000	20 000 000 000	28 106 000 000				
Contrepartie des Projets	553 846 156	553 846 156	276 923 078	276 923 078	332 307 694				
Fonction Publique	279 428 050 289	613 180 276 525	554 881 019 131	873 468 780 156	1 012 326 710 764				
Subventions aux Organismes Auxiliaires	215 028 452	2 215 028 452	2 215 028 452	2 215 028 452	2 488 584 466				
Rémunérations	3 074 100 881	3 438 592 716	4 314 573 002	4 620 639 372	4 760 182 681				
Investissements sur Ressources Propres	11 852 024 134	20 575 574 923	100 000 000 000	16 000 000 000	21 504 000 000				
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	6 746 536 334	7 855 840 937	14 700 000 000	15 141 000 000	17 010 913 500				
Fonctionnement des Ministères	10 855 647 126	10 855 647 126	16 072 760 069	18 680 036 076	20 587 267 759				
Sports et Loisirs	32 743 336 927	44 940 684 154	37 402 361 523	56 656 703 900	66 350 948 406				
Subventions aux Organismes Auxiliaires	658 851 623	658 851 623	1 958 851 623	2 100 000 000	2 359 350 000				
Rémunérations	16 439 712 446	17 110 775 424	17 854 466 544	23 551 317 520	24 262 567 309				
Investissements sur Ressources Propres	5 776 882 021	13 457 769 718	5 000 000 000	5 290 428 777	7 110 336 277				
Investissements sur Ressources Extérieures	1 459 710 000	1 557 696 038	1 370 772 513	1 370 772 513	1 239 178 352				
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	4 543 490 470	7 623 849 712	12 367 543 071	18 738 569 363	21 052 782 679				
Fonctionnement des Ministères	7 319 875 438	7 319 875 438	7 966 272 947	9 212 900 242	10 153 537 356				
Contrepartie des Projets	666 720 000	666 720 000	400 000 000	400 000 000	480 000 000				
Jeunesse	36 865 241 998	48 395 537 953	46 851 266 698	60 663 988 415	66 657 751 974				
Subventions aux Organismes Auxiliaires	1 382 812 456	3 382 812 456	3 782 812 456	4 000 000 000	4 494 000 000				
Rémunérations	34 736 911 409	41 151 097 332	56 155 971 072	90 573 607 184	93 308 930 121				
Investissements sur Ressources Propres	3 735 593 374	25 416 481 071	14 730 273 800	14 917 274 585	20 048 817 043				
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	5 888 452 089	9 595 539 325	10 138 216 730	13 000 000 000	14 605 500 000				
Fonctionnement des Ministères	4 077 360 897	4 077 360 897	6 500 000 000	6 695 000 000	7 163 650 000				
Culture et Arts	49 821 130 225	83 623 291 081	89 466 182 173	128 990 881 769	139 620 897 163				
Subventions aux Services Ex-BPO	4 204 432 956	4 204 432 956	4 204 432 956	4 204 432 956	5 013 126 204				
Subventions aux Organismes Auxiliaires	413 389 189	3 413 389 189	2 413 389 189	2 413 389 189	2 711 442 754				
Rémunérations	10 146 021 560	10 987 361 508	16 096 971 433	23 976 525 000	24 700 616 055				
Investissements sur Ressources Propres	8 819 006 262	7 499 893 959	4 500 000 000	11 203 700 437	15 057 773 387				
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	600 000 000	3 100 000 000	3 939 530 532	4 057 716 448	4 558 844 429				
Fonctionnement des Ministères	5 467 686 789	5 467 686 789	6 077 040 525	6 519 783 812	7 185 453 188				
Tourisme	29 650 536 756	34 672 764 401	37 231 564 342	52 375 547 342	59 227 256 017				
Subventions aux Organismes Auxiliaires	463 119 941	463 119 941	4 463 119 941	4 463 119 941	5 014 315 254				
Rémunérations	25 045 833 523	30 320 780 040	39 917 017 473	53 885 135 344	55 512 466 431				
Investissements sur Ressources Propres	6 135 195 657	3 496 971 051	6 300 000 000	6 283 468 277	8 444 981 365				
Investissements sur Ressources Extérieures	87 262 951 830	93 082 240 516	248 284 788 704	309 408 232 026	279 705 041 751				
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	5 264 242 052	10 686 444 030	15 420 246 252	15 882 853 640	17 844 386 064				
Fonctionnement des Ministères	6 400 103 870	6 400 103 870	6 528 105 947	8 030 916 542	8 850 873 121				

CODE SECTION	SECTION-RUBRIQUES				
	2022	2023	2024 (VOTE)	2026	
77	Rémunérations	2 083 262 196	2 083 262 196	2 083 262 196	2 146 179 187
	Dépenses exceptionnelles sur Ressources Propres	500 000 000 000	879 000 000 000	200 000 000 000	15 000 000 000
	Fonctionnement des Institutions	15 231 832 813	18 152 282 969	25 474 989 023	30 629 000 000
	Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	211 313 833	3 211 313 833	4 284 525 533	4 633 714 364
	Investissements sur Ressources Propres	42 055 222 176	33 864 099 148	8 295 868 168	9 266 991 016
	Rémunérations	24 211 474 530	24 210 471 396	57 222 880 910	91 112 576 110
	Fonctionnement des Institutions	17 019 778 546	42 019 778 546	42 860 174 117	46 146 191 529
	Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	6 400 200 300	25 194 215 796	17 077 486 018	17 589 810 599
	Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD	22 604 398 105	21 308 558 661	24 199 413 307	69 517 856 328
	Investissements sur Ressources Propres	5 183 831 260	14 864 718 957	12 205 629 776	13 634 433 334
Rémunérations	13 882 134 090	28 596 837 242	37 888 653 677	34 963 994 232	
Fonctionnement des Institutions	28 985 019 959	40 424 448 992	54 059 486 281	69 963 712 646	
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	10 561 884 800	14 138 319 360	18 461 025 414	25 404 769 471	
Investissements sur Ressources Propres	282 992 425	2 200 550 000	5 380 200 000	5 818 686 300	
Rémunérations	9 984 456 492	6 029 119 584	7 000 000 000	7 819 427 190	
Investissements sur Ressources Propres	8 153 686 242	18 056 460 048	23 218 260 867	34 474 680 745	
Fonctionnement des Institutions	7 808 473 833	15 168 025 917	15 260 845 074	19 995 981 637	
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	4 135 937 510	6 640 156 257	8 962 862 311	12 500 000 000	
Investissements sur Ressources Propres	38 563 943	38 563 943	38 563 943	38 462 748	
Rémunérations	5 022 987 153	4 683 620 124	5 299 991 470	8 425 090 364	
Fonctionnement des Institutions	4 659 871 686	10 006 910 180	12 329 616 234	16 562 577 857	
Investissements sur Ressources Propres	4 659 871 686	10 006 910 180	12 329 616 234	16 562 577 857	
Rémunérations	3 515 716 107	3 371 049 444	3 364 733 917	4 161 414 824	
Investissements sur Ressources Propres	73 698 102	4 073 698 102	1 500 000 000	1 734 566 812	
Fonctionnement des Institutions	9 721 422 782	14 729 094 247	17 668 171 647	26 605 629 410	
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	4 659 871 686	10 006 910 180	12 329 616 234	16 562 577 857	
Investissements sur Ressources Propres	38 563 943	38 563 943	38 563 943	38 462 748	
Rémunérations	5 022 987 153	4 683 620 124	5 299 991 470	8 425 090 364	
Fonctionnement des Institutions	214 034 443 257	689 391 281 302	817 121 165 195	733 052 398 741	
Investissements sur Ressources Propres	10 348 303 314	10 348 303 314	20 765 475 750	24 400 000 000	
Fonds de péréquation		420 058 700 196	487 352 347 373	285 371 902 744	
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	8 231 173 824	11 849 410 123	15 031 101 528	15 482 034 574	
Investissements sur Ressources Externes					
Investissements sur Ressources Propres	139 821 828 398	64 632 427 139	42 181 178 241	129 574 529 648	
Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD	51 226 608 478	179 493 133 090	242 788 808 233	300 733 273 659	
Rémunérations	4 406 529 243	3 009 307 440	9 002 254 070	11 003 472 348	
Fonctionnement des Institutions	20 214 063 074	31 074 300 408	34 007 346 791	33 977 058 237	
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	241 079 199	1 000 000 000	2 000 000 000	2 163 000 000	
Investissements sur Ressources Propres	2 797 509 355	2 331 257 796	2 081 480 175	2 692 575 076	
Rémunérations	17 141 430 411	24 242 746 944	27 219 162 258	26 658 575 076	
Fonctionnement des Institutions	5 657 984 534	29 251 980 120	25 445 457 894	29 186 662 490	
Investissements sur Ressources Propres	2 416 131 118	2 416 131 118	7 569 556 925	8 326 506 803	
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	252 512 372	3 766 279 200	1 006 511 680	1 300 000 001	
Investissements sur Ressources Propres	119 876 886	15 119 876 886	6 000 000 000	5 984 255 502	
Rémunérations	1 789 464 158	3 635 972 116	7 095 668 489	9 802 179 384	
Subventions aux Organismes Auxiliaires		3 233 720 800	3 233 720 800	3 233 720 800	
COUR DES COMPTES	22 021 352 885	87 011 081 823	117 250 447 657	127 747 587 207	
Fonctionnement des Institutions	5 445 434 855	43 301 804 399	70 269 922 561	77 296 922 561	
Investissements sur Ressources Propres	1 020 292 182	25 000 292 182	26 400 000 000	26 330 724 210	
Rémunérations					
Fonctionnement des Institutions	1 080 000 000	1 080 000 000	540 000 000	540 000 000	
Investissements sur Ressources Propres	2 416 131 118	2 416 131 118	7 569 556 925	8 326 506 803	
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	252 512 372	3 766 279 200	1 006 511 680	1 300 000 001	
Investissements sur Ressources Propres	119 876 886	15 119 876 886	6 000 000 000	5 984 255 502	
Rémunérations	1 789 464 158	3 635 972 116	7 095 668 489	9 802 179 384	
Subventions aux Organismes Auxiliaires		3 233 720 800	3 233 720 800	3 233 720 800	
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	5 657 984 534	29 251 980 120	25 445 457 894	29 186 662 490	
Fonctionnement des Institutions	1 080 000 000	1 080 000 000	540 000 000	540 000 000	
Investissements sur Ressources Propres	2 416 131 118	2 416 131 118	7 569 556 925	8 326 506 803	
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	252 512 372	3 766 279 200	1 006 511 680	1 300 000 001	
Investissements sur Ressources Propres	119 876 886	15 119 876 886	6 000 000 000	5 984 255 502	
Rémunérations	1 789 464 158	3 635 972 116	7 095 668 489	9 802 179 384	
Subventions aux Organismes Auxiliaires		3 233 720 800	3 233 720 800	3 233 720 800	
AFFAIRES COUTUMIERS	20 214 063 074	31 074 300 408	34 007 346 791	33 977 058 237	
Fonctionnement des Institutions	2 831 553 464	2 831 553 464	2 888 184 533	3 177 002 986	
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	241 079 199	1 000 000 000	2 000 000 000	2 163 000 000	
Investissements sur Ressources Propres	2 797 509 355	2 331 257 796	2 081 480 175	2 692 575 076	
Rémunérations	17 141 430 411	24 242 746 944	27 219 162 258	26 658 575 076	
Fonctionnement des Institutions	5 657 984 534	29 251 980 120	25 445 457 894	29 186 662 490	
Investissements sur Ressources Propres	2 416 131 118	2 416 131 118	7 569 556 925	8 326 506 803	
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	252 512 372	3 766 279 200	1 006 511 680	1 300 000 001	
Investissements sur Ressources Propres	119 876 886	15 119 876 886	6 000 000 000	5 984 255 502	
Rémunérations	1 789 464 158	3 635 972 116	7 095 668 489	9 802 179 384	
Subventions aux Organismes Auxiliaires		3 233 720 800	3 233 720 800	3 233 720 800	
PECHÉ ET ELEVAJE	214 034 443 257	689 391 281 302	817 121 165 195	733 052 398 741	
Fonctionnement des Institutions	10 348 303 314	10 348 303 314	20 765 475 750	24 400 000 000	
Fonds de péréquation		420 058 700 196	487 352 347 373	285 371 902 744	
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	8 231 173 824	11 849 410 123	15 031 101 528	15 482 034 574	
Investissements sur Ressources Externes					
Investissements sur Ressources Propres	139 821 828 398	64 632 427 139	42 181 178 241	129 574 529 648	
Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD	51 226 608 478	179 493 133 090	242 788 808 233	300 733 273 659	
Rémunérations	4 406 529 243	3 009 307 440	9 002 254 070	11 003 472 348	
Fonctionnement des Institutions	20 214 063 074	31 074 300 408	34 007 346 791	33 977 058 237	
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	241 079 199	1 000 000 000	2 000 000 000	2 163 000 000	
Investissements sur Ressources Propres	2 797 509 355	2 331 257 796	2 081 480 175	2 692 575 076	
Rémunérations	17 141 430 411	24 242 746 944	27 219 162 258	26 658 575 076	
Fonctionnement des Institutions	5 657 984 534	29 251 980 120	25 445 457 894	29 186 662 490	
Investissements sur Ressources Propres	2 416 131 118	2 416 131 118	7 569 556 925	8 326 506 803	
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	252 512 372	3 766 279 200	1 006 511 680	1 300 000 001	
Investissements sur Ressources Propres	119 876 886	15 119 876 886	6 000 000 000	5 984 255 502	
Rémunérations	1 789 464 158	3 635 972 116	7 095 668 489	9 802 179 384	
Subventions aux Organismes Auxiliaires		3 233 720 800	3 233 720 800	3 233 720 800	
PROJECTIONS	2026	2025	2024 (VOTE)	2027	
Fonctionnement des Institutions	15 000 000 000	15 000 000 000	200 000 000 000	15 000 000 000	
Dépenses exceptionnelles sur Ressources Propres	348 803 067 112	348 803 067 112	348 803 067 112	348 803 067 112	
Fonctionnement des Institutions	32 773 030 000	30 629 000 000	28 100 000 000	30 629 000 000	
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	4 958 074 369	4 633 714 364	4 413 061 299	4 633 714 364	
Investissements sur Ressources Propres	11 120 389 220	9 266 991 016	8 274 099 122	9 266 991 016	
Rémunérations	92 934 827 632	91 112 576 110	90 210 471 396	91 112 576 110	
Fonctionnement des Institutions	65 090 342 301	131 984 109 202	134 231 356 895	180 391 453 879	
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	17 019 778 546	42 019 778 546	42 860 174 117	46 146 191 529	
Investissements sur Ressources Propres	6 400 200 300	25 194 215 796	17 077 486 018	17 589 810 599	
Rémunérations	8 153 686 242	18 056 460 048	23 218 260 867	34 474 680 745	
Fonctionnement des Institutions	7 808 473 833	15 168 025 917	15 260 845 074	19 995 981 637	
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	4 135 937 510	6 640 156 257	8 962 862 311	12 500 000 000	
Investissements sur Ressources Propres	9 984 456 492	6 029 119 584	7 000 000 000	7 819 427 190	
Rémunérations	9 984 456 492	6 029 119 584	7 000 000 000	7 819 427 190	
Fonctionnement des Institutions	28 985 019 959	40 424 448 992	54 059 486 281	69 963 712 646	
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	10 561 884 800	14 138 319 360	18 461 025 414	25 404 769 471	
Investissements sur Ressources Propres	282 992 425	2 200 550 000	5 380 200 000	5 818 686 300	
Rémunérations	9 984 456 492	6 029 119 584	7 000 000 000	7 819 427 190	
Fonctionnement des Institutions	28 985 019 959	40 424 448 992	54 059 486 281	69 963 712 646	
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	17 019 778 546	42 019 778 546	42 860 174 117	46 146 191 529	
Investissements sur Ressources Propres	6 400 200 300	25 194 215 796	17 077 486 018	17 589 810 599	
Rémunérations	8 153 686 242	18 056 460 048	23 218 260 867	34 474 680 745	
Fonctionnement des Institutions	7 808 473 833	15 168 025 917	15 260 845 074	19 995 981 637	
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	4 135 937 510	6 640 156 257	8 962 862 311	12 500 000 000	
Investissements sur Ressources Propres	9 984 456 492	6 029 119 584	7 000 000 000	7 819 427 190	
Rémunérations	9 984 456 492	6 029 119 584	7 000 000 000	7 819 427 190	
Fonctionnement des Institutions	28 985 019 959	40 424 448 992	54 059 486 281	69 963 712 646	
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	10 561 884 800	14 138 319 360	18 461 025 414	25 404 769 471	
Investissements sur Ressources Propres	282 992 425	2 200 550 000	5 380 200 000	5 818 686 300	
Rémunérations	9 984 456 492	6 029 119 584	7 000 000 000	7 819 427 190	
Fonctionnement des Institutions	28 985 019 959	40 424 448 992	54 059 486 281	69 963 712 646	
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	17 019 778 546	42 019 778 546	42 860 174 117	46 146 191 529	
Investissements sur Ressources Propres	6 400 200 300	25 194 215 796	17 077 486 018	17 589 810 599	
Rémunérations	8 153 686 242	18 056 460 048	23 218 260 867	34 474 680 745	
Fonctionnement des Institutions	7 808 473 833	15 168 025 917	15 260 845 074	19 995 981 637	
Interventions Econom					

ANNEXE 4 : CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME PROVINCES 2025-2027 (Hors recettes à caractère national)

N°	PROVINCES	HISTORIQUE			PROJECTION					
		2024			2026			2027		
		BUDGET GENERAL	BUDGETS ANNEXES	TOTAL	BUDGET GENERAL	BUDGETS ANNEXES	TOTAL	BUDGETS ANNEXES		
1	BAS UELE	0,15	0,005	0,15	23,43	0,80	24,22	25,36	0,81	26,17
2	EQUATEUR	2,01	0,067	2,07	48,68	1,92	50,60	58,45	1,96	60,41
3	HAUT-KATANGA	1 215,16	403,42	1 255,5	1313,63	44,49	1358,11	1422,74	45,43	1468,17
4	HAUT-LOMAMI	0,96	0,032	0,99	54,92	1,86	56,77	59,48	1,90	61,38
5	HAUT-UELE	44,92	1,491	46,41	131,46	4,45	135,91	142,38	4,54	146,93
6	ITURI	62,63	2,079	64,71	97,81	3,31	101,12	105,93	3,38	109,32
7	KASAI	1,63	0,054	1,69	42,35	1,44	43,79	45,87	1,46	47,33
8	KASAI-ORIENTAL	9,45	0,314	9,76	49,89	1,69	51,58	54,03	1,72	55,75
9	KONGO CENTRAL	465,84	15,465	481,30	763,73	25,86	789,59	827,17	26,41	853,58
10	KWANGO	0,23	0,008	0,24	145,19	4,91	150,10	157,25	5,02	162,27
11	KWILU	1,96	0,065	2,03	237,53	8,04	245,57	257,26	8,22	265,48
12	LOMAMI	1,46	0,048	1,51	36,08	1,22	37,30	39,07	1,25	40,31
13	LUALABA	572,82	19,017	591,83	1752,88	59,36	1812,24	1898,48	60,62	1959,10
14	KASAI CENTRAL	3,43	0,114	3,54	53,67	1,81	55,48	58,12	1,85	59,97
15	MAI-NDOMBE	0,44	0,015	0,46	99,43	3,36	102,79	107,68	3,44	111,13
16	MANIEMA	2,67	0,089	2,76	82,02	2,77	84,79	88,83	2,83	91,67
17	MONGALA	0,78	0,026	0,80	22,98	0,77	23,75	24,88	0,80	25,68
18	NORD-KIVU	205,63	6,827	212,46	319,46	10,82	330,28	345,99	11,05	357,04
19	NORD-UBANGI	0,13	0,004	0,13	13,10	0,45	13,55	14,19	0,46	14,65
20	SANKURU	0,22	0,007	0,23	162,33	5,49	167,82	175,81	5,61	181,42
21	SUD-KIVU	85,91	2,852	88,76	296,03	10,02	306,06	320,63	10,24	330,87
22	SUD-UBANGI	0,64	0,021	0,66	26,38	0,90	27,28	28,57	0,91	29,48
23	TANGANYIKA	6,36	0,211	6,57	142,86	4,84	147,70	154,72	4,94	159,67
24	TSHOPO	56,02	1,860	57,88	84,89	2,87	87,76	91,94	2,94	94,88
25	TSHUAPA	0,09	0,003	0,09	31,32	1,06	32,38	33,92	1,08	35,00
26	KINSHASA	2 792,14	92,695	2 884,8	2933,61	99,34	3032,95	3177,28	101,46	3278,74
TOTAL		5 534,0	184,0	5 717,0	8 973,4	303,8	9 277,2	9 718,6	310,0	10 028,4